2 | 2011

ABD
BVD

ASSOCIATION BELGE DE DOCUMENTATION
BELGISCHE VERENIGING VOOR DOCUMENTATIE

Numéro spécial | Speciaal nummer

Bladen voor DOCUMENTATIE
Cahiers de la DOCUMENTATION

Trimestriel | Driemaandelijks **Juin | Juni**

Info & éthique

Y a-t-il une ligne rouge ?

Info & ethiek

Bestaat er een rode schemerzone?

Éditeur responsable | Verantwoordelijke uitgever : Jacques Henrard, Boulevard du Souverain 308/2, 1160 Bruxelles
Déposé à 1160 Bruxelles 16 | Afgegeven te 1160 Brussel 16 - ISSN 0007-9804

2 | 2011

ABD BVD
ASSOCIATION BELGE DE DOCUMENTATION
BELGISCHE VERENIGING VOOR DOCUMENTATIE

Numéro spécial | Speciaal nummer

Bladen voor DOCUMENTATIE
Cahiers de la DOCUMENTATION

Ont participé à ce numéro
Werkten mee aan dit nummer

Geneviève Audenaert
Christopher Boon
Pierre Collinet
Ron Davies
Jacques Henrard
Paul Heyvaert
Simone Jérôme
Helmut Masson
Philippe Mottet
Gillian Poole
Denis Renard
Claire Sinke
Marc Van den Bergh
Dominique Vanpée
Éric Vanzieleghem
Natacha Wallez

Rédacteur en chef
Hoofdredacteur

Guy Delsaut

Mise en page
Opmaak
Véronique Monnier

Conception de la couverture
Coverontwerp
Image Plus

Image de couverture
Afbeelding cover
Stockbyte

Impression
Druk
Ciaco

Pour tout renseignement sur les *Cahiers de la documentation*
ou pour soumettre un article :
Voor alle inlichtingen over de *Bladen voor documentatie*
of om een artikel voor te stellen:

cahiers-bladen@abd-bvd.net

Sommaire
Inhoudstafel

65e année - 2011 - n° 2 | 65ste jaargang - 2011 - nr 2

NUMÉRO SPECIAL – SPECIAAL NUMMER

Info & éthique
Y a-t-il une ligne rouge ?

Info & ethiek
Bestaat er een rode schemerzone?

- Éditorial - Woord vooraf 3

- Library ethics on an international level 5
  IFLA and its committee on "Free Access to Information and Freedom of Expression" (FAIFE)
  Hermann Rösch

- Digital ethics 10
  Rafael Capurro

- Ethics, social media and mass self-communication 16
  Robert W. Vaagan

- Le documentaliste et l'éthique 24
  Jean-Philippe Accart

- Waarom een gedragscode voor informatieprofessionals? 27
  Steven Van Impe

- After de code 31
  Actions to put a code of ethics into real practice
  Jorge Candás Romero

- Les dangers de la désinformation 35
  Appel au sens critique, aux documentalistes et experts
  Christiane De Craecker-Dussart et Willy De Craecker

- Éthique et informatisation 47
  Michel Volle

→

- Lanceurs d'alerte 51
  Des vigilants parmi nous
  Jacques Testart

- Mésusages informationnels et plagiat 56
  Réflexions autour de quelques effets secondaires du Web 2.0
  Daniel Peraya et Claire Peltier

- Alternatieve vormen van kernfusie 66
  Een merkwaardig geval van hebzucht
  Mathieu Snykers

Doc en stock - Docs in voorraad 73
- Het documentatiecentrum van het Vlaams Vredesinstituut
  Meer dan een bibliotheekfunctie?
  Dominique J.B. Vanpée

- Regards sur la presse – Een blik op de pers 77

Les sommaires depuis 1947 et les articles des numéros 1999/1 à 2010/2
sont disponibles à l'adresse :
http://www.abd-bvd.be/cahiers.php

De inhoudtafels sinds 1947 en de artikels van de nummers 1999/1 tot 2010/2
zijn beschikbaar op:
http://www.abd-bvd.be/bladen.php

Publié par
Association belge de Documentation, asbl
c/o Bibliothèque royale de Belgique
Boulevard de l'Empereur, 4
1000 Bruxelles
Belgique

Les articles n'engagent que leurs auteurs

De inhoud van de artikels valt onder de verantwoordelijkheid van de auteurs

Uitgegeven door
Belgische Vereniging voor Documentatie, vzw
p/a Koninklijke Bibliotheek van België
Keizerslaan 4
1000 Brussel
België

ÉDITORIAL
WOORD VOORAF

par / door
Simone JÉRÔME
Membre du Comité de publication / Lid van het Publicatiecomité

traduit par / vertaald door
Paul HEYVAERT

Les jardiniers le savent : même un jardin sauvage, pour montrer toute sa beauté, a besoin de travail et du respect de certaines règles en harmonie avec la nature. Il en va de même avec l'information. De plus en plus, la tendance est de croire que la quantité remplace la qualité et que de l'espace informationnel largement ensemencé, les TIC sortiront toujours la réponse adéquate. Mais comme la plus belle fleur peut être étouffée par les herbes folles bien avant d'atteindre sa splendeur, l'information la plus subtile peut échapper à celui qui la cherche, perdue dans le verbiage et l'insignifiance conjugués, et cela, dans le meilleur des contextes de comportements adéquats. Que dire alors dans le cas de pratiques déviantes dont l'objectif est de travestir ou de détourner l'information ?

Aveuglés par un technocentrisme béat, nous adoptons volontiers des systèmes et des pratiques qui sont censées nous faciliter la vie en ne pensant que très rarement aux conséquences néfastes qu'ils pourraient avoir. Une pause est parfois nécessaire pour arrêter cette course effrénée et pour réfléchir à ce qui est bon, à ce qui l'est moins et à ce qui est inadmissible. Le moralisme n'est guère à la mode en ce 21e siècle. Nous parlerons donc dans ce numéro de sa version douce : l'éthique.

Se conformer à des règles qui balisent et qui encadrent un travail est certes positif mais il ne faudrait pas que cela se limite à des recommandations rédigées sous forme de codes auxquels tout le monde est censé adhérer, que personne ne lit et qui ne conduisent à des sanctions que dans les cas très graves qui finissent devant la justice.

Malgré le scepticisme que certains peuvent afficher à l'égard de la notion-même, il nous a semblé indispensable de lui consacrer tout un numéro de notre revue. Ce numéro nous le dédions à Maud Scheuren qui nous a quittés l'année dernière et qui, comme en ont témoigné ses proches et ses amis, avait placé sa courte existence et sa vie professionnelle sous le signe de la probité, de la disponibilité et du service.

Tuinders weten het: een tuin dat opzettelijk in het wild wordt gelaten heeft af en toe verzorging nodig en brengt noodzakelerwijs het respect van bepaalde regels in harmonie met de natuur met zich mee. Deze gang van zaken is eveneens toepasselijk op de informatie. Meer en meer heeft men de indruk te geloven dat kwantiteit synoniem is van kwaliteit en dat de informatieruimte oneindig is zodat de TIC (Technologieën voor informatie & communicatie) altijd de gepaste informatie zullen vinden. Maar zoals de mooiste bloem door het onkruid kan worden versmoord alvorens te schitteren in al haar pracht, kan ook de meest subtiele informatie ontsnappen aan diegene die ze zoekt, verstopt onder de woordenvloed en de nietigheid; dit in de meest passende context. Wat dan gezegd van de afwijkende aanwendingen die alleenlijk tot doel hebben de informatie verkeerd voor te stellen of af te wenden?

Verblind door een beaat technocentrisme aanvaarden wij graag systemen en procedures die verondersteld worden ons het leven makkelijker te maken zonder maar zelden na te denken over de rampzalige gevolgen die ze zouden kunnen genereren. Een pauze zou hier soms wel op haar plaats zijn om deze dolle wedren een halt toe te roepen en eens gaan na te denken over wat goed is, minder goed en wat onduldbaar blijkt. Het moralisme is blijkbaar niet van deze tijd in deze 21ste eeuw. Laat ons het bijgevolg in dit nummer over zijn zachte variant hebben: de ethiek.

Zijn gedrag aanpassen aan regels die werkzaamheden afbakenen en omlijnen is uiteraard positief maar het mag zich niet beperken tot geschreven en gecodeerde aanbevelingen aan dewelke iedereen verondersteld wordt mee in te stemmen, die niemand leest en die niet tot sancties leiden uitgenomen in zeer ernstige gevallen die dan meestal voor de rechtbank eindigen.

Desondanks de scepsis dat sommigen onder jullie zouden kunnen tentoon spreiden ten opzichte van het begrip zelf, scheen het ons noodzakelijk om aan dit onderwerp een gans

nummer van ons tijdschrift te wijden. Wij dragen dit nummer op aan Maud Scheuren die ons verleden jaar ontviel en die, zoals haar naasten en vrienden kunnen getuigen, haar korte aanwezigheid onder ons haar professioneel leven onder het teken van beroepseer, beschikbaarheid en dienstverlening plaatste.

LIBRARY ETHICS ON AN INTERNATIONAL LEVEL
IFLA and its committee on "Free Access to Information and Freedom of Expression" (FAIFE)

Hermann RÖSCH
Professor of Information Science, Cologne University of Applied Sciences

▪ L'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) a mis en place le Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression (FAIFE) pour souligner son engagement éthique et promouvoir la liberté intellectuelle et la mission essentielle des bibliothèques en tant que portes du savoir et des idées. Les activités de la FAIFE vont de la collecte d'informations sur l'état du monde en termes de libre accès à l'information et de liberté d'expression (*World Report*) à l'élaboration de divers manifestes (p.ex. *Internet Manifesto*) et de matériel pédagogique approprié. Un de ses derniers projets a pour objectif la création d'un code international de déontologie pour les bibliothécaires. Le premier numéro de la *FAIFE Newsletter* a été lancé récemment. Conjointement à la présence de la FAIFE sur *Facebook, Twitter,* etc, cela permet d'envoyer des nouvelles, de réagir immédiatement si nécessaire et d'inviter les gens à interagir et à participer à des débats sur le sujet. L'objectif global est d'élever le niveau de sensibilisation à l'éthique dans le monde des bibliothèques, de renverser les modes anciens et nouveaux de la censure et de surmonter toute menace à la liberté intellectuelle.

▪ International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) wenst via de oprichting van een Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression (FAIFE) niet alleen haar ethisch engagement te benadrukken maar ook het bevorderen van de intellectuele vrijheid en van de corebusiness van bibliotheken als toegangspoort tot kennis en ideeën. FAIFE's werking gaat van het verzamelen van informatie over de vrije toegang tot informatie en de vrijheid van meningsuiting (*World Report*) tot het opstellen van manifesten (bv. *Internet Manifesto*) en gerelateerd onderzoeksmateriaal. Een van de laatste projecten heeft tot doel het uitwerken van een internationale ethische code voor bibliotheekwerkers. *FAIFE Newsletter* ging onlangs van start. Samen met de aanwezigheid van FAIFE op *Facebook, Twitter* e.d.m. geeft dit de mogelijkheid om nieuws te brengen, kort op de bal te spelen en om aan te zetten discussiefora. Het uiteindelijke objectief is een ethisch bewustzijn in de informatiewereld te ondersteunen, alle mogelijke vormen van censuur een halt toe te roepen en om het even welke beperking van intellectuele vrijheid te overwinnen.

The International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) was founded in 1927 and since then has been the leading international body representing the interests of library and information services and their users. IFLA's core values embrace the principles of freedom of access to information and freedom of expression embodied in article 19 of the Universal Declaration of Human Rights[1]. In 1997 IFLA established its Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression (FAIFE) to emphasize its ethical commitment and to promote intellectual freedom and the vital mission of libraries as gateways to knowledge and ideas[2]. The committee consists of 17 members who are nominated by their national library organisations.

FAIFE's task is described as monitoring the state of intellectual freedom within the library community world-wide, supporting IFLA's policy development and co-operation with other international human rights organisations, and responding to violations of free access to information and freedom of expression[3]. The overall objective is to raise awareness of the essential correlation between the concept of the library and the values of intellectual freedom. To reach this goal, FAIFE collects and disseminates documentation and aims to stimulate a dialog both within and outside the library world[4].

At first FAIFE saw its main role in combating censorship and helping to remove obstacles to free access; however its activity has become much broader and more pro-active[5]. The committee's work not only includes discussion, education and advocacy in regard to free access and freedom of expression but also transparency or anti-corruption, which have been the topics of various workshops and learning material.

World Report

A very important publication in terms of providing an overview over libraries and their contribution to free access to information and freedom of expression is the *World Report,* which usually appears bi-annually. Since 2010 the *World Report* is an online publication only and can be downloaded free of charge[6]. The report is based on a questionnaire and the responses provided by the respondents of each country and additional research in third party resources. As many as 122 countries are represented in the 2010 issue. The questionnaire includes sections like

"country details" or "library statistics" which are more or less purely descriptive. Other sections deal with highly important questions in regard to library and information ethics like "use of filtering and blocking software" or freedom of access to information for disabled or socially deprived people. Section six is entitled *Ethics and IFLA initiatives* and deals with the adoption of a national code of ethics for librarians and further IFLA and FAIFE declarations and manifestos. The latest *World Report* records 59 countries that have, and 51 countries that do not have, a code of ethics for librarians (12 participants didn't answer the question). 24 respondents indicated that their library associations intended to adopt one within the next two years. One of the latter was the Belgian Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie (VVBAD)[7]. Many of these codes of ethics for librarians adopted by national libraries or librarian associations, or implemented by government agencies, are available online. FAIFE maintains a website which provides access to 35 national codes at the moment[8].

Internet Manifesto

Without doubt the *World Report* provides most interesting information in regard to the state of the world in terms of free access to information and freedom of expression. Beyond its ongoing activity, FAIFE has developed several manifestos and declarations which have been adopted by the IFLA General Conference and Council. The first that should be mentioned is the *Internet Manifesto*, adopted in 2002 and translated into more than 20 languages[9]. Its intent was to transfer the traditional library values of freedom of expression and freedom of access to information in the age of the Internet. The Internet Manifesto calls for unhindered access to the Internet by libraries without any barriers to the flow of information. Access should be subject to neither any form of ideological, political or religious censorship, nor to economic barriers. Libraries have to provide Internet access to all of the members of their communities, regardless of age, race, nationality, religion, culture, political affiliation, physical or other disabilities, gender or sexual orientation, or any other status. Users have the right to seek information of their choice. Libraries and other providers of Internet access have to respect the privacy of their users and recognize that the resources they use should remain confidential.

If these declarations seem familiar, it is not surprising, because they express values and standards which are relevant in regard to traditional library work. Nevertheless it was, and still is, very important to stress the relevance of these values in the Internet environment. Governments and stakeholders try to restrict access to Internet sources, periodically referring to pornography, political radicalism or terrorism. But as advocates of free access to information, librarians should oppose any attempts to censor or filter access to Internet sources. On the other hand it is certainly true that the Internet involves challenges. The appropriate means to deal with information overload and low quality information is definitely not censorship but training and education. Librarians should provide the information and resources for library users to learn to use the Internet and electronic information efficiently and effectively. Furthermore users should be assisted with the necessary skills and a suitable environment in which to use their chosen information sources and services freely and confidently. The *Internet Manifesto* has been adopted by more than 30 library associations. FAIFE has offered dozens of workshops in countries all over the world to acquaint colleagues with the *Manifesto*'s values. Guidelines, workshop manuals and PowerPoint-presentations have been developed for this purpose and are available online for free[10].

IFLA Manifesto on transparency, good governance and freedom from corruption

Another truly important manifesto prepared by FAIFE is the *IFLA Manifesto on Transparency, Good Governance and Freedom from Corruption* which was endorsed in December 2008[11]. The starting point of this document is the special role that libraries are able to play in fighting corruption. Through promoting and protecting free access to information and making available the most accurate and unbiased information to each and every person, they are in their very essence transparency institutions. Just as important in this regard is the role of public, as well as academic, libraries in disseminating government information and informing citizens of their rights and entitlements. By enlarging the knowledge of citizens and enriching their discussions and debates, libraries make an excellent contribution to transparency and good governance. A set of learning materials for use by librarians working in the areas of transparency, good governance and freedom from corruption is available for free online[12]. These materials include a workshop manual and PowerPoint-slides. They are intended for use by library professionals who are engaged in training their colleagues about the challenges that libraries face when supplying information to users about transparency and corruption: "The IFLA manifesto on transparency and these Learning Materials call on the library profession to

make its own house as clean as possible, before recommending means by which the library can be made a practical contributor to transparency activities and become an effective partner in society's struggle against corruption"[13].

Workshops and training materials on health information

Giving preference to African, Latin American and Asian countries, FAIFE has organized workshops for librarians on public access to health information and information about HIV/AIDS available through libraries. These activities, generously funded by the Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) from 2006 to 2009, emphasize the social responsibilities of libraries in relation to one of the big issues and major challenges facing the world today: the HIV/AIDS pandemic. A precondition to effectively fighting the virus definitely is the provision of good information about prevention and treatment. Thus partnering health services and health NGOs libraries can provide life-saving information. Training manuals and other learning materials created to support a one-day workshop on this topic have already been successfully used by librarians in different countries[14]. The whole set of materials is available for free through the IFLA website[15].

Interventions, debates and publications

In the past FAIFE has organized several missions to some of the countries where extensive suppression and censorship of information have been reported. Members of the committee have visited Cuba (1999), Kosovo (2000), Tunisia (2005) and Israel as well as the occupied Palestinian Territories (2007). Reports on these missions have been published immediately[16].

FAIFE is responding to controversial issues and current disputes in the matter of information ethics in different ways. The committee organizes debates and its members contribute lectures to conferences or publish articles and statements reflecting sensitive issues. At the World Library and Information Congress 2006 in Seoul, FAIFE organized e.g. a session dedicated to the Danish cartoons of Prophet Mohammed followed by an article examining ways of looking at the problem[17]. The last World Library and Information Congress 2010 in Gothenburg presented two sessions organized by FAIFE. The first was entitled *Have the censors retired or just gone to the Internet?* with speakers from Egypt, South Africa, USA and Denmark. The second program highlighted censorship, threats of privacy and *Google*'s near monopoly position.

In October 2010 the first issue of *FAIFE Newsletter* was launched. It will appear 2-3 times per year[18]. This periodical gives the opportunity to react immediately if necessary and to provide news and other information. According to FAIFE's newly developed media plan, FAIFE is present on, *Facebook*, *Twitter*, *Flickr* and *YouTube* in order to improve its visibility and to invite people to interact and participate in corresponding debates. The *Newsletter* and *FAIFE's* presence in the social media are intended to expand the public's knowledge of the principles of intellectual freedom and librarianship. Another very important way of reacting and drawing attention to an emerging situation or urgent event is the newly created column "Spotlight" on FAIFE's website[19]. Spotlights are written by FAIFE committee members or the chair. Recent spotlights in 2011 cover the effect of *WikiLeaks* on freedom of information[20] and the new press and media act in Hungary[21].

International code of ethics

One of FAIFE's latest projects has as its goal the creation of an international code of ethics for librarians. Besides core values like free access to information and the fight against any kind of censorship, national codes of ethics for librarians give attention to many other highly important topics. Non-discrimination and equal treatment of customers, neutrality in collection building and indexing, and confidentiality and data privacy are some of these. The list could be completed with, for example, statements in regard to social responsibility, copyright issues or personal integrity. Of course national codes of ethics for librarians are in a certain way affected by cultural, historical and social characteristics. Each code has to reflect different conditions.

In these circumstances, the question must be asked if it makes sense to develop an international code of ethics for librarians. Is there enough common ground? Is there a need for an international code, and what could be its function? A look at related professions shows that archivists[22] and museum professionals[23] have had international codes of ethics for decades. Although both international Codes of Ethics have a different function as well as a different status for ICA (International Council on Archives) and ICOM (International Council of Museums), it seems obvious that they have proved their worth in both communities.

This was another reason why FAIFE took the decision to task a working group with drafting such an international code of ethics for librarians. The working group consists of 5 members from 5 countries who are, with one exception, members of the FAIFE committee. The work started in summer 2010 and is kindly supported by Globethics[24] who, among others, provide expertise and work space on their online platform. The plan is to present a first draft in summer 2011 and to have an open discussion then. At the best a formal launch could be envisaged at World Library and Information Congress 2012 or 2013.

Although FAIFE's resources are limited, the committee's work has been successful and has had impacts inside and outside the library world. Without a doubt, further efforts are needed to support and to improve the level of ethical awareness, to defeat old and new modes of censorship and to overcome any threats of intellectual freedom.

Hermann RÖSCH
Cologne University of Applied Sciences
Gustav-Heinemann-Ufer 54
50678 Köln
Germany
Hermann.Roesch@fh-koeln.de

March 2011

Notes

1 International Federation of Library Associations and Institutions. *More about IFLA*. [online]. <http://www.ifla.org/en/about/more> (consulted on 8 March 2011).

2 Cf. Sturges, Paul. Stimulating IFLA's Ethical Conscience. FAIFE 2003-2009. *IFLA Journal*, 2009, vol. 35, no. 2, p. 117-122.
Rösch, Hermann. Meinungs- und Informationsfreiheit durch Bibliotheken. Kein Problem – oder? Zur Arbeit des IFLA-Komitees "Free Access to Information and Freedom of Expression" (FAIFE). *BuB* [online], 2009 (consulted on 9 March 2011), vol. 61, no. 7/8, p. 543-546. <http://www.ifla.org/files/faife/lectures-papers/BuB-%20Roesch.pdf>.

3 International Federation of Library Associations and Institutions. Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression. *About FAIFE* [online]. <http://www.ifla.org/en/about-faife> (consulted on 8 March 2011).

4 International Federation of Library Associations and Institutions. Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression. *Libraries and Intellectual Freedom* [online]. <http://archive.ifla.org/faife/faife/presen.htm> (consulted on 8 March 2011).

5 Sapro Ficovic, Marica. *Interviews with Paul Sturges and Barbara Jones* [online]. International Federation of Library Associations and Institutions. Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression January 2007 (consulted on 8 March 2011). <http://archive.ifla.org/faife/faife/6thRT-Zagreb-Interviews.htm>

6 *IFLA World Report 2010* [online]. International Federation of Library Associations and Institutions, 2010 (consulted on 8 March 2011). IFLA/FAIFE World Report Series Vol. VIII. 51 p. <http://www.ifla-world-report.org>.

7 *IFLA World Report 2010* [online], International Federation of Library Associations and Institutions, 2010 (consulted on 8 March 2011). IFLA/FAIFE World Report Series Vol. VIII. p. 41f.
<http://www.ifla-world-report.org/files/uploaded/ifla_wr/IFLA-WR-2010-Analysis-and-Conclusions.pdf>.

8 International Federation of Library Associations and Institutions. Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression. *Professional Codes of Ethics for Librarians* [online].
<http://www.ifla.org/en/faife/professional-codes-of-ethics-for-librarians> (consulted on 8 March 2011).

9 *The IFLA Internet Manifesto* [online]. International Federation of Library Associations and Institutions. Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression, 2002 (consulted on 8 March 2011).
<http://www.ifla.org/files/faife/publications/policy-documents/internet-manifesto-en.pdf>.

10 *Learning Materials for Workshops on the IFLA Internet Manifesto* [online]. International Federation of Library Associations and Institutions. Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression, 2010 (consulted on 8 March 2011).
<http://www.ifla.org/en/publications/learning-materials-for-workshops-on-the-ifla-internet-manifesto>.

11 *IFLA Manifesto on Transparency, Good Governance and Freedom from Corruption* [online]. International Federation of Library Associations and Institutions. Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression, 2008 (consulted on 9 March 2011). <http://www.ifla.org/files/faife/publications/policy-documents/transparency-manifesto-en.pdf>.

12 *Learning Materials for Workshops on the IFLA Manifesto on Transparency, Good Governance and Freedom from Corruption* [online]. International Federation of Library Associations and Institutions. Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression, 2009 (consulted on 9 March 2011). <http://www.ifla.org/en/publications/learning-materials-for-workshops-on-the-ifla-manifesto-on-transparency-good-governance->.

13 *Learning Materials for Workshops on the IFLA Manifesto on Transparency, Good Governance and Freedom from Corruption* [online]. International Federation of Library Associations and Institutions. Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression, 2009 (consulted on 26 April 2011). <http://www.ifla.org/en/publications/learning-materials-for-workshops-on-the-ifla-manifesto-on-transparency-good-governance->.

14 Martinez, Alejandra. The Impact of FAIFE Health Information Workshops. *FAIFE Newsletter* [online]. October 2010 (consulted on 8 March 2011), no. 1, p. 8-10. <http://www.ifla.org/files/faife/publications/newsletter/october-2010.pdf>.

15 *Learning Materials for workshops on the IFLA Internet Manifesto and on Access to Information on HIV/AIDS through Libraries* [online]. International Federation of Library Associations and Institutions. Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression, 2009 (consulted on 9 March 2011). <http://www.ifla.org/en/publications/learning-materials-for-workshops-on-the-ifla-internet-manifesto-and-on-access-to-inform>.

16 Cf. Seidelin, Susanne. *Libraries in Cuba. An IFLA/FAIFE report on free access to information in Cuba. Copenhagen* [online]. International Federation of Library Associations and Institutions. Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression, 2001 (consulted on March 9 2011). <http://archive.ifla.org/faife/faife/cubareport2001.htm>.
Frederiksen, Carsten; Bakken, Frode. *Libraries in Kosova/Kosovo. IFLA/FAIFE report* [online].International Federation of Library Associations and Institutions. Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression, April 2000 (consulted on 9 March 2011). <http://archive.ifla.org/faife/faife/kosova/kosorepo.htm>.
Hamilton, Stuart. *Report on IFEX-TMG Mission to Tunis* [online]. International Federation of Library Associations and Institutions. Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression, 2005 (consulted on 9 March 2011). <http://archive.ifla.org/faife/faife/tunis-report2005.htm>.
Hamilton, Stuart; Bakken, Frode. *Preliminary report and recommendations from an IFLA/FAIFE-mission to Israel and the Occupied Palestinian Territories 13th – 21st April 2007* [online]. International Federation of Library Associations and Institutions. Committee on Free Access to Information and Freedom of Expression, 2007 (consulted on 9 March 2011). 9 p. <http://www.ifla.org/files/faife/publications/FAIFE-Mission-report-Aug2007.pdf>.

17 Sturges Paul. Limits to freedom of expression? Considerations arising from the Danish cartoons affair. *IFLA Journal*, 2006, vol. 32, no.3, p. 181–188.

18 *FAIFE Newsletter* [online]. 2010-2011 (consulted on 9 March 2011). <http://www.ifla.org/en/publications/faife-newsletter>.

19 *FAIFE Spotlight* [online] 2011 (consulted on 9 March 2011). <http://www.ifla.org/en/faife/spotlight>.

20 Karhula, Päivikki. What is the Effect of WikiLeaks for Freedom of Information? *FAIFE Spotlight* [online], 19.1.2011 (consulted on 9 March 2011) <http://www.ifla.org/files/faife/publications/spotlights/wikileaks-karhula.pdf>

21 Ekholm, Kai; Svärd-Ylilehto, Tarja. The New Press and Media Act in Hungary. *FAIFE Spotlight* [online], 18.2.2011 (consulted on 9 March 2011). <http://www.ifla.org/en/publications/the-new-press-and-media-act-in-hungary>.

22 *ICA Code of Ethics* [online]. International Council on Archives, 1996. <http://www.ica.org/5555/reference-documents/ica-code-of-ethics.html> (consulted on 9 March 2011).

23 *ICOM Code of Ethics for Museums* [online]. International Council of Museums, 1986 (revised 2004). <http://icom.museum/fileadmin/user_upload/pdf/Codes/code2006_eng.pdf> (consulted on 9 March 2011).

24 GlobeEthics [online]. <http://www.globethics.net> (consulted on 9 March 2011).

DIGITAL ETHICS

Rafael CAPURRO
Direktor, Steinbeis-Transfer-Institut Information Ethics (STI-IE)

Het artikel werd geschreven naar aanleiding van een conferentie door de auteur gegeven in het kader van het *2009 Global forum on civilization and peace*, georganiseerd door de Academy of Korean Studies van 1 tot en met 3 decembre 2009 in Seoel. Dit werd reeds op de persoonlijke site van de auteur[1] gepubliceerd en wordt met zijn toelating herdrukt.

Article rédigé suite à la conférence donnée par l'auteur dans le cadre du *2009 Global forum on civilization and peace* organisé par l'Academy of Korean Studies, du 1er au 3 décembre 2009, à Séoul. Il a déjà été publié sur le site personnel de l'auteur[1] et est reproduit avec son autorisation.

▪ Digitale ethiek behandelt de invloed van digitale Informatie- en Communicatietechnologie (ICT) op onze maatschappij en meer in het algemeen de impact ervan op ons milieu. Digitale media-ethiek behandelt expliciet allerlei ethische vragen die te doen hebben met Internet en netwerk verbonden informatie en communicatiemedia zoals mobiele telefoons en navigatiediensten. Dit artikel introduceert eerst de invloed van ICT op onze maatschappij en milieu. Problemen zoals privacy, overaanbod aan informatie, Internetverslaving, digitale kloof, bewaking en robotica worden hier met een interculturele kijk behandelt. De boodschap van dit artikel is dat ethische bedenkingen kunnen en moeten helpen bij het vinden van duurzame oplossingen op de technologische uitdagingen van het digitale tijdperk.

▪ L'éthique numérique traite de l'impact des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur nos sociétés et plus généralement sur l'environnement. L'éthique numérique des média s'intéresse plus explicitement aux questions éthiques concernant Internet et l'information de réseau ainsi qu'aux média de communication tels que les téléphones portables et la navigation mobile. Cet article introduit d'abord l'impact des TIC sur notre société et l'environnement. Des questions telles que la vie privée, la surabondance d'information, l'addiction à Internet, le fossé numérique, la surveillance et la robotique seront abordées d'un point de vue interculturel. Le message de cet article est que la réflexion éthique peut et doit contribuer à trouver des solutions durables aux défis technologiques de l'ère numérique.

Since the second half of the last century computer scientists, such as Norbert Wiener[2] and Joseph Weizenbaum[3], called public's attention to the ethical challenges immanent in computer technology that can be compared in their societal relevance to the ambivalent promises of nuclear energy. In the beginning the discussion was focused on the moral responsibility of computer professionals. But for scientists like Wiener and Weizenbaum the impact of computer technology was understood to be something that concerned society as a whole.

Half a century after Wiener's seminal work the *World Summit on the Information Society* (WSIS) developed the vision: *"[...] to build a people-centred, inclusive and development-oriented Information Society, where everyone can create, access, utilize and share information and knowledge, enabling individuals, communities and peoples to achieve their full potential in promoting their sustainable development and improving their quality of life, premised on the purposes and principles of the Charter of the United Nations and respecting fully and upholding the Universal Declaration of Human Rights"*[4].

The WSIS also proposed a political agenda, namely *"[...] to harness the potential of information and communication technology to promote the development goals of the Millennium Declaration, namely the eradication of extreme poverty and hunger; achievement of universal primary education; promotion of gender equality and empowerment of women; reduction of child mortality; improvement of maternal health; to combat HIV/AIDS, malaria and other diseases; ensuring environmental sustainability; and development of global partnerships for development for the attainment of a more peaceful, just and prosperous world"*[5].

The academic as well as the societal debates on these issues have increased rapidly particularly since the rise of the Internet. I define "digital ethics" or "information ethics" in a narrower sense as dealing with the impact of digital ICT on society and the environment at large as well as with ethical questions dealing with the Internet digital information and communication media ("digital media ethics") in particular. "Information ethics" in a broader sense deals with information and communication including but not limited to the digital media. This paper addresses some ethical issues regarding the impact of digital ICT

on society and the environment. In the second part I discuss issues such as privacy, information overload, Internet addiction, digital divide, surveillance and robotics particularly from an intercultural perspective. The message is that ethical reflection can and should contribute to address and find sustainable solutions to the technological challenges of the digital age.

The global impact of ICT on society and the environment

Economic, political and ecological activities of modern societies rely heavily on digital communication networks.
The relevance of digital ICT on the economy became obvious with the burst of the 2000 dot com bubble and, in my opinion, was one of the main factors leading to the recent world financial and economic crisis. Beyond the moral individual responsibility of politicians, bankers and managers, there is a systemic issue that has to do with the digitalization of financial and economic communication and information. Digital capitalism was and is still able to bypass national and international law, control and monitoring institutions and mechanisms as well as codes of practice and good governance leading to a global crisis of trust not only within the system but with regard to the system itself. Many policy and economic experts agree that in order to develop a people-oriented and sustainable world economic system, national and international monitoring agencies as well as international law and self-binding rules are needed. Academic research in digital ethics should become a core mandatory issue of economics and business studies. Similarly to the already well established bioethics committees, ethical issues of ICT should be addressed taking as a model for instance the European Group on Ethics in Science and New Technologies (EGE)[6] to the European Commission[7].

ICT has a deep impact on politics leading to a transformation of 20th century broadcast mass media based democracy, or "mediocracy", on the basis of new kinds of digital-mediated interactive participation. New interactive media weaken the hierarchical one-to-many structure of traditional global mass-media, giving individuals, groups, and whole societies the capacity to become senders and not "just" receivers of messages. We live in "message societies". I call the science dealing with messages and messengers "angeletics" (from Greek: "angelía / angelos" = "message / messenger")[8,9]. New ICTs are widely used for political participation and grass-roots protest groups as well as by liberation and peace movements. By the same token, digital communication networks make possible new structures of political surveillance, censorship and control on individuals and whole societies. Digital ethics should address the question of the human right to communicate. The Internet has become a local and global basic social communication infrastructure. Freedom of access should be considered a fundamental ethical principle similar to freedom of speech and freedom of the press. Some of the rights stated in the *Universal Declaration of Human Rights* such as the right to freedom of thought, conscience and religion (Art. 18), the right to freedom of opinion and expression (Art. 19), and the right to peaceful assembly and association (Art. 20) need to be explicitly interpreted and defined taking the new and unique affordances of internetworked digital media into consideration. Lawrence Lessig[9] envisaged a situation in which the universality of Cyberspace is endangered by local codes of the market, the software industry, the laws of nation states, and moral traditions. He writes: *"If we do nothing, the code of cyberspace will change. The invisible hand will change it in a predictable way. To do nothing is to embrace at least that. It is to accept the changes that this change in code will bring about. It is to accept a cyberspace that is less free, or differently free, than the space it was before"*). A free Internet can foster peace and democracy but it can also be used for manipulation and control. For this reason I assess a necessity to strive for a future internet governance regime on the basis of intercultural deliberation, democratic values and human rights[10].

The third issue I would like to highlight concerns the impact of the "materialities" of ICT on nature and natural resources. Electronic waste has become major issue of digital ethics[11]. It deals with the disposal and recycling of all kinds of ICT devices that already today have devastating consequences on humans and the environment particularly when exported to Third World countries. Issues of sustainability and global justice should be urgently addressed together with the opportunities offered by the same media to promote better shelter, less hunger and combat diseases. In other words, I advocate for the expansion of the human rights discourse to include the rights of non-human life and nature. The present ecological crisis is a clear sign that we have to change our lives in order to become not masters but stewards of natural environment.

Digital media ethics

The main topics of digital media ethics or digital (information) ethics are intellectual property, privacy, security, information overload, digital divide, gender discrimination, and censor-

ship[12,13]. They are objects of ethical scrutiny not only on the basis of universal rights and principles but also with regard to cultural differences as well as to historical and geographical singularities leading to different kinds of theoretical foundations and practical options. This field of ethics research is now being called intercultural information ethics[14,15,16]. One important challenge in this regard is the question about how human cultures can flourish in a global digital environment while avoiding uniformity or isolation. Research networks on Information Ethics are flourishing in Africa (ANIE, African Network for Information Ethics[17]) and Latin America (RELEI, Red Latinoamericana de Ética de la Información[18]).

An example of the relevance of the intercultural approach in digital media ethics is the discussion on the concept of privacy from a Western vs. a Buddhist perspective. While in Western cultures privacy is closely related to the self having an intrinsic value, Buddhism relies on the tenet of non-self and therefore the social perception as well as the concept of privacy are different[19],[20]. However, a justification of privacy from a Buddhist perspective based on the concept of compassion seems possible and plausible[21]. Digital surveillance of public spaces is supposed to ensure safety and security facing unintentional or intentional dangers for instance from criminal or terrorist attacks. But at the same time it threatens autonomy, anonymity and trust that build the basis of democratic societies. New technologies allowing the tracking of individuals through radio-frequency identification (RFID) or ICT implants are similarly ambiguous with regard to the implicit dangers and benefits. Therefore they need special scrutiny and monitoring[22].

Recent advances in robotics show a wide range of applications in everyday lives beyond their industrial and military applications[23]. Robots are mirrors of ourselves. What concepts of sociality are conceptualized and instantiated by robotics? An intercultural ethical dialogue – beyond the question of a code of ethics to become part of robots making out of them "moral machines"[24] – on human-robot interaction is still in its infancy[25].

Another example is the question of information overload, which has a major impact in the everyday life of millions of people in information-rich societies[26] giving rise to new kinds of diseases and challenging also medical practice[27]. We lack a systematic pathology of information societies. Similarly the question of internet addiction particularly in young generations, is worrisome. For example there is a growing need for cell-phones-free times and places, in order to protect ourselves from the imperative of being permanently available. The ethical reflection on these issues belongs to a theory of the art of living following some paths of thought by French philosopher Michel Foucault. He distinguishes the following kinds of technologies, namely[28]:

- "technologies of production, which permit us to produce, transform, or manipulate things,"
- "technologies of sign systems, which permit us to use signs, meanings, symbols, or significations,"
- "technologies of power which determine the conduct of individuals and submit them to certain ends or domination, an objectivizing of the subject,"
- "technologies of the self, which permit individuals to effect by their own means or with the help of others a certain number of operations on their own bodies and souls, thoughts, conduct, and way of being, so as to transform themselves in order to attain a certain state of happiness, purity, wisdom, perfection, or immortality".

How can we ensure that the benefits of information technology are not only distributed equitably, but that they can also be used by the people to shape their own lives [29,30,31]?

Another important issue of digital media ethics concerns the so-called digital divide should not be considered just a problem of technical access to the Internet but an issue of how people can better manage their lives using new interactive digital media avoiding the dangers of cultural exploitation, homogenization, colonialism, and discrimination. Individuals as well as societies must become aware of different kinds of assemblages between traditional and digital media according to their needs, interests and cultural backgrounds[32]. The vision of an inclusive information society as developed during the WSIS must be global and plural at the same time. Concepts like hybridization or polyphony are ethical markers that should be taken into account when envisaging new possibilities of freedom and peace in a world shaped more and more by digital technology.

In a recent report on *Being Human: Human-computer interaction in the year 2020*, a result of a meeting organized by Microsoft Research in 2007, the editors write: *"The new technologies allow new forms of control or decentralisation, encouraging some forms of social interaction at the expense of others, and promoting certain values while dismissing alternatives. For instance, the iPod can be seen as a device for urban indifference, the mobile phone as promoting addiction to social contact and the Web as subverting traditional forms of governmental and media authority. Neural networks, recognition*

algorithms and data-mining all have cultural implications that need to be understood in the wider context beyond their technical capabilities. The bottom line is that computer technologies are not neutral – they are laden with human, cultural and social values. These can be anticipated and designed for, or can emerge and evolve through use and abuse. In a multicultural world, too, we have to acknowledge that there will often be conflicting value systems, where design in one part of the world becomes something quite different in another, and where the meaning and value of a technology are manifest in diverse ways. Future research needs to address a broader richer concept of what it means to be human in the flux of the transformation taking place"[33].

This remarkable quote from a meeting organized not by anti-tech humanists, but by one of the leading IT companies, summarizes the main present and future tasks of digital ethics as a critical interdisciplinary and intercultural on-going reflection on the transformation of humanity through computer technology.

Conclusion

Humanity is experiencing itself particularly through the digital medium as a totality or system of interrelations. Who are we and what do we want to be as humanity? This question asks for a historical not a metaphysical answer. A negative vision of such unity are balkanisations and imperialisms of all kinds, including digital ones.

On the occasion of the presentation of *In your hands: A guide for community action for the tenth anniversary of the Universal declaration of human rights* on March 27, 1958 at the United Nations, Eleanor Roosevelt said: *"Where, after all, do universal human rights begin? In small places, close to home - so close and so small that they cannot be seen on any maps of the world. Yet they are the world of the individual person; the neighbourhood he lives in; the school or college he attends; the factory, farm, or office where he works. Such are the places where every man, woman, and child seeks equal justice, equal opportunity, equal dignity without discrimination. Unless these rights have meaning there, they have little meaning anywhere. Without concerned citizen action to uphold them close to home, we shall look in vain for progress in the larger world"*[34].

Sixty years later, we are much more aware on how important this declaration was and how difficult it is to put into practice, to make human rights come alive *"in small places, close to home".* This Declaration was not only the right ethical and political answer to the atrocities of World War II but it was also the start for a new kind of international policy based on common ethical values and principles facing the challenges of a digitally globalized world. Nevertheless, today we are facing additional global challenges expressed in the *UN Millennium goals*[35], namely :

- Eradicate extreme poverty and hunger
- Achieve universal primary education
- Promote gender equality and empower women
- Reduce child mortality
- Improve maternal health
- Combat HIV/AIDS, malaria and other diseases
- Ensure environmental sustainability
- Develop a global partnership for development

These goals begin *"in small places, close to home"* too. They can be achieved only if we continue and expand the freedom campaign towards nature, i.e., if we expand the goals of human rights to nature as well. Digital globalization should make us aware of the human interplay with each other in a common world instead of making of the digital perspective over our lives and over reality a kind of digital metaphysics or (political) ideology. I call this relativization of the digital perspective "digital ontology"[36].

Who are we in the digital age? As human cultures become digitally hybridized this process affects social life in all its dimensions as well as our interplay with nature. The key task of digital ethics is to make us aware of the challenges and options for individual and social life design. The digital medium is an opportunity for the subjects of the 21st century to transform themselves and their relations in and with the world. This implies allowing each other to articulate ourselves in the digital network, while taking care of historical, cultural and geographical singularities. An ethical intercultural dialogue is needed in order to understand and foster human cultural diversity. Hereby we must look for common ethical principles so that digital cultures can become a genuine expression of human liberty and creativity.

Rafael Capurro
Steinbeis-Transfer-Institut Information Ethics (STI-IE)
Redtenbacherstrasse 9
76133 Karlsruhe
Germany
rafael@capurro.de

May 2011

Notes

1 Capurro, Rafael. *Digital ethics* [online]. <http://www.capurro.de/korea.html> (consulted on 30 April 2011).

2 Wiener, Norbert. *The Human Use of Human Beings. Cybernetics and Society*. Free Assoc. Books, 1989 (First published in 1950).

3 Weizenbaum, Josef. *Computer Power and Human Reason: From Judgement to Calculation*. Freeman, 1976

4 WSIS (World summit of the information society). *Declaration of Principles: Building the Information Society: a global challenge in the new Millennium* [on line], 12 December 2003 (consulted on 30 April 2011). <http://www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/dop.html>

5 see note 4.

6 *EGE (European Group on Ethics in Science and New Technologies)* [on line]. <http://ec.europa.eu/european_group_ethics/index_en.htm> (consulted on 30 April 2011).

7 Capurro, Rafael. Ethics between Law and Public Policy. *Journal of International Biotechnology Law* [on line], 2004 (consulted on 30 April 2011), Vol. 1, Issue 2, p. 62-66. <http://www.capurro.de/jibl.html>

8 Capurro, Rafael. Angeletics – A Message Theory. In: Hans H. Diebner, Lehan Ramsay (Eds.). Hierarchies of Communication. An inter-institutional and international symposium on aspects of communication on different scales and levels. ZKM - Center for Art and Media, Karlsruhe, Germany July 4-6, 2003. Verlag ZKM, 2003, p. 58-71. <http://www.capurro.de/angeletics_zkm.html> (consulted on 30 April 2011).

9 Lessig, Lawrence. *Code and Other Laws of Cyberspace*. Basic Books, 1999.

10 Senges, Max; Horner, Lisa. *Values, principles and rights in Internet governance*. Report for the Freedom of Expression Project. Global Partners & Associates, 2009.

11 Network Ecologies: The Ethics of Waste in the Information Society. *IRIE (International review in information ethics)* [on line], 2009 (consulted on 30 April 2011), Vol. 11. <http://www.i-r-i-e.net/index.htm>

12 Ess, Charles. *Digital Media Ethics*. Polity Books, 2009.

13 Himma, Kenneth Einar ; Tavani, Herman (Eds.). *The Handbook of Information and Computer Ethics*. Wiley, 2008.

14 Capurro, Rafael. Intercultural Information Ethics. In: Kenneth E. Himma, Kenneth Einar; Herman Tavani (Eds.). *The Handbook of Information and Computer Ethics*. Wiley, 2008, p. 639-665.

15 Hongladarom, Soraj; Ess, Charles (Eds.). *Information Technology Ethics: Cultural Perspectives*. Idea Group, 2007.

16 Capurro, Rafael. Towards an Ontological Foundation of Information Ethics. In: *Ethics and Information Technology* [online], 2006 (consulted on 30 April 2011), vol. 8, n° 4, p.175-186. <http://www.capurro.de/oxford.html>

17 *ANIE (African Network for Information Ethics)* [on line]. <http://www.africainfoethics.org/index.html> (consulted on 30 April 2011).

18 *RELEI (Red Latinoamericana de Etica de la Información)* [on line]. <http://redeticainformacion.ning.com/> (consulted on 30 April 2011).

19 Nakada, Makoto ; Tamura, Takanori. Japanese conceptions of privacy: An intercultural perspective. *Ethics and Information Technology*, 2005, n°7, p. 27-36.

20 Capurro, Rafael. Privacy: An intercultural perspective. *Ethics and Information Technology*, 2005, n°7, p. 37-47.

21 Hongladarom, Soraj. Analysis and Justification of Privacy from a Buddhist Perspective. In: Soraj Hongladarom ; Charles Ess (Eds.). *Information Technology Ethics: Cultural Perspectives*. Idea Group, 2007, p. 108-122.

22 EGE (European group on ethics in science and new technologies). *Ethical Aspects of ICI Implants in the Human Body* [on line]. Opinion No. 20, 2005 (consulted on 30 April 2011). <http://ec.europa.eu/european_group_ethics/avis/index_en.htm>

23 *ETHICBOTS (Emerging Technoethics of Human Interaction with Communication, Bionic, and robOTic Systems)* [on line]. <http://ethicbots.na.infn.it/> (consulted on 30 April 2011).

[24] Wallach, Wendall; Allen, Colin. *Moral Machines: Teaching Robots Right from Wrong*. Oxford University Press, 2009.

[25] Capurro, Rafael; Nagenborg, Michael (Eds.). *Ethics and Robotics.* Akademische Verlagsanstalt, 2009.

[26] Capurro, Rafael. Between Trust and Anxiety. On the moods of information society. In: Richard Keeble (ed.): *Communication Ethics Today*. Troubadour Publishing Ltd., 2005, p. 187-196. <http://www.capurro.de/lincoln.html> (consulted on 30 April 2011).

[27] Capurro, Rafael. *Leben in der ‚message society'. Eine medizinethische Perspektive [on line]*. <http://www.capurro.de/paracelsus.html> (consulted on 30 April 2011)

[28] Foucault, Michel. *Technologies of the Self*. A Seminar with Michel Foucault. Ed. by L. H. Martin; H. Gutman; P. H. Hutton. The University of Massachusetts Press, 1988.

[29] Capurro, Rafael. Passions of the Internet. In: Wolfgang Palaver, Petra Steinmair-Pösel (Eds.): *Passions in Economy, Politics, and the Media in Discussion with Christian Theology*. Lit Verlag, 2005 (consulted on 30 April 2011), p. 331-343. <http://www.capurro.de/passions.html>

[30] Capurro, Rafael. *Leben im Informationszeitalter*. Akademie Verlag, 1995

[31] Capurro, Rafael. Information Technologies and Technologies of the Self. *Journal of Information Ethics* [on line], 1996 (consulted on 30 April 2011), vol. 5, n° 2, p.19-28. <http://www.capurro.de/self.htm>

[32] Ong, Aihwa; Collier, Stephen J. (Eds.). Global Assemblages. Technology, Politics and Ethics as Anthropological Problems. Blackwell, 2005.

[33] Harper, Richard; Rodden, Tom; Rogers, Yvonne; Sellen, Abigail. *Being Human: Human-Computer Interaction in the Year 2020* [on line]. Microsoft Corporation, 2008 (consulted on 30 April 2011). <http://research.microsoft.com/en-us/um/cambridge/projects/hci2020/downloads/beinghuman_a4.pdf>

[34] Roosevelt, Eleanor. In Your Hands [on line]. 1958 (consulted on 30 April 2011). <http://www.udhr.org/history/inyour.htm>

[35] United Nations. *Millenium Goals* [on line]. 2008 (consulted on 30 April 2011). <http://www.un.org/millenniumgoals/2008highlevel/pdf/newsroom/MDG%200verview%20FINAL.pdf>

[36] see note 17.

ETHICS, SOCIAL MEDIA AND MASS SELF-COMMUNICATION

Robert W. VAAGAN
Associate Professor, Oslo University College - Faculty of Journalism, Library and Information Science

▪ Un modèle révisé de l'éthique en matière d'information est présenté. Il peut s'avérer utile dans l'analyse des défis éthiques, dans ce que Manuel Castells décrit comme un système émergent d'"auto-communication de masse" dans lequel les media sociaux jouent un rôle-clé. Le modèle identifie trois sources ou spécificités de notre ère de l'information qui débouchent sur cinq problèmes éthiques liés à cinq droits individuels. Alors que le système d'auto-communication de masse est envisagé quelque peu différemment par des théoriciens tels que Castells, Jenkins ou Lyon, la réflexion éthique associée au passage du web 2.0 au web 3.0 dépend du poids relatif accordé aux théories normatives de la vertu, du devoir et de la conséquence.

▪ Een herzien informatie-ethiek model wordt voorgesteld dat nuttig kan zijn in het analyseren van ethische uitdagingen in wat door Manuel Castells omschreven wordt als een opkomend systeem van "massazelfcommunicatie" waarin de sociale media een sleutelrol spelen. Het model identificeert drie bronnen of karakteristieken van onze informatietijd die vijf ethische resultaten genereren gelinkt aan vijf individuele rechten. Terwijl het systeem van massazelfcommunicatie ietwat verschillend door theoretici zoals Castells, Jenkins en Lyon voorgesteld wordt, hangt ethische reflectie in de overgang van Web 2.0 naar Web 3.0 af van het relatieve gewicht toegekend aan normatieve theorieën over deugd, plicht en consequentie.

Introduction

Joining library and information science studies more than a decade ago, my initial research on the ethics of librarianship[1] soon led me to the broader field of information ethics[2]. Shifting from 2005 to my faculty's section for Media, Communication and Journalism Studies, I continued to have an interest in ethics, leading to studies in open access and open source issues in electronic publishing[3,4] and to media pluralism and freedom of expression in the context of social media and globalization[5,6]. When I was invited to contribute to *Cahiers de la documentation/ Bladen voor documentatie* it has prompted me to review my work on information ethics while at the same time taking into consideration some of the ethical dilemmas in what Manuel Castells sees as the emerging system of "mass self-communication" where social media play a decisive role[7].

Refining the model

Vaagan and Koehler[8], drawing on Zwass[9], employed the following model:

Here ethical issues were seen to be generated by three main, interrelated sources:

- the pervasive role and capacity of information systems to collect, store and retrieve data;
- the complexity of information systems;
- the intangible nature of information and digital goods, such as digitized music, film or software.

These sources were seen to give rise to four main ethical issues – privacy, accuracy, property and access – which in turn were associated with, respectively, the individual rights issues of privacy and free consent, due process, private property and fair treatment. The case of a Norwegian hacker taken to court by the American film industry was then discussed in terms of duty-based and utilitarian ethics.

7 years later, the model still seems appropriate to discuss a broad range of issues related to information age ethics. The three sources are more pertinent today given factors such as the rapid growth of the Internet, technological advances e.g. in nanotechnology and globalized social media as vehicles for ever more information. The centrality of the listed ethical issues and

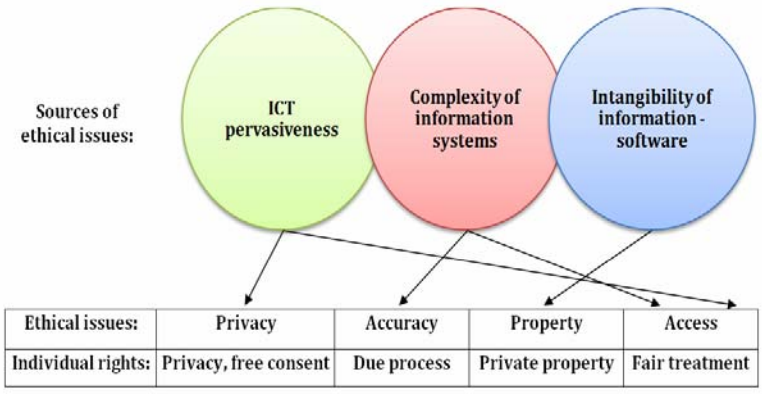

Fig. 1: Sources, issues and individual rights.

individual rights persists, as we see in the discussion on privacy and the EU *Data Retention Directive*, or in the discussion on how social networking media like *Facebook* can spread sensitive personal information. And there are still differences between duty-based ethical thought such as Kant's 'categorical imperative' which states we should always treat others as ends, never as means to an end, and utilitarian theory which holds that our chosen action must produce the greatest overall good for the maximum number of people[10].

A conservative estimate of the indexed World Wide Web in March 2011 runs to at least 13.9 billion pages[11], accessed by almost 2 billion Internet users or 28,7% of the world's population[12].

cal issue of long standing. Freedom of expression became a universal ethical right with the adoption in 1948 of the *Universal Declaration of Human Rights*. While this declaration has no legal status, it provides strong ethical guidance. Article 19 states that *"Everyone has the right to freedom of opinion and expression; this right includes freedom to hold opinions without interference and to seek, receive and impart information and ideas through any media and regardless of frontiers"*[16].

Freedom of expression is further enshrined in international legal conventions such as Article 19 of the *International Covenant on Civil and Political Rights* of 1966, and in Article 10 in the *European Declaration of Human Rights* of 1950. Against this backdrop, I have refined the model

Tab. 1: World Internet population.

World regions	Population (2010 est.)	Internet users Dec. 2000	Internet users June 2010	Penetration (%)	Growth (%) 2000-10
Africa	1,013,779,050	4,514,400	110,931,700	10.9	2357.3
Asia	3,834,792,852	114,304,000	825,094,396	21.5	621.8
Europe	813,319,511	105,096,093	475,069,448	58.4	353.0
Middle East	212,336,924	3,284,800	63,240,946	29.8	1825.3
North America	344,124,450	108,096,800	266,224,500	77.4	146.3
Latin America/Carribean	592,556,972	18,068,919	204,689,836	34.5	1032.8
Oceania/Australia	34,700,201	7,620,480	21,263,990	61.3	179.0
World total	**6,845,609,960**	**360,985,492**	**1,966,514,816**	**28.7**	**448.8**

While digital gaps between and within regions and countries remain significant and while the Internet can be misused[13] and/or is mainly an elite medium[14], the total global Internet usage population is steadily increasing. At the same time, broadband access has been extended to many households in advanced economies and the use of social networking media, blogs, mobile phones, PDAs and iPads is spreading. Part of this growth is taking place in the most populous regions, notably in Asia, where 56% of the world's population is concentrated.

As for ethical issues and associated individual rights, the model needs refinement in terms of freedom; of expression, which is linked with access to information. In a poll conducted in March 2010 for British Broadcasting Corporation (BBC) covering 27,000 people in 26 countries, the Internet was seen as a "fundamental right" by four of five people sampled. In particular, in countries such as Mexico, Brazil and Turkey a majority of the pollsters support the idea of net access as a right[15]. I now acknowledge that freedom of expression ought to have been present in the original model since this is both a legal right and ethi-

as shown in figure 2, where social media are understood to be included in each of the three sources of ethical issues:

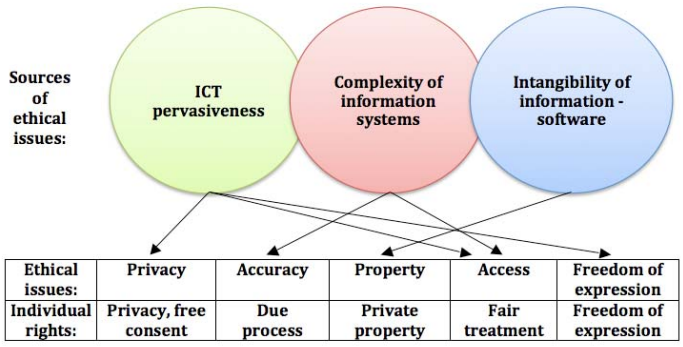

Fig. 2: Sources, issues and individual rights, including freedom of expression.

The press and media, access to information and freedom of expression

Migrating to media, communication and journalism studies has sensitized me to the fact that information is not only generated, stored and retrieved but also mediated to responsive audiences, thereby becoming communication. This makes it necessary to briefly reflect on the role of

the press and media in promoting access to information and freedom of expression. Though not universally respected, these are core principles for a well-functioning press and media in Western democracies. The two first clauses of the *Declaration of Principles on the Conduct of Journalists* adopted by the International Federation of Journalists (1954, 1986) reads as follows:

- "*Respect for truth and for the right of the public to truth is the first duty of the journalis*";
- "*In pursuance of this duty, the journalist shall at all times defend the principles of freedom in the honest collection and publication of news, and of the right of fair comment and criticism*"[17].

In Western journalism, there is a strong element of duty-based ethics. The press and media have a duty to print all truthful, newsworthy information that is uncovered, and to inform the public. This is the raison d'être of the news media, not entertainment or advertising[18].

Access to information depends to a significant degree on freedom of information legislation. In many Western democracies the press and media use this type of legislation actively to get material for their reporting. The first freedom of information law was passed in Sweden in 1766, and today at least 122 countries worldwide have adopted this type of legislation and/or standards of government openness and transparency[19]. Allowing access can have unexpected consequences. In the United Kingdom the first freedom of information act came into force as late as in 2005. By then the investigative journalist Heather Brooke had launched a successful campaign through the court system to gain access to the expense accounts of Members of Parliament, in the process uncovering widespread political corruption. The author has recently been appointed by the Norwegian Ministry of Foreign Affairs as head of two working groups for media freedom and responsibility in Norway's human rights dialogues with China and Vietnam. In 2008, China passed an open government information regulation while Vietnam is drafting a freedom of information act. These are challenging processes for both China and Vietnam where the communist party and state own and control all press and media outlets and where the role of the journalist so far is only to disseminate official information, not ask critical questions[20].

The dominating ethical issues for journalists in many countries with a free press are truth and objectivity in reporting, censorship (including self censorship), editorial and journalistic independence from authorities and owners, manipulation and fabrication of news, relationships with sources (including if necessary going to jail to protect the anonymity of sources), privacy and conflict of interest[21]. The journalist is often confronted by the dilemma whether it is in the public interest to infringe on someone's privacy[22]. The stance depends on professional codes of conduct or ethics, where as noted duty-based ethics is important in Western journalism. Some media scholars have advanced models of media literacy in which ethical considerations play a key role[23].

Social media and mass self-communication

As the information age progresses from Web 2.0 to Web 3.0, it is increasingly typified by technology-driven information overload and media saturation. The *State of the Blogosphere 2009* gave up estimating the size of the blogosphere which doubles every 6 months, and instead concentrated on the most influential and authoritative blogs. In 2008, this report had stated that 133 million blog records had been indexed since 2002, and that 900,000 blogs had been posted in the last 24 hours. The 2010 report confirms that a majority of global bloggers are highly educated and affluent, and self-expression and sharing expertise are their primary motivations[24].

Traditional media like one-way TV and radio broadcasting or print newspapers are losing market shares in many countries and regions to new, interactive, two-way electronic media like blogs, social networking sites such as *Facebook*, *MySpace*, *YouTube*, *Twitter*, *Wikipedia*. The ubiquitous mobile phone is increasingly becoming a portable mini-computer, and the iPad is increasing in popularity. Social media studies has adopted a three-level approach to analyze: *"information and communication technologies and their associated social contexts [...] specifically, social media involve infrastructures with three components: a) artefacts or devices used to communicate or convey information; b) the activities and practices in which people engage to communicate or share information; and c) the social arrangements or organizational forms that develop around these devices and practices"*[25].

Despite this broad and inclusive definition, ethics is only indexed once in this authoritative source and only briefly discussed in terms of building infrastructure standards that will affect big user communities[26]. While ethics is still insufficiently explored in social media studies, there is interesting new work appearing[27,28,29]. This will surely improve in Castells'system of "mass self-communication". Expanding on his concept from the late 1990s of "the network society" that was simultaneously global, networked and informa-

tional, Castells in his latest study on shifts in communication power, notes that the diffusion of the Internet has given rise to a new communication form which differs from traditional mass communication. It is typified by the capacity of sending messages from many to many, in real or chosen time, and with the option of employing point-to-point communication, narrowcasting or broadcasting, depending on situational specifics. Castells calls this "mass self-communication" because it can reach a global audience (e.g. posting a video on *YouTube* or a blog with RSS links to various web sources) and the production is self-generated: *"This form of communication has developed with Web 2.0 and Web 3.0, or the cluster of technologies, devices and applications that support the proliferation of social spaces on the Internet thanks to increased broadband capacity, innovative open-source software, and enhanced computer graphics and interface, including avatar interaction in three-dimensional virtual spaces"*[30].

Collective intelligence or hypersurveillance?

Two other scholars with interesting views on contemporary and future ICT and social media scenarios are Henry Jenkins and David Lyon.

Jenkins theorizes about the relationship between three concepts – media convergence, participatory culture and collective intelligence. The first describes content flow across multiple media platforms, and multiple media industry cooperation as well as migratory behavior of resourceful media audiences searching entertainment experiences anywhere they can find it. Convergence does not, however, take place through media appliances but "within the brains of individual consumers and through their social interactions with others"[31]. The second concept departs from previous notions of passive media consumption and instead recasts consumers as interacting participants acting according to rules they do not fully comprehend. Finally, collective intelligence is seen as an alternative source of media power that we are only learning to employ[32]. Jenkins therefore seems to be close to Castells views.

Lyon provides a very different perspective. Drawing on Bentham's Panopticon, an architectural design for prisons in the 19th century which allowed wardens to watch prisoners without being seen and inspired by Foucault's idea of disciplinary regimes and continuous surveillance, David Lyon coins the neologisms "superpanopticon" and "hypersurveillance" to describe contemporary and future ICT monitoring and surveillance systems. These can be associated with either of 4 main strands of surveillance theory:

- the nation state orientation which focuses on political-military imperatives and inter-state struggles and draws on the work of Mosco, Pareto, Sorel and Michels;
- Weberian-based bureaucratic surveillance and computerization intermixed with Kafkaesque uncertainty and fear;
- technologic modernity surveillance that draws on Jacques Ellul and technicization of policing and information brokerage; and finally;
- Marxian-influenced political economy like the work of Gandy that places new surveillance technologies in a class-conflict framework[33].

This rather gloomy vision differs significantly from the more optimistic scenarios of Castells and Jenkins.

Ethical issues and individual rights

Here I will briefly review the five ethical issues and associated individual rights and link these with the ideas of Castells, Jenkins and Lyon. I very briefly relate the discussion to normative ethical reflection and virtue-based, duty-based or consequentialist ethical thought[34].

Privacy

Vaagan and Koehler[35] did not focus on privacy or its associated individual right of privacy and free consent, and only noted the debate on the *Total Awareness Act* following 9/11 and the differences between privacy standards in the USA and Europe. If space had permitted I would have liked to comment on the EU *Data Retention Directive* or *Facebook*, but I will limit the discussion to Google. Here the surveillance theorist Lyon has much to say, and so has Jenkins in terms of participatory culture and Castells on self mass communication by e.g. uploading footage to Google-owned *YouTube*.

Google's rise to become a dominating stakeholder in the information, communication and media business is well documented[36]. In a review of Google in January 2010 entitled *Ende der Privatheit*, *Der Spiegel* highlighted many of the ethical dilemmas that are associated with Google's bipolar drive to organize the entire world's knowledge while adhering to the company motto of "Don't be evil"[37]. In a follow-up issue in April 2010 on Google's ethically motivated decision to withdraw from China due to Chinese Internet censorship, Google co-founder Sergey Brin, who was born in Russia and experienced surveillance, stated that *"We believe this was our best choice in order to defend the principles of transparency and freedom of information"*[38]. These features make Google interesting from

both a virtue-based, duty-based and consequentialist ethical perspective.

Google's existing array of applications include *Google Sky Map*, *Nexus One*, *Google Latitude*, geographical mapping, *Google Books*, *Google Earth /Street View*, *YouTube*, *Google Alerts*, *News*, browser *Chrome*, *Google Product Search*, *Gmail*, *Picasa* and *Google Maps Navigation*. Privacy concerns have been stirred especially by *Google Earth/Street View* and *Google Buzz*. The former blurs faces and car plates to protect anonymity but is still seen by some as invasion of privacy. The latter was dropped by Google when it was admitted that composing a list of social media friends based on registered e-mail contacts had its drawbacks. But it is especially the applications currently in developement and under planning that have motivated *Der Spiegel* to use the title "End of Privacy". *Goggles*, a visual recognition application, can identify faces from vast visual databases (including *Picasa*) and can be linked with *Google Social Search*, *Google Docs*, *Google Health*, *Google Blogs* to allow integrated text and visual identification, collating commercial information in social networks and personal profiles (including health) and preferences to a degree that potentially removes all privacy[39].

Accuracy

Accuracy and its associated individual right of due process were not main concerns in Vaagan and Koehler[40]. The perils have long been clear in the event that inaccurate information about our health, financial situation, travels, communications, personal lives etc. is registered and retained for a longer period e.g. by *Google*, *Facebook* or police/security forces. This is particularly so if such information is beyond our control and there is no provision for correcting or deleting inaccurate data. Slander or lies placed by an anonymous source on a web server beyond your national jurisdiction is almost impossible to delete. Inaccurate information may prevent you from getting health insurance, a job or being promoted. Not surprisingly, surveillance theorists like Lyon are concerned by accuracy. Social media, notably blogs, add to the dissemination of information whose accuracy is often dubious[41]. Yet social media can be used to "set the record straight" and contradict stories planted in the mainstream press. In 2010, a video was posted on *WikiLeaks*, showing US soldiers in Iraq killing civilians in July 2007, including two Reuters reporters. The official US version had been that their forces had been attacked and acted in self defence. In 2010 also *Wikileaks* started publishing 250,000 documents obtained from U.S. embassies worldwide, giving a backstage and more accurate picture of how U.S. ambassadors view international politics. But legal action has been taken against *Wikileaks* founder Julian Assange and many question his ethical motivations. Also in terms of accuracy, the relevance of both virtue-based, duty-based and consequentialist ethical thought is clear.

Property

In Vaagan and Koehler (2004/2005) property and the associated individual right of private property is discussed in some detail, including the World Intellectual Property Organization and consumer group reactions to the EU Directive for the Enforcement of Intellectual Property Rights. The legal and ethical controversy between proprietary versus public domain ownership surfaced in the *Pirate Bay* court case in Sweden in April 2009. The *Pirate Bay* is the world's largest file sharing website. Although the IPRED Directive was implemented by EU member states in 2006, it did not come into force in Sweden before 1 April 2009. The *Pirate Bay* ruling in February 2011 by the appeals court in Stockholm upheld a previous court ruling from April 2009. Then Stockholm city court had found the 4 *Pirate Bay* owners guilty of assistance to copyright infringement and sentenced them to one year in prison and a fine of 30 million SEK (3.3 million EUR). The appeals court shortened the jail sentences by some months but raised the fine to 46 million SEK (5.1 million EUR). These rulings reinforced proprietary ownership[42]. In a related but different context, ownership of material uploaded in Facebook user profiles has been a bone of contention. Facebook has now restored ownership to users but only after considerable pressure from dissatisfied users. Property is an issue we find in Jenkins' ideas of participatory culture, collective intelligence and media convergence, and also in Castells focus on shifts in power relations in "mass self-communication". In terms of ethics, property can therefore be fruitfully analyzed from either a virtue-based, duty-based or consequentialist perspective.

Access

In Vaagan and Koehler[43] access and the associated individual right of fair treatment are discussed in some detail, including digital divides. Above I have listed many factors that contribute to improved access globally. As for social media, it is interesting to note that while these contribute significantly to the process of globalization[44,45,46], their role is still not sufficiently explored in primers on globalization[47]. This, though, will change in view of newer work on globalization and ethics[48]. In Norway a case involving the provision of access has recently been settled by the courts, and

seems to support both Jenkins and Castells' arguments. The music and film industry had long demanded that Telenor – the dominating 54% state-owned telecommunications provider and one of the world's largest mobile phone suppliers – must block access for its Internet subscribers to The *Pirate Bay* to prevent illegal file sharing. Telenor refused to comply and the case went to court. Both the district court and appellate court found no provision under the *Intellectual Property Act* to conclude that Telenor assisted in punishable or indemnifiable acts among end users by not blocking *The Pirate Bay*. The decision has gladdened the file sharing community and angered the proprietary ownership side. The latter is now seeking a revision of the *Intellectual Property Act* to cover providing access to and infrastructure for illegal file sharing. From an ethical standpoint it seems that access can be meaningfully analyzed from a virtue-based, duty-based or consequentialist viewpoint.

Freedom of Expression

This new element is seen both as an issue and individual right, linked with access. Above I have argued that it should have been incorporated in the first model since it is not a new issue. In fact, the Norwegian constitution was revised in 2004 when article 100 (freedom of expression) was strengthened. In global terms, freedom of expression is of course nominally present in many constitutions, conventions and declarations. But as organizations like Amnesty International or Reporters without Borders remind us of – and Google by withdrawing from China - censorship (including self censorship) and lack of freedom of expression are common practices in many, if not most, countries today. This is clearly both a legal and ethical issue of great magnitude. That is why I find it so interesting that newer research confirms that the Internet is seen in a majority of countries sampled as a basic human right[49]. At the same time, if we are to believe surveillance theorists like Lyon, increased freedom of expression has a price – increased surveillance. While freedom of information can be usefully analyzed from both a virtue-based, duty-based or consequentialist perspective, I have noted that in Western journalism, duty-based ethics has a strong position.

Conclusion

Internet and social media have for many become the main source of information today, and this poses several challenges for ethical reflection. This paper has presented a model of information ethics that focuses on the five ethical issues of privacy, accuracy, property, access and freedom of expression. These are linked with the five individual rights of privacy and free consent, due process, private property, fair treatment and freedom of expression, respectively. The model is seen as relevant for both LIS and the field of Journalism, Media and Communication studies. The system of communication developing around us is envisaged somewhat differently by theorists such as Castells, Jenkins and Lyon. From an ethical perspective, much depends on the emphasis given to normative theories of virtue, duty or consequence.

Robert W. Vaagan
Oslo University College – Faculty of Journalism Library and Information Science
St. Olavs plass 4
0130 Oslo
Norway
Robert-Wallace.Vaagan@jbi.hio.no

March 2011

References

1 Vaagan, Robert (ed.). The *Ethics of Librarianship: An International Survey*. IFLA/Walter De Gruyter, 2002.

2 Vaagan, Robert; Koehler, Wallace. Intellectual property rights vs. public access rights. Ethical aspects of the DeCSS decryption program. *Information Research: an international electronic journal* [on line], 2004/2005 (consulted on 20 March 2011), vol. 10, n° 3, <http://informationr.net/ir/10-3/paper230.html>

3 Vaagan, Robert. Open Access scientific, electronic publishing and Bakhtinian dialogism. Westminster Papers in Communication and Culture [on line], 2007 (consulted on 20 March 2011), vol 4, n° 2, p. 85-99. <http://www.wmin.ac.uk/mad/page-1715>

4 Vaagan, Robert. Open standards in scientific communication and publishing. *Nordicom Review* [on line], 2007 (consulted on 20 March 2011), vol 28, n° 1, p. 111-122. <http://www.nordicom.gu.se/?portal=mr& main=info_publ2.php&ex=247&me=2>

5 Vaagan, Robert. Information Ethics Revisited: Social media and Freedom of Expression. *Ibersid - Journal of Information and Documentation Systems*, 2010, n° 1, p. 29-35.

6 Vaagan, Robert (ed.). *New Media, Mediated Communication and Globalization*. In Intercultural Communication Studies. XVII:3, 2008.

7 Castells, Manuel. *Communication Power*. Oxford University Press, 2009.

8 See note 2.

9 Zwass, Vladimir. Ethical issues in information systems. In *Encyclopedia of Library and Information Science*, Marcel Dekker, 2003, p. 1054-1062.

10 The Internet Encyclopedia of Philosophy [on line]. <http://www.iep.utm.edu/ethics/> (consulted on 20 March 2011).

11 WorldWideWebSize.com [on line]. <http://www.worldwidewebsize.com/> (consulted on 20 March 2011).

12 Internet World Stats [on line]. <http://www.internetworldstats.com/stats.htm> (consulted on 20 March 2011).

13 Rice, Ronald; Haythornthwaite, Caroline. Perspectives on Internet Use: Access, Involvement and Interaction. In Lievrouw, Leah; Livingstone, Sonia (eds.). *Handbook of New Media*. Sage Publications, 2006, p. 92-113.

14 Hindman, Mathew. *The Myth of Digital Democracy*. Princeton University Press, 2009.

15 British Broadcasting Corporation . *Internet access is a "fundamental right"* [on line]. <http://news.bbc.co.uk/2/hi/8548190.stm> (consulted on 20 March 2011)

16 United Nations. *Universal Declaration of Human Rights* [on line]. <http://www.un.org/ en/documents/udhr/> (consulted on 20 March 2011).

17 International Federation of Journalists [on line]. <http://www.ifj.org/en> (consulted on 20 March 2011).

18 Smith, Ron F.. *Ethics in Journalism*. Blackwell, 2008.

19 Vaagan, Robert. *Human Rights, Access to Information and the Role of the Media in China and Vietnam* (forthcoming).

20 See note 19.

21 Frost, Chris. *Media Ethics and Self-Regulation*. Longman, 2001.

22 See note 18.

23 Potter, W. James. *Theory of Media Literacy. A Cognitive Approach*. Sage Publications, 2004.

24 Technorati. *State of the Blogosphere* [on line]. <http://technorati.com/blogging/feature/state-of-the-blogosphere-2009/> (consulted on 20 March 2011).

25 Lievrouw, Leah; Livingstone, Sonia (eds.). *Handbook of New Media*. Sage Publications, 2006.

26 Leigh, Susan; Bowker, Geoffrey C.. How to Infrastructure. In Lievrouw, Leah; Livingstone, Sonia (eds.). *Handbook of New Media*. Sage Publications, 2006, p. 231-245.

27 McMahon, John; Cohen, Ronnie. Lost in cyberspace: ethical decision making in the online environment. *Ethics and Information Technology*, 2009, n° 11, p. 1-17.

28 Levahot, Keren. "MySpace" or Yours? The Ethical Dilemma of Graduate Students' Personal Lives on the Internet. Ethics & Behavior, 2009, vol. 19, n° 2, p. 129-141.

29 Altschuler, Shoshanah; Benbunan-Fich, Raquel. Is music downloading the new prohibition? What students reveal through an ethical dilemma. *Ethics and Information Technology*, 2009, n° 11, p. 49–56.

30 Castells, Manuel. *Communication Power*. Oxford University Press, 2009.

31 Jenkins, Henry . *Convergence Culture. Where Old and Social media Collide*. New York University Press, 2006.

[32] See note 31.

[33] Lyon, David. New Directions in Theory. In Webster, Frank (ed.). *The Information Society Reader*. Routledge, 2008, p. 327-344.

[34] See note 10.

[35] See note 2.

[36] Stross, Randall. *Planet Google. One Company's Audacious Plan to Organize Everything We Know*. Free Press, 2008.

[37] Von Bredow, Rafaela; Dworschak, Manfred; Müller, Martin U.; Rosenbach, Marcel. Ende der Privatheit. *Der Spiegel*, 11 January 2010, n° 2, p. 58-69.

[38] Author's translation
Von Follath, Erich; Lorenz, Andreas; von Rohr, Mathieu; Rosenbach, Marcel. Goliath gegen Goliath. In *Kalter Krieg im Internet. Google gegen China. Der Kampf um die Freihet im Netz.* Der Spiegel, 29 march 2010, n° 3, p. 91-99.

[39] See notes 37 and 38.

[40] See note 2.

[41] See note 28.

[42] Wikipedia. *The Pirate Bay* [on line]. <http://no.wikipedia.org/wiki/The_Pirate_Bay> (consulted on 20 March 2011).

[43] See note 2.

[44] See note 31.

[45] Friedman, Thomas L. *The World is Flat. The Globalized World in the Twenty-First Century*. Penguin Books, 2006.

[46] See notes 6 and 7.

[47] Lechner, Frank. J.; Boli, John (eds.). *The Globalization Reader*. Blackwell Publishing, 2008.

[48] See notes 27 and 29.

[49] See note 15.

LE DOCUMENTALISTE ET L'ÉTHIQUE

Jean-Philippe ACCART
Directeur des études, Universités de Berne et de Lausanne - Master of Advanced Studies in Archives, Librarianship and Information Science (MAS ALIS) - Programme de formation continue en archivistique, bibliothéconomie et sciences de l'information

▪ Cet article donne les grands principes fondamentaux servant à l'élaboration d'un code de déontologie pour les professionnels de l'information et les documentalistes : par rapport à l'utilisateur, à l'employeur, à l'information et à la profession. La plupart des associations professionnelles ont rédigé leur code déontologique. L'exemple du European Council for Information Associations (ECIA) est celui le plus souvent cité.

▪ Dit artikel geeft de grondbeginselen weer die fungeerden voor de aanmaak van een deontologische code voor de informatiespecialist en de documentalist: dit in verhouding tot de gebruiker, de werkgever, de informatie op zich en de documentalist. Het merendeel van de beroepsverenigingen hebben hun eigen deontologische regels opgesteld. Het meest aangehaalde voorbeeld zijn deze van de European Council for Information Associations (ECIA).

Tout métier proposant des services, en contact avec le public, se doit d'avoir une éthique professionnelle qui permette d'avoir un comportement se référant à des valeurs professionnelles. Elle se concrétise par un ensemble de règles déontologiques qui garantissent les droits et les devoirs de cette profession, ainsi que la qualité du travail ou du service rendu à l'utilisateur. Jean Meyriat, en France, a été un des premiers auteurs à s'intéresser à cet aspect du métier de documentaliste[1], aspect fondamental qui, à bien des égards, structure la profession. Les formations à ce métier ont mis un certain temps à intégrer un cours sur l'éthique professionnelle. Ce sont les associations professionnelles qui, les premières, ont intégré ces règles, assez récemment toutefois : les travaux lancés par le European Council of Information Associations (ECIA) ont permis à l'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS) d'adopter le code européen en 1999[2], suivie par l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) qui a élaboré le sien en 2003[3]. Sur le plan francophone, la Corporation des Bibliothécaires du Québec (CPBQ) éditait son code déjà en 1978 et, en Suisse, l'Association genevoise des Bibliothécaires et Professionnels Diplômés en Information documentaire (AGBD) a publié son code en 1998[4].

L'éthique et la déontologie, de manière générale, sont des notions qui présentent des liens étroits avec la morale, les valeurs, les missions, mais aussi avec les lois et règlements, les normes, les codes et les chartes. Toutes ces notions sont très étroitement imbriquées.

La déontologie du documentaliste

L'affirmation d'une déontologie est une condition nécessaire pour qu'une profession soit reconnue et considérée comme telle. Les règles doivent être connues, diffusées et respectées aussi bien par les documentalistes eux-mêmes, les utilisateurs des services documentaires et les employeurs. Le documentaliste a ainsi des droits et des devoirs dans la mesure où il exerce une profession de services. Ses droits et ses devoirs s'exercent à l'égard de l'utilisateur, de l'employeur, de l'information et de la profession dans son ensemble[5].

À l'égard de l'utilisateur :

- l'accès à l'information : l'accès à tout document dont l'utilisateur a besoin pour sa propre information est facilité ;
- le respect des utilisateurs : aucune restriction fondée sur la race, la condition sociale, l'appartenance ou l'origine nationale, sociale, politique ou religieuse ne doit être appliquée ;
- la confidentialité : les informations détenues par le documentaliste sur les utilisateurs et leurs recherches sont confidentielles ; cela se vérifie dans toutes situations et particulièrement dans le cas d'informations industrielles, stratégiques, militaires, politiques… Généralement, le documentaliste signe un contrat avec son employeur qui spécifie cette clause de confidentialité ;
- la conformité des sources : l'information fournie doit être conforme et mentionner les sources identifiées, c'est-à-dire auxquelles il est possible de se reporter si besoin est. Tout manquement ou erreur doit être corrigé. Le documentaliste est responsable de l'information fournie. Cette question est d'autant plus d'actualité avec, par exemple, les cas de plagiats notoires dans les universités : les professionnels de l'information sont alors chargés de mentionner la question du plagiat dans les cours sur la recherche d'information donnés aux étudiants. Des logi-

ciels anti-plagiat ont été développés.

À l'égard de l'employeur :

- la clause de conscience : elle permet au documentaliste de rompre son contrat de travail dans le cas où il verrait son honneur professionnel mis en cause par son employeur ; cette clause doit figurer de manière explicite, avec cependant une garantie de protection ;
- la communication restreinte d'informations : l'employeur doit spécifier au documentaliste les informations qu'il ne souhaite pas voir diffuser : cela s'applique dans le secteur privé par exemple où certaines informations sont considérées stratégiques ou sensibles et ne doivent pas être diffusées à la concurrence ;
- le devoir de réserve : ce devoir est obligatoire de la part du documentaliste par rapport à son employeur.

À l'égard de l'information :

- la responsabilité à l'égard du fonds documentaire et des ressources dont il est dépositaire ;
- le respect des droits d'auteur par rapport aux sources d'information citées et utilisées ;
- la validation et la reconnaissance de la valeur du travail documentaire, notamment des produits documentaires ;
- le secret professionnel par rapport à certaines informations qui lui sont confiées.

À l'égard de la profession :

- l'action de promotion et de reconnaissance de la profession ;
- la participation continue à des réseaux professionnels ;
- l'acquisition de compétences professionnelles propres et le droit à la formation continue ;
- la participation active au développement de la profession : par la voie associative, le partage des connaissances (avec d'autres professionnels, des étudiants et des stagiaires), la publication écrite et la recherche.

Ces principes servent de cadre global et peuvent être adaptés en fonction de la situation de chacun. Ils sont également le moyen de faire reconnaître la profession par les utilisateurs des services d'information et de documentation.

L'exemple du code déontologique du European Council of Information Associations (ECIA)[6]

L'ECIA, qui regroupait neuf associations nationales en information-documentation, a élaboré en 1999 un code de déontologie adopté notamment par l'ADBS. Le code proposé est un code déontologique des professionnels de l'information prenant en compte l'environnement institutionnel, culturel, le cadre de travail en Europe ou hors d'Europe. Quatre grands principes déontologiques sont énoncés :

- *dans le travail* : honnêteté ; indépendance par rapport aux conflits d'intérêts ; être conscient de ses capacités ; respect des autres professionnels ; mise à jour des connaissances ;
- *avec l'employeur* : être à son service, dans les limites de l'éthique professionnelle ; être en accord avec celui-ci par rapport à des rémunérations extérieures ; coopérer avec ses collègues ;
- *avec le client* : confidentialité ; qualité du service rendu ; être libre de préjugés ; ne pas exercer de censure ; les sources utilisées doivent être publiées, pertinentes et fiables ; citation des sources et autorisation éventuelle des auteurs ; correction des erreurs possibles ; respect de la juridiction du pays d'exercice ;
- *professionnellement* : communiquer ces règles aux jeunes professionnels ; leur violation doit être accompagnée du contrôle strict des informations soumises.

Jean-Philippe Accart
Institut d'histoire - Université de Berne
Gesellschaftsstrasse 25
3012 Berne
Suisse
jean.accart@hist.unibe.ch
http://www.archivistique.ch

Mars 2011

Bibliographie

Accart, Jean-Philippe ; Réthy, Marie-Pierre. *Le métier de documentaliste*. 3e édition. Electre – Éditions du Cercle de la Librairie, 2008. ISBN 978-2-7654-0961-8.

Association des bibliothécaires français. *Le métier de bibliothécaire,* sous la direction d'Yves Alix. 12e édition. Electre-Éditions du Cercle de la librairie, 2010. ISBN 2765409773.

Cleff Le Divellec, Sylvia. La responsabilité juridique des professionnels de l'information et de la documentation et les codes de déontologie. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], 2007 (consulté le 27 mars 2011), n° 4, p. 102-103 <http://bbf.enssib.fr/>

Harnad Stevan. Ethics of Open Access to biomedical research: just a special case of ethics of Open Access to research. *Philosophy, Ethics, and Humanities in Medicine*, 2007, 2, p. 31.

Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique [en ligne]. UNESCO, 1994 (consulté le 27 mars 2011). <http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html>

Manifeste IFLA pour Internet [en ligne]. IFLA, 2002 (consulté le 27 mars 2011). <http://archive.ifla.org/III/misc/im-f.htm>

Meyriat Jean. Principes déontologiques des professionnels de l'information et documentation. Le code de l'ECIA. *Documentaliste, sciences de l'information*, 2000, vol. 37, nº 1, p. 42-43.
–, Documentalistes et bibliothécaires. Regards croisés sur leurs formations. *Bulletin des bibliothèques de France,* 1996, t. 41, nº 6, p. 37-40.
–, Déontologie du documentaliste. Énoncé de principes. *Documentaliste, sciences de l'information*, 1991, vol. 28, nº 1, p. 38-39.

Schepens, Paula. *Guide sur la gestion collective des droits d'auteur : La société de gestion au service de l'auteur et de l'usager* [en ligne]. UNESCO, 2000 (consulté le 8 juillet 2009).
<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001206/120677f.pdf>

Notes

1 Voir Bibliographie.

2 Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS) [en ligne]. <http://www.adbs.fr/code-deontologique-de-l-ecia-1980.htm> (consulté le 20 avril 2011).

3 Association des Bibliothécaires de France (ABF) [en ligne]. <http://www.abf.asso.fr/pages/interieur-contenu.php?categorieTOP=6&categorie=46&id_contenu=78> (consulté le 20 avril 2011).

4 Association genevoise des Bibliothécaires Diplômés en Information Documentaire (AGBD) [en ligne]. <http://www.agbd.ch/code.php> (consulté le 20 avril 2011).

5 Ce paragraphe est inspiré par les écrits de Jean Meyriat et le Code de l'ECIA.

6 Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS) [en ligne]. <http://www.adbs.fr/code-deontologique-de-l-ecia-1980.htm> (consulté le 20 avril 2011).

WAAROM EEN GEDRAGSCODE VOOR INFORMATIEPROFESSIONALS?

Steven VAN IMPE
Consulent wetenschappelijk werk, Erfgoedbibliotheek Hendrik Conscience
Lid van de werkgroep Beroepscode voor Informatieprofessionals, Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie (VVBAD)

Dit artikel verscheen in *META*, nr. 5 (juni 2011). De VVBAD verleende ons toelating tot reproductie.

Cet article a déjà été publié dans *META*, n° 5 (juin 2010). Il est reproduit avec l'aimable autorisation de la VVBAD.

▪ Sinds 2009 werkt de Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie (VVBAD) aan een gedragscode voor informatieprofessionals, een document met morele richtlijnen voor iedereen die in een bibliotheek werkt. Dit artikel bespreekt de lokale en internationale context van die gedragscode. Ook de manier waarop ze tot stand kwam komt aan bod. Een belangrijk deel van het artikel gaat over de redenen waarom zo'n document nodig of nuttig is. Verschillende voorbeelden maken duidelijk dat een gedragscode veel meer is dan een belerend vingertje: de waarden die bibliotheekmedewerkers vaak reeds impliciet koesteren worden erin vastgelegd, zodat ze intern, maar ook naar klanten en overheden toe scherpgesteld worden. Zo wordt de gedragscode een hulpmiddel om de sector nog verder te professionaliseren.

▪ Depuis 2009, la Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie (VVBAD) s'active à la mise au point d'un code de bonne conduite pour les professionnels de l'information, un document avec des directives morales pour tous ceux qui travaillent dans une bibliothèque. Cet article analyse le contexte local et international de ce code. La façon dont il a vu le jour est examinée. Une partie importante de l'article expose les raisons de la nécessité ou de l'utilité d'un tel document. Divers exemples montrent clairement qu'un tel code est bien plus qu'une simple vue de l'esprit : ce sont là des valeurs dont les collaborateurs de bibliothèques ont déjà bien souvent été implicitement invités à adopter, de manière qu'elles soient appliquées tant en interne que vis-à-vis de leurs clients et des autorités. Ainsi, le code devient un bon moyen pour professionnaliser davantage le secteur.

Een ethische code, ook voor bibliothecarissen?

Er zijn van die dingen waarvan het bestaan zo evident lijkt, dat je er niet bij stil staat. Tot iemand er expliciet naar vraagt, en blijkt dat ze niet bestaan. Ik heb het dan niet over chips met kersensmaak of een kattenbak die zichzelf schoonmaakt, maar over een internationale ethische code voor bibliothecarissen.

De vraag naar die code kwam van het agentschap Kunsten & Erfgoed, dat in 2008 druk bezig was met de voorbereidingen van het nieuwe cultureel-erfgoeddecreet. Daarin zou een erkenningsprocedure voor erfgoedbibliotheken voorkomen. Bij de erkenning van musea en archieven wordt in het decreet telkens expliciet verwezen naar de codes van de International Council on Archives (ICA) en van de International Council of Museums (ICOM). Maar de International Federation of Library Associations (IFLA) blijkt niet over een dergelijke overkoepelende tekst te beschikken. Wel is er een webpagina met de veelbelovende titel *Professional Codes of Ethics for Librarians*, maar die blijkt enkel links te hebben naar vijfendertig verschillende documenten van nationale organisaties. België komt op die lijst niet voor: noch federaal, noch regionaal bezitten wij een dergelijke code. Op Luxemburg na komen alle buurlanden wel in de lijst voor.

Blijkbaar bestond er elders dus wel nood aan zo'n ethische code voor bibliothecarissen. Opvallend is ook de diverse invalshoek die de verschillende landen nemen: in het verre oosten is er veel aandacht voor de waardigheid van het beroep, terwijl de code van de Verenigde Staten meer nadruk legt op het recht op privacy van de gebruikers.

In 2006 onderzocht bibliotheekwetenschapper Wallace Koehler een viertal verschillende nationale codes. In het artikel *National library associations as reflected in their codes of ethics: Four codes examined* stelde hij dat deontologische codes vier verschillende genres vertegenwoordigen:

- De deontologische code, waarbij de plicht van de bibliothecaris centraal staat.
- De utilitaire code, gericht op het maximale nut voor zoveel mogelijk mensen.
- De juridische code, die net als de deontologische code gebaseerd is op plichten maar meer nadruk legt op gevolgen bij overtredingen van deze regels.

- De naar een hoger doel strevende code ('aspirational'), waarbij de code de gewenste houding van een bibliothecaris reflecteert, minder op regels gericht is en vaak verheven taal gebruikt.

Volgens Koehler bevatten bijna alle gedragscodes voor bibliothecarissen, ongeacht het genre dat ze volgen, dezelfde basiswaarden. Die werden wel vaak anders verwoord of in een andere volgorde van onderling belang geplaatst. Deze aspecten kwamen in elk geval in elke onderzochte code terug:

- Dienstbaarheid aan de gebruiker
- Het recht op gelijke toegang tot informatie
- Respect voor de eigenheid van de gebruiker
- Het recht op privacy en vertrouwelijkheid van persoonsgegevens
- Het intellectueel eigendom en auteursrecht
- Geletterdheid, met daarbij ook informatiegeletterdheid en technische kennis
- Het bewaken en bewaren van erfgoed ("stewardship")
- De professionele en maatschappelijke plichten van bibliothecarissen

Is er in Vlaanderen wel nood aan zo'n ethische code? Uiteindelijk leven wij toch in een rechtsstaat en niet in een dictatoriaal regime, en is er geen sprake van iets als een *Patriot Act*. Als bibliothecarissen worden wij uiteraard eveneens geacht de wet te kennen en te volgen, en er zijn genoeg wetten die het domein van de bibliothecaris beheersen: het verbod op discriminatie, de wet op het intellectuele eigendom,...

Maar er is een verschil tussen wetten en waarden: een gemeenschappelijk aanvoelen van wat juist en fout is, wat hoort en wat niet hoort. Waarden zijn persoonlijk, maar ze kunnen ook gedeeld worden - door een natie, door een familie, of door een beroepsgroep. Uit het hierboven reeds aangehaalde onderzoek van Koehler blijkt dat bibliothecarissen wereldwijd erg gelijkaardige waarden hebben. Die waarden zijn dus min of meer eigen aan het beroep, en we kunnen er van uitgaan dat de meerderheid van de informatieprofessionals bij ons ze ook delen. Maar ze zijn intuïtief, niet neergeschreven, en dus moeilijk af te dwingen of te verdedigen. En hier komt de ethische code in beeld.

Een ethische code of gedragscode voor een beroepsgroep bestaat uit een verzameling regels die de waarden van die beroepsgroep expliciteren. Hoe expliciet ze juist zijn hangt ondermeer af van het gekozen genre (deontologisch, utilitair, juridisch of aspirationeel), en de keuze van het genre lijkt dan weer cultureel bepaald te zijn. Uit onderzoek van P. Shachaf (2005) naar 28 beroepscodes van bibliotheekorganisaties blijkt dat langere codes meestal voorkomen bij landen die meer nood hebben aan houvast, terwijl kortere codes over het algemeen voorkomen bij landen die toleranter zijn tegenover onzekerheid en meer verantwoordelijkheid bij het individu leggen.

Daarbij kan een ethische code een hulpmiddel zijn - maar ook niet meer dan een hulpmiddel. Elke situatie en context is immers anders. In sommige bibliotheken zal men het installeren van een filter op het computernetwerk zien als een weldaad, terwijl dit in andere bibliotheken als een vorm van ontoelaatbare censuur beschouwd zal worden. Een ethische code kan daarin geen ondubbelzinnig antwoord opleggen: er moet steeds ook rekening gehouden worden met de context. Uiteindelijk is het het gezonde verstand van de bibliothecaris dat bepalend is. Maar dat gezonde verstand kan soms ook baat hebben bij een ruggesteun.

Naar een Vlaamse gedragscode voor bibliothecarissen

Vanuit al die overwegingen startte de Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie (VVBAD) in de lente van 2009 met een werkgroep om zo'n deontologische code voor de hele sector samen te stellen, met vertegenwoordigers uit verschillende types van bibliotheken. De werkgroep bestond uit Els Bervoets (Katholieke Hogeschool Mechelen), Paul Heyvaert (ABD-BVD), Patrick Vanhoucke (Hoofdstedelijke Openbare Bibliotheek), Patrick Vanouplines (Vrije Universiteit Brussel), Bruno Vermeeren (VVBAD), en Steven Van Impe (Erfgoedbibliotheek Hendrik Conscience). Die brede basis zorgde voor tal van boeiende gedachtenwisselingen over de gevolgen en repercussies van bepaalde voorstellen. We werden gedwongen om zo algemeen mogelijk te denken, maar tegelijkertijd voldoende specifiek te blijven.

Om enigszins vertrouwd te geraken met de materie vergeleek de werkgroep verschillende ethische codes: in de eerste plaats de ethische codes van bibliotheekverenigingen in andere landen, te vinden via de IFLA-website, maar daarnaast ook de reeds genoemde codes van de ICOM en ICA. Omdat het niet mogelijk bleek alle nationale bibliotheekcodes te bestuderen, werd gekozen voor die van de buurlanden en die van enkele wereldwijd verspreide landen die bekend staan om hun "bibliotheekcultuur".

Deze verschillende codes werden kort samengevat, waarbij vooral gelet werd op vier aspecten. In de eerste plaats wilden we natuurlijk weten hoe

de code gestructureerd was, want dat zou ons helpen bij het samenstellen van onze eigen code. Ten tweede hadden we aandacht voor de terminologie: hoe werd de code zelf benoemd, op wie was hij precies van toepassing en dergelijke. Ten derde zochten we naar de inbedding van de code in de wetgeving, en ten vierde naar de juridische status van het document of de manier waarop hij door het veld was geaccepteerd.

Als voorlopig stramien voor onze brainstorm vertrokken we van de Franse *Code de déontologie du bibliothécaire*, die vier invalshoeken of hoofdstukken omvat: het beroep, de collectie, de gebruiker en de overheid. Ideeën uit de leesopdracht werden in die vier kwadranten samengebracht, om ze later te kunnen clusteren. De code werd geschreven tijdens een aantal brainstormsessies, gevolgd door het kritisch en nauwgezet lezen en herlezen van de code om tegenspraak en overlapping zoveel mogelijk te vermijden. Op gezette tijdstippen werd de tekst ook voorgelegd aan derden, om tunnelvisie te vermijden.

Al snel kwam de werkgroep ook tot de overtuiging dat het beter was te spreken van een gedragscode voor de informatieprofessional. Het moet een bron van inspiratie zijn voor de houding van elke informatieprofessional: iedereen die bij de werking van de bibliotheek betrokken is, moet zich aangesproken voelen, niet enkel de (officiële) bibliothecaris maar ook onthaal- en baliepersoneel, boekbinders, magazijnmedewerkers, catalografen en beheerders van e-bronnen. Op die manier wordt de gedragscode ten dele een uitbreiding van de beroepsprofielen die de VVBAD al enkele jaren eerder had opgesteld.

De gedragscode als ruggensteun voor de professionele werking

De gedragscode waar we zijn uitgekomen is veel meer dan een verzameling regels, het is een attitude: wat mag men van een goede bibliothecaris verwachten? Daaronder valt bijvoorbeeld ook de plicht om zichzelf bij te scholen, om mee te zijn met de moderne informatietechnologie. Het blikveld is veel breder dan het verbod op discriminatie of de wet op de overheidsopdrachten: het gaat om de bewaking van de kwaliteit van onze dienstverlening als bibliothecaris.

Daarmee zijn we behoorlijk afgeweken van wat ons als werkgroep oorspronkelijk voor ogen stond, maar bij nader inzien lijkt het een logische manier om te werk te gaan. Door de zuiver ethische regels in een bredere context van een gedragscode in te bedden, wordt duidelijk dat ze niet op zich staan. In vrijwel elk aspect van het bibliotheekwerk komen beslissingsmomenten voor, en daarbij moet telkens het belang van de bibliotheekgebruiker (de klant) voor ogen gehouden worden. Eigenlijk is dat het uitgangspunt van de deontologische code.

Tel daarbij de vaststelling dat in sommige situaties bepaalde regels elkaar kunnen tegenspreken. In zo'n geval is het nuttig dat de ethische code uit meer bestaat dan een soort van "tien geboden". In de eerste plaats biedt de code als geheel dan al een houvast bij het interpreteren van de verschillende regels en het maken van afwegingen. Bovendien moedigt de gedragscode de bibliothecaris aan om zich bewust te zijn van de brede context van zijn job, en daarin ook een positie in te nemen. De morele plicht om zich bij te scholen over nieuwe informatietechnologieën kan een bibliothecaris bijvoorbeeld helpen om de internetfilters op openbare pc's, die een vorm van censuur betekenen, zodanig te verfijnen dat enkel het echte misbruik wordt voorkomen, en er niet onnodig nuttige informatie (bijvoorbeeld informatie over seksueel overdraagbare aandoeningen) wordt afgeschermd.

Vanuit die overweging vroeg de raad van beheer van de VVBAD ons ook om per regel enkele voorbeelden of "cases" te voorzien, die de regels zouden verduidelijken. Zo wordt de gedragscode meteen erg concreet; dit proces gaf ook aanleiding om verder te schaven aan de verwoording van de regels zelf, omdat het verborgen interpretatieproblemen aan het licht bracht.

De gedragscode is zoals gezegd bedoeld als ruggesteun: in wezen zal de bibliothecaris zijn gedrag nauwelijks moeten bijsturen. De code vertrekt immers van de gedeelde, impliciete waarden die haast elke informatieprofessional reeds in zich draagt. Die waarden worden in de code deels geëxpliciteerd, en dat maakt het ook een erg interessant instrument voor het bibliotheekbeleid: waar het vroeger erg moeilijk was om naar die waarden te verwijzen, kan nu verwezen worden naar de gedragscode die door een beroepsorganisatie is samengesteld. Bij toetsing van de werking van een bibliotheek kan men teruggrijpen naar deze gedragscode. Zo bezien zou de code in bepaalde gevallen ook als een "best practice" worden beschouwd - dat was natuurlijk de achterliggende bedoeling van het agentschap Kunsten & Erfgoed toen het de VVBAD vroeg of zo'n code überhaupt bestond.

Ook bibliotheken zelf kunnen de code gebruiken om hun waarden duidelijk te maken aan haar stakeholders: de moederinstelling, de overheid, de klant,.. De bibliotheekwereld kan met deze gedragscode haar eigen waarden beschermen tegen inmenging van buitenaf. Wanneer een we-

tenschappelijke bibliotheek publicaties opneemt die in de ogen van haar hogere overheid een verdacht politiek standpunt innemen, kan de bibliotheek wederwoord bieden door te wijzen op haar morele plicht om de collectie objectief en meerstemmig samen te stellen, en dus ook afwijkende meningen op te nemen. Maar het hoeft niet altijd zo gevoelig te zijn: de plicht van een bibliothecaris om zich bij te scholen, ingeschreven in de gedragscode, kan bijvoorbeeld worden gebruikt om te pleiten voor de noodzakelijke vormingsuren voor medewerkers.

Inmiddels werd de code goedgekeurd door de raad van beheer van de VVBAD, en zal ze in het najaar gepubliceerd worden. Tijdens een eerste voorpublicatie op de website van de VVBAD kwam er weinig reactie, waaruit we durven opmaken dat de code zoals verwacht geen fundamentele bezwaren oproept. Er worden van de bibliothecaris ook geen (grote) aanpassingen verwacht: zoals gezegd is de code meer bedoeld om reeds bestaande waarden op schrift vast te stellen, waarmee we weer een kleine maar belangrijke stap hebben gezet voor de verdere professionalisering van de sector.

En voor wie er zo meteen *Google* bij haalt: zelfreinigende kattenbakken blijken effectief te bestaan, ondermeer de Cat Genie Self-Cleaning Litterbox.

Steven Van Impe
Erfgoedbibliotheek Hendrik Conscience
Hendrik Conscienceplein 4
2000 Antwerpen
steven.vanimpe@stad.antwerpen.be

April 2011

Bibliografie

Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie. *Beroepscode voor informatieprofessionals in bibliotheken en documentatiecentra* [online]. <http://www.vvbad.be/beroepscode> (geraadpleegd op 11 april 2011).

Koehler, Wallace. National library associations as reflected in their codes of ethics: Four codes examined. *Library Management*, 2006, vol. 27, nr 1/2, p. 83-100.

Shachaf, Pnina. A global perspective on library association codes of ethics. *Library & Information Science Research* [online], herfst 2005 (geraadpleegd op 11 april 2011), vol 27, nr 4, p. 513-533.
<http://eprints.rclis.org/bitstream/10760/8941/1/Code_of_Ethics.pdf>

AFTER THE CODE
Actions to put a code of ethics into real practice

Jorge CANDÁS ROMERO
Member of Ethics Group, Asociación Española de Documentación e Información (SEDIC)

▪ De ethische code moet enkel gezien worden als een eerste stap in de Ethica van een professionele organisatie. Het zet het kader voor de ethische beslissingen. Maar de code alleen kan de ethische dilemma's niet oplossen, noch kan het aan professionelen gegeven worden zonder voorafgaande duiding betreffende haar filosofie en gebruik. Verdere actie brengt met zich mee het beschikbaar stellen en bruikbaar maken voor de leden. Vier hoofdacties (met hun voors en tegens) worden voorgesteld in dit artikel: het aanmaken van richtlijnen voor het gebruik en de interpretatie van de code, het instellen van een expertgroep om de leden te adviseren, het vaststellen van antwoordregels op onethisch gedrag en het promoten van de code. Het streefdoel is om een geheel ethisch corpus uit te bouwen voor de professionele organisatie klaar om antwoord te bieden op de ethische dilemma's die het beroep en de individuen onder ogen krijgen.

▪ Le code de déontologie ne peut être perçu que comme la première étape des démarches éthiques d'une association professionnelle. Il définit le cadre des décisions éthiques, mais il ne permet pas, à lui seul, de résoudre les dilemmes éthiques, et ne peut pas être donné aux praticiens sans précautions concernant son esprit et son utilisation. Il doit aussi être mis à disposition des membres et être fonctionnel. Quatre actions principales (avec leurs avantages et inconvénients) sont proposées dans cet article : la création de lignes directrices pour l'utilisation et l'interprétation du code, l'établissement d'un groupe d'experts chargé de conseiller les membres, l'élaboration de réponse aux comportements non éthiques et la promotion du code. L'objectif est de constituer les fondements de la déontologie de l'association professionnelle, prêts à l'emploi pour résoudre les dilemmes éthiques qui se posent à la profession et aux praticiens.

The making of the code of Ethics is a milestone for a profession (and for a professional association). It symbolizes the maturity of self-reflection, and consciousness of one's obligations towards society and towards the profession. But a code alone is not enough to solve all the ethical issues that a professional faces.

A profession cannot settle for a code that merely collects a set of duties and regulations, even if the code is only a purely formal operation, aimed at promoting the image of the profession rather than ensuring good service to customers. If librarianship (like any other profession) wants to be taken into consideration as a professional group, its codes must be more than wishlists, they must be more than a group of aspirations shared by the group[1]. So one of the main objections to codes is the pointlessness or impossibility of putting the code into practice. If the code reflects a set of rules too general and widely accepted, it is useless. And if malpractice is common in the profession, the code itself won't be able to correct it.

These objections can be made to most codes, even to those with a disciplinary approach. Even so we must consider that codes should be enforceable, and the profession must be able to apply them[2]. Therefore, the making of the code of ethics must be seen as just the end of the first round for a professional association. Once it's done, it's time to use it and make it enforceable.

In order to ensure that the code is useful, four main tasks are proposed:

- Make guidelines to support and explain the code.
- Establish a group of experts to update and interpret the code and the manual, who should also offer ethical guidance for the professionals.
- In the case of a disciplinary code, establish the set of rules to judge unethical behavior and its consequences.
- Promote the code as behavioral guidelines of the profession.

Guidelines

In professional ethics, codes are the most prominent feature, as the evidence of moral discourse of the profession. But codes are not sufficient to understand and study the professional ethics[3]. The code should be viewed only as a part of a broader system designed to promote professional ethics[4].

It is increasingly common that ethical codes are short and establish only general principles. These codes neither describe specific cases nor do they define processes for the resolution of ethical dilemmas. In this way the texts are more stable and more easily accepted by the profession,

although, it is necessary to have documents to aid their interpretation.

In fact, many researchers consider that ethical codes are insufficient to ensure ethical behavior. Codes are usually limited to general issues which do not offer details about how to act in specific situations. In response, one can choose to create a code of conduct or guidelines. Thus, while ethical codes devoted to general issues are the responsibility of professional associations as a whole; a separate and identifiable group is entrusted with the development and maintenance of these guidelines. They would explain more in detail how to act when faced with specific problems. They should be based on real cases, and offer clear solutions to typical issues that can be used as examples.

These guidelines may be an addition to ethical codes[5], and would allow the defining of practices in terms of quality[6] so as to make a code usable by clarifying the application of ethical concepts in daily practice. They would set out "how to be a professional"[7], by providing the necessary information and tools to help interpret the code[8]. The guidelines explain how to achieve the statement made in the code.

The aim must be to place these guidelines on the desk of every librarian, next to the Universal Decimal Classification, the International Standard Bibliographic Description and MARC21.

Thus, the code and the guidelines would have multiple uses: a declaration of principles of the profession, a statement towards society, a quality control for organizations, a white paper for users, etc.

Group of experts: judging unethical behavior

Professional associations, as a representative body of members of a profession, have ethical responsibilities towards their members. Particularly evident is their role in the development and maintenance of the code of ethics and in disciplinary control. To ensure criteria continuity (beyond the organization's governing board), it is preferable that these tasks are assigned to a specialized committee on ethics.

After making the code and guidelines, it is necessary to create and consolidate a committee to ensure real and effective implementation. This committee would evaluate the code violations, and establish the relevant countermeasures to unethical behavior. This last factor is even more necessary with disciplinary codes, but *"is not the most effective means of ensuring ethical behavior"*[9]. Also, this committee would be in charge of revising and updating the guidelines, and offering guidance on the interpretation of the code. It could also act as an intermediary in conflicts, supporting association members (and their actions) against outside interferences.

One of the positive aspects of these committees is that they maintain a debate on ethical behavior, and update the ethical criteria of the organization. But as is the case with the codes, their real effectiveness is related to the level of obligation that these statements imply.

In particular, the ability to expel a member of the profession because of unethical performance is unrealistic as it is not necessary to belong to an association or professional body in order to practice. The expulsion from the association does not imply the exclusion of employment opportunities. The problem with this situation with regard to the codes and ethics committees is that without a way to enforce their compliance professional associations have no real power, and cannot publish a list of offenders or suggest that someone is disciplined or fired[10]. Therefore, the actual scope does not extend beyond the association itself and the actions that the association and its members want to take.

In conclusion, the possibility of setting up disciplinary procedures for unethical behavior is very limited. Therefore, the committee's task will be focused on detecting this sort of behaviors (act before the damage is done), and guiding the resolution of ethical dilemmas. It is, therefore, a task that helps members of the association in ethically questionable situations. The committee offers procedures and decisions based on professional principles.

Promotion

Members need to be aware of the code and the guidelines, if they are to make use of them. They should know of their existence, their tools, their practices, and their basic philosophy. To achieve this end, the association in charge of the code and the experts committee will have to take action to publicize and promote the code. They will have to inform members of the ethical tools at their disposal and above all the importance of the code to their work.

At this point, the justification and explanation of the code to members is vital for acceptance. Members must see the code as its own

discourse, as a set of mandatory rules relevant to their work. If professionals see the code as something foreign, or as part of the "high politics" of the association, the code is useless. The code must be seen as being representative of the whole profession, as a document available to all professionals.

This promotion can be proposed in various ways according to the needs and the profile of the association and its members, e.g., by offering courses that explain the code; by the dissemination of case studies that can serve as reference (protecting the privacy of those involved); by encouraging practitioners to use the code and the committee in their daily work, etc.
It is also important to offer general ethics training, as it is usually absent in training in librarianship. Training in ethics should not to be self-training, but shared by schools of librarianship and professional associations, and must be present in the continuing education that professionals should receive.

The difficulty of teaching ethics, and any standard of behavior, lies in the ease of falling into indoctrination, and not maintaining objectivity. Hence, the goal of this training must not be ethical indoctrination, but to provide members with the skills necessary to act when faced with ethical dilemmas. The aim is to present an ethical vision of library work and to make librarians aware of it.

But this promotion of professional ethics has also a place beyond the profession. If society is aware of the ethical principles that govern the profession, the profession grows in esteem; it is an indication of its quality and autonomy. These two values (quality and autonomy) are vital for a service that must be characterized by independence and freedom.

Thus, professionals must make clear to its users and to the general public that, while they are guided by rules, they are not guided by external agents[11]. When dealing with delicate subjects, a library can confront interference by lobbies, political groups or individuals with the objective of banning books, newspapers or restraining policies. Professionals should publicize the code as a guide to services and as a guarantee of library work that users can rely on. Libraries should make clear that they are ruled only by professional criteria, and the code of ethics is the conceptual frame of these criteria.

Conclusion

For a profession, the work on ethics doesn't end with the code. The ethical code is not enough, it's only the main tool, but there is plenty of work that must be done afterwards.

If a profession wants ethics to be taken seriously and to be part of everyday work, the association responsible for the code must take global action which must include actions inside the association, towards its members and towards society.

This will increase the concern for ethics between the professionals, and it will show the community that the profession acts on the sole basis professional criteria established.

As ethical issues are influenced by society and its changes, the code and its interpretation must be under constant review and analysis. The four actions proposed here (guidelines, group of experts, rules for judging unethical behavior and promotion), with their pros and cons, are useful to keep the code updated and under revision.

Jorge Candás Romero
SEDIC
c/o Santa Engracia 17, 3º
28010 Madrid
Spain
jorgecandas@gmail.com

March 2011

Bibliography

1 Ferguson, S.; Weckert, J. The librarian's duty of care: Emerging professionalism or can of worms? *Library Quarterly*, October 1998, vol. 68, nº 4, p. 365-389.

2 Stichler, R. N. On reforming ALA's Code of Ethics. *American Libraries*, January 1992, vol. 23, nº 1, p. 40-44.

3 Firak, N. L. Professional responsibility: a foundation for building research strategies. *Law Library Journal*, Spring 1987, vol. 79, nº 2, p. 169-185.

4 Frankel, M. Professional codes: why, how and what impact? *Journal of Business Ethics*, 1989, vol. 8, nº 2/3, p. 109-115.

[5] Gómez-Pantoja Fernández-Salguero, A.; Pérez Pulido, M. Ética, deontología y bibliotecas. *Educación y Biblioteca*, 1999, vol. 11, nº 98, p. 44-63.

[6] Dragich, M. J. Information malpractice: some thoughts on the potential liability of information professionals. *Information Techonology and Libraries*, 1989, vol. 8, nº 3, p. 265-272.

[7] Freeman, M. Living by the code: some issues surrounding a code of conduct for the LIS profession. *New Library World*, 1996, vol. 97, nº 1129, p. 17-21.

[8] Oppenheim, C.; Pollecutt, N. Professional associations and ethical issues in LIS. *Journal of Librarianship and Information Science*, December 2000, vol. 32, nº 4, p. 187-203.

[9] Iacovino, L. Multi-method interdisciplinary research in archival science: the case of recordkeeping, ethics and law. *Archival Science*, 2004, nº 4, p. 267-286.

[10] Hauptman, R. *Ethics and Librarianship*. McFarland, 2002, 151 p. ISBN 0786413069.

[11] Wengert, R. G. Some ethical aspects of being an information professional. *Library Trends*, Winter 2001, vol. 49, nº 3, p. 486-509.

LES DANGERS DE LA DÉSINFORMATION
Appel au sens critique, aux documentalistes et experts

Christiane DE CRAECKER-DUSSART
Licenciée en Histoire et Bibliothécaire-documentaliste
Willy DE CRAECKER
Ingénieur civil et Conseiller technique

▪ Près de 40 ans d'expérience en information, documentation, lectures, consultations, études, analyses, audits et publications, débouchent sur un constat alarmant : l'information se double très souvent d'une désinformation ou de manipulation du public visé, qui peut prendre de multiples formes. Cette situation a toujours existé, mais prend des proportions inégalées au 21e siècle, vu l'explosion actuelle des réseaux mondiaux d'information. Le texte décrit les nombreux dangers de la désinformation et les graves menaces qu'elle fait peser dans tous les domaines. Après l'historique et les concepts, l'article traite des processus, influences et conséquences des manipulations. Il propose des solutions pour les vaincre, en particulier des méthodes permettant d'aiguiser et d'exercer le sens critique salutaire et en appelle aux professionnels, notamment bibliothécaires, documentalistes et experts indépendants et compétents. Le tout est illustré de 3 exemples pratiques détaillés et complété d'un glossaire et de notes.

▪ Na bijna 40 jaar ervaring in I&D, lezing, raadpleging, studie, analyse, audit en publicatie rijst een alarmerende vaststelling: informatie gaat dikwijls gepaard met desinformatie of manipulatie van het beoogde publiek en kan zich onder verschillende vormen voordoen. Dit bestond al lang maar neemt in de 21ste eeuw ongeëvenaarde proporties aan door de explosie van de moderne wereldwijde informatienetten. De tekst beschrijft de talrijke gevaren van desinformatie alsook de ernstige bedreigingen die zij betekent voor alle betrokken gebieden. Na historiek en concepten behandelt het artikel processen, invloeden en gevolgen van manipulaties. De auteurs stellen oplossingen voor om deze uit te schakelen, in het bijzonder methodes om een heilzame kritische benadering te verfijnen en te beoefenen. Men beroepe zich ook op vakmensen, onder anderen onafhankelijke en bevoegde I&D professionals en deskundigen. De bijdrage wordt verduidelijkt door 3 uitvoerige praktische voorbeelden aangevuld met een glossarium en talrijke nota's.

"Celui qui rencontre le plus de succès dans la vie est celui qui est le mieux informé."
(Benjamin Disraeli).

La transmission de l'information et de son corollaire, la désinformation, est un élément primordial à toutes les époques. Elle l'est d'autant plus au 21e siècle que nous nous trouvons à la croisée de 3 tendances. En premier lieu, le poids de l'opinion publique n'a jamais été aussi important. Ensuite, de plus en plus de monde dans les milieux politiques, socio-économiques et autres, à l'échelle locale, nationale ou internationale, trouve intérêt à la manipuler. Enfin, les moyens de diffusion n'ont jamais été aussi tentaculaires et le conditionnement n'a jamais été aussi facile : presse et radio, mais surtout télévision, téléphonie et Internet. Il est donc urgent de comprendre les menaces que les nombreuses formes de désinformation font peser sur notre société, dans tous les domaines, y compris sur nos libertés et droits fondamentaux ! Pour ce faire, il est essentiel d'abord de pouvoir juger la qualité des "informations" drainées, pour y débusquer d'éventuelles tentatives de manipulation ; ensuite de réagir en conséquence, afin de les maîtriser et de prendre les décisions en connaissance de cause.

Historique de la désinformation

L'information est souvent considérée comme l'apanage de notre époque. Ne parle-t-on pas de "société de l'information" ? Certes, elle se transmet beaucoup plus vite et peut toucher beaucoup plus de personnes dans le monde entier que par le passé, grâce aux moyens techniques actuels, à tel point qu'on en oublie ce qu'était l'information avant l'Internet ! En réalité, l'information a existé de tout temps, car elle est indispensable : sans elle, il n'y aurait ni histoire, ni activité, ni progrès. De plus, elle présente à toutes les époques, y compris à la nôtre, certaines constantes : nécessité, mais aussi fragilité et surtout déformations et manipulations !

Jusqu'à la fin du Moyen Âge, l'information se diffuse surtout oralement, avec toutes les déformations que cela permet déjà. Il existe ainsi une source souvent inquiétante d'"informations" : la rumeur. Difficile à évaluer, repose-t-elle sur des faits réels ou fictifs ? On arrive donc à un des corollaires de l'information : la désinformation, émanant de nouvelles erronées, orientées, falsifiées, manipulées, déséquilibrées..., comme la propagande, la calomnie, le mensonge, au besoin (comme on le verra plus loin) via la surveillance, l'espionnage, le trucage,... qui ont existé de tout temps[1].

Ce n'est qu'à la fin du 15e siècle que l'information, accompagnée de ses dérives, augmente en quantité (et qualité ?) et se répand plus loin et plus rapidement, grâce à l'imprimerie, qui facilite grandement la reproduction des textes. Puis viennent le télégraphe et le téléphone au 19e siècle : la parole va désormais plus vite que le messager[2]!

Au 20e siècle, on passe encore à un stade supérieur. Notre monde est dominé par les technologies de communication à distance : la radio, la télévision, le téléphone (fixe et portable), l'ordinateur et Internet, qui entraînent la diffusion instantanée et universelle des informations. Mais mots et images sont aussi plus aisés à truquer sous leur forme numérique[3]. Une étape ultérieure découlant de la combinaison des différentes technologies informatiques amène peu à peu l'invasion de l'espace public, des réseaux informatiques et même de la vie privée, par des dispositifs sophistiqués. C'est le règne de la publicité, de l'audimat, de l'argent, de la pensée unique[4], du codage[5], de la surveillance, du traçage, de la (géo)localisation…, mettant en grand danger droit à la vie privée et libertés[6] !

"La langue est la meilleure et la pire des choses", disait déjà Ésope au 6e siècle avant J.-C…

Concepts d'information et de désinformation

L'information est déduite du traitement d'une donnée relative à une personne, une chose ou un événement. Une fois sélectionnée et mise en forme verbale, écrite ou autre, cette donnée est traitée et devient une information, laquelle se prête à l'interprétation et suscite l'opinion.

La désinformation est, quant à elle, avant tout une *"manipulation de l'opinion publique par des moyens détournés de traitement d'une information véridique ou non"*. (Vladimir Volkoff).

La manipulation active et finalisée des pensées, des esprits et des consciences peut se cacher derrière les discours en apparence les plus anodins ! Les mots ne sont pas justes ou mensongers par eux-mêmes, mais par l'usage que l'utilisateur habile en fait. C'est ainsi qu'il peut convaincre de la justesse d'une idée fausse ou perverse (par exemple la sienne), ou au contraire de la fausseté d'une idée juste (par exemple celle du concurrent, de l'adversaire, de l'ennemi).
On comprend dès lors ce que veut dire Aaron Linch : *"L'important n'est pas de savoir comment un homme acquiert des idées, mais comment une idée acquiert des hommes"*, et aussi Georges Orwell : *"La vérité est mensonge, le mensonge est vérité"*… !

Processus de désinformation

Les moyens utilisés pour désinformer sont multiples. Renvoyons à la longue liste en note[7].

Une situation peut prêter à simplification à outrance, pour la rendre facile à détourner, falsifier,… Une personne peut être présentée par un dessin et quelques mots exagérément réducteurs, donc mal caricaturée. Un orateur ou un internaute peut lancer des formules percutantes et les répéter au point qu'elles deviennent des slogans. C'est le "matraquage" ! Il peut dire ce qu'un public attend et être ainsi de connivence avec lui. Il est près de la manipulation, de la stigmatisation, de la propagande.

Un autre moyen est la dissimulation partielle ou totale, voire la transformation de la vérité. Une campagne publicitaire, électorale ou autre, émet des messages comportant une part de vérité (avantages ou points forts), mais pas toute la vérité (inconvénients ou faiblesses, buts réels,…) Elle démontre, par des moyens détournés au besoin, qu'une cause est supposée juste, même s'il faut, pour cela, modifier les faits. De fausses rumeurs et nouvelles se propagent. On avance de faux arguments et applique la censure. On truque (de manière aisée et indécelable par traitements numériques) des photos, des discours et des textes. La distinction entre récit et anecdote, fait et fiction, réalité et invention, vrai et faux, vérité et mensonge, disparaît… C'est le règne des préjugés et de la "pensée unique" (cf. Glossaire)… !

Certains font usage de mots creux, termes galvaudés, formules et expressions neuves, dans des sens différents ("logomachie"), pour faire croire qu'ils sont honnêtes et transparents. Ils peuvent utiliser des circonlocutions ou des périphrases pour opacifier une communication.

Des moyens techniques conduisent actuellement de plus en plus vers une "société d'hypersurveillance" mondialisée. C'est une forme de manipulation, voire d'espionnage déguisé, par attirail sécuritaire : tests ADN, biométrie, écoutes, géolocalisation, puces RFID[8], bracelets électroniques, traçabilité, TV et audimat. Ou encore vidéosurveillance, auto-surveillance (bureaux ouverts), codes "secrets" de plus en plus nombreux et incontrôlables, mots de passe, excès des réseaux informatiques (Internet, avec traçage, lecture de nos mails, spams, piratage,…, avec ou sans GSM), etc. Cette hypersurveillance peut créer d'énormes fichiers sur tout et tous,

sans aucun contrôle et pouvant générer manipulations et désinformations… !

Influence et conséquences de la désinformation

Sauf si l'on parle pour ne rien dire, et même dans ce cas-là, toute parole est prononcée pour agir, influer sur ses récepteurs et obtenir d'eux un certain comportement ou consentement. On touche ici au rôle que peuvent jouer l'information et la désinformation. Publicité, campagnes, propagande, manipulation, réseaux de diffusion tentaculaires, règne de l'audimat, de la rentabilité et de l'argent sont omniprésents. Faut-il rappeler la surveillance (soi-disant) pour une hypersécurité, et même la création d'une pensée et d'une langue uniques, avec perte du sens critique et de la précision ? Voilà autant d'éléments qui peuvent déstabiliser l'information et entraîner des conséquences négatives dans tous les domaines, y compris de graves atteintes à la vie privée, aux libertés et droits fondamentaux (voir l'exemple 1 : "Le "USA Patriot Act". Conséquences sur les droits et libertés").

Les annonceurs publicitaires et détenteurs des fonds contrôlent les médias dans notre société. Le consommateur l'accepte, car cela lui permet d'accéder à des contenus. Mais il le paie cher par les conséquences : information altérée au profit d'intérêts économiques et politiques (y compris sous des dehors écologiques ; voir l'exemple 3 : "Publicité et marketing verts"), encouragement de la course au productivisme ou encore création de besoins artificiels de consommation[9].

Apparaît un nouvel effet pervers : l'échange d'informations entraîne la nécessité de réseaux de diffusion tentaculaires de plus en plus complexes, dans lesquels les messages circulent : radio/TV, téléphonies fixe et mobile, Internet…
Cet enchaînement – information, réseau de diffusion, annonceur publicitaire – débouche sur la course à l'audimat. Les médias doivent "mériter" l'argent de la publicité par une audience rentable. Ce n'est plus la qualité ni la pertinence qui donne à la parole publique sa validité, mais la plausibilité, la capacité à emporter l'adhésion, à séduire, quitte à tromper. Voici la pensée unique, la démagogie et le sensationnalisme ! *"C'est à l'audimat que l'on confie désormais le soin de trancher entre le vrai et le faux, entre ce qui est réel et ce qui est fictif"* [10].

Autre évolution propre à notre époque qui nous "veut du bien" (soi-disant) : la surveillance ou espionnage déguisé à grande échelle ! De plus en plus de dispositifs numérisés, donc miniaturisés, se fondent dans notre quotidien. Pire, ils se banalisent (Voir le chapitre "Processus de désinformation" et l'exemple 1 : "Le "USA Patriot Act". Conséquences sur les droits et libertés"). Malheureusement, ce n'est pas l'insécurité qui, de la sorte, diminue… !

Comme disait déjà si bien Saint Augustin au début du 5e siècle : *"À force de tout voir, on finit par tout accepter. À force de tout accepter, on finit par tout approuver"*…

Solutions pour contrer la désinformation

Elles sont essentiellement de deux ordres.

Il faut tout d'abord réhabiliter **l'esprit critique**, par l'éducation et la formation : il entraîne l'évaluation objective, le contrôle systématique de l'information et la saine remise en question. Ajoutons les exigences de précisions, compléments, clarifications, faits objectifs et solidement documentés, vérités intangibles et réalités avérées. Concrètement, cet esprit critique peut prendre la forme pratique d'une **analyse comparative multicritère, via tableau à double entrée**, pour mise en balance objective des avantages et inconvénients ou points forts et points faibles de 2 ou plusieurs formules entre lesquelles on doit **choisir** (produits, matériels, services, méthodes, solutions, emplois, etc.). Un tel tableau permet d'avoir une vue de l'ensemble des paramètres, et donc de faire un choix raisonné, au lieu de se laisser guider par l'émotion générée par un seul aspect réducteur.

Ensuite, recommandons **l'appel aux bibliothécaires/documentalistes et aux experts indépendants**, développé dans le chapitre suivant et les 3 exemples.

Au préalable, il faut être conscient de l'existence des institutions et techniques de propagande vouées au façonnement de l'opinion (médias, firmes de relations publiques, agences de publicités, etc.). S'il n'y prend garde, le citoyen sera un sujet endoctriné, ignorant de données cruciales concernant le monde dans lequel il vit. Il sera exclu du débat politique et ne sera plus participant, mais seulement spectateur conditionné… ! Bref, le **scepticisme argumenté** est de mise, même s'il paraît peu sympathique aux yeux de certains. *"Acquérir l'esprit critique, c'est apprendre à raisonner juste, pour ne pas (trop) s'en laisser conter"* [11].

À propos des **photos**, par exemple, il convient de se poser des questions, surtout à l'ère du numé-

rique. Comment la photo a-t-elle été faite ? A-elle subi un recadrage ? Le cadre a-t-il été rétréci, ce qui peut sortir une image de son contexte ? Comment le savoir si l'on ignore qu'il y a eu une première photo, ce qui est souvent le cas ? Quand on lit une image, veillons à être vigilant et nous demander : qui parle à qui ? Pour dire quoi ? Avec quels moyens ? Dans quel contexte ? N'est-ce pas un trucage, un photomontage ? Il faut vérifier toute l'image, voir si les personnes représentées peuvent être historiquement ensemble, étudier le contexte, pour déceler des anachronismes éventuels, etc.[12].

En matière de pensée et de langue uniques, **la défense des langues, des cultures, de la diversité et de la pluralité des opinions** détermine notre indépendance socio-économique, politique et culturelle[13]. Pour décrypter les ruses de la désinformation et les manipulations de nos espaces quotidiens et de nos esprits, il est indispensable que la pensée critique retrouve sa place dans l'éducation et la formation[14]. À cette condition, nous serons encore capables de faire la distinction entre réalités, vérités et faits objectifs d'une part, "tout venant", propagande et conditionnement d'autre part.

Recommandons toutefois une solution originale pour résoudre des problèmes pratiques quotidiens de compréhension (y compris transfrontière): quand la **sécurité** des personnes et des biens est en jeu, on utilise un langage "sans ambiguïté, simple et universel", du type "**signalétique" ou pictogrammes avec code de couleurs**. Par exemple, dans le domaine de la prévention sur la route et les lieux de travail, le code de couleurs pour panneaux de circulation et pictogrammes de sécurité (bleu pour l'obligation, rouge pour l'interdiction, jaune ou orange pour l'avertissement de danger, vert pour le sauvetage) permet d'obtenir des informations fiables et univoques quelle que soit la langue de l'usager ou du travailleur[15].

Fondamentalement, pour maintenir l'équilibre entre avancées de l'informatique et **préservation du droit à la vie privée et des libertés (notamment d'information et d'expression)**, il faut faire appel à la vigilance citoyenne[16]. En Belgique, la Commission de la Protection de la Vie Privée (CPVP), mieux connue sous le nom de "Commission Vie Privée", doit réglementer les technologies d'information contre les excès[17]. "*Chacun a droit au respect de sa vie privée et familiale, sauf dans les cas et conditions fixés par la loi*" (Article 22 de la Constitution belge).

Rôle du bibliothécaire-documentaliste à l'heure d'Internet[18]

"Les bibliothèques sont au centre de la société de l'information". Ce message de l'IFLA (International Federation of Library Association), au Sommet mondial de la Société de l'Information, à Genève, fin 2003, a été relayé par l'Unesco. Et pourtant, que de fois n'entend-on pas *"Depuis qu'il y a Internet, les bibliothèques ne sont plus nécessaires !"*, même (surtout) chez des directeurs (d'entreprises, d'écoles,...) ou des décideurs ! Les centres de documentation perdent apparemment cette place prééminente dans la diffusion du savoir. Et c'est là un paradoxe : leur rôle est contesté au moment même où ils disposent de tous les moyens de devenir performants. Comment dès lors justifier leur travail, alors qu'ils pâtissent de certaines réputations injustifiées et néfastes ? L'apparition du Web a une conséquence directe : n'importe quel utilisateur "se sent" capable d'accomplir un service traditionnellement assuré par un professionnel. Surgit un deuxième paradoxe : Internet est conçu pour les gens pressés, mais l'exploiter efficacement nécessite temps et compétences ! De plus, la bonne information n'a jamais été perçue comme aussi essentielle...

Voici **10 bonnes raisons de maintenir les bibliothèques et centres de documentation** à l'ère d'Internet.

1. Tout n'est de loin pas sur Internet, ne fût-ce que pour des raisons techniques et financières.
2. Chercher dans Internet, c'est comme chercher une aiguille dans une botte de foin !
3. On trouve de tout sur Internet : le pire et le meilleur, l'information de qualité et la désinformation, l'actualisé et l'obsolète, le fond et le superficiel, le nécessaire et l'indésirable. On est noyé dans un salmigondis, où le contrôle de qualité professionnel s'impose absolument (cf. Exemple 2 : "Évaluation des informations sur Internet" et Exemple 3 : "Publicité et Marketing verts"). *"Trop d'informations tue l'information"* !
4. Les sites offrant le texte intégral sont encore rares : beaucoup se limitent aux références et résumés ("abstracts").
5. Le livre électronique (*e-book*) n'a pas encore vraiment réussi sa percée.
6. Lire un ouvrage sur écran est plus fatigant, moins ergonomique et pratique que sur papier.
7. Une bibliothèque virtuelle ne remplace pas une bibliothèque traditionnelle, où l'on trouve les divers supports complémentaires (impri-

més, CD-Rom, DVD, Internet…), à disposition des lecteurs, dans le respect de leur diversité. Ce qui prime pour eux, c'est la réponse à la recherche et pas l'outil documentaire qui est mis à disposition !

8. La numérisation des documents papier coûte très cher.
9. Les cyberdocuments n'ont pas plus de 10-20 ans, au détriment de tout document et média anciens.
10. Surtout, le Web ne peut remplacer les services d'un bibliothécaire/documentaliste, qui remplit une fonction contextuelle. Il peut mettre le lecteur en contact avec le contexte et le domaine de connaissances de l'information de fond recherchée, grâce à son organisation physique du savoir et à ses contacts spécialisés (experts). Il évite à l'internaute la noyade dans le "cyberdéluge"[19], via conseils sur le tas, formations efficientes et brochures explicatives. De plus, le professionnel sérieux et compétent s'informe avant d'acquérir un ouvrage ou un abonnement papier ou électronique : il n'achète pas les yeux fermés. Il utilise donc sa compétence (directe ou indirecte) des matières en question et son esprit critique, pour gérer une sélection d'acquisitions, aussi bien que d'informations et documents de fond pertinents pour l'utilisateur, y compris pour permettre à celui-ci de faire valoir ses droits.

En conclusion, sans bibliothèques et centres de documentation dignes de confiance et à la libre disposition du public, nous risquons fort d'être orphelins d'une grande partie des vraies connaissances ! Pire, d'être privés de libertés et droits fondamentaux : d'information, de documentation, de lecture, d'opinion et d'expression (orale et écrite) (voir Exemple 1 : "Le "USA Patriot Act". Conséquences sur les droits et libertés"). Dans une société libre et ouverte, luttant contre la désinformation, ils sont donc plus indispensables que jamais !

Exemple 1 : Le "USA Patriot Act". Conséquences sur les droits et libertés[20]

Ce qui suit arriva et arrive encore aux États-Unis : certaines autorités, via leurs pouvoirs accrus légalement, amènent une certaine désinformation par de graves atteintes à la liberté d'information. Sachons-le pour éviter que cela n'arrive chez nous…

Dans les heures et les jours qui ont suivi les attentats terroristes du 11 septembre 2001, les Américains se sont précipités dans les bibliothèques pour se documenter sur les Talibans, l'Afghanistan et le terrorisme, afin de trouver des informations de fond susceptibles de les aider à comprendre l'horreur à laquelle ils étaient confrontés. Ils sont allés là où ils savaient pouvoir trouver des réponses fiables, dans des lieux publics dignes de confiance, où ils sont libres d'effectuer leurs recherches en toute confidentialité et dans le respect de leur vie privée. Depuis lors, les bibliothèques souhaitent contribuer plus que jamais à garantir le droit de chacun à avoir ses opinions, à les exprimer, à se procurer l'information et à la recevoir : un droit fondamental pour la bonne santé de la démocratie ! Or, le gouvernement américain s'attaqua précisément à ces libertés en affirmant agir ainsi au nom de la sécurité nationale… L'administration Bush demanda aux services secrets d'élaborer des techniques à même de sécuriser les frontières des États-Unis et de réduire la probabilité de nouveaux attentats terroristes. Six semaines plus tard, le Congrès votait le "USA Patriot Act". Ce texte augmente considérablement les pouvoirs des agences fédérales (FBI, CIA…) chargées de l'application de la loi, pour obtenir des renseignements et enquêter sur tout individu suspecté d'activité terroriste. Les autorités peuvent accéder à des informations jusqu'alors protégées, par exemple les sites web les plus souvent consultés par un individu ou les mots clefs qu'il utilise pour surfer. Elles ont toute latitude de passer au crible les lectures, recherches et communications les plus personnelles des Américains ! Elles peuvent perquisitionner, notamment dans les bibliothèques et les librairies, au simple motif que les documents faisant l'objet de la perquisition peuvent être en lien avec une enquête en cours sur des activités terroristes ou d'espionnage. Ce motif est un critère juridique des plus souples, qui ne réclame ni la présentation de preuves ni même une suspicion raisonnable d'activité terroriste ! De plus, la clause dite "de secret" interdit à toute personne ou tout organisme objet d'une perquisition de révéler que celle-ci a eu lieu… ! Des agents du FBI sont d'ailleurs présents dans les bibliothèques : l'exécutif l'a lui-même reconnu… Le droit à la vie privée des utilisateurs de bibliothèques et librairies n'est donc plus respecté. Or, rien ne garantit que ces capacités d'investigation accrues protégeront mieux les citoyens : toutes les informations supplémentaires recueillies doivent être traitées par les agences de contre-espionnage, qui ont précisément échoué à analyser les renseignements qu'elles avaient réunis avant le 11 septembre 2001 !

Une alliance rassemblant bibliothécaires, libraires et associations de citoyens, travailla à la rédaction d'un projet "Loi de protection de la liberté de lecture". Le but : soustraire les bibliothèques et les librairies aux mesures prévues et imposer à l'émission de mandats de perquisition, des critè-

res plus contraignants que la simple suspicion. **Si les bibliothèques veulent mériter leur réputation de centres où l'information est mise sans restriction à la libre disposition du public, il leur faut protéger la vie privée de leurs utilisateurs.** Elles doivent refuser de participer à la création superfétatoire de fichiers d'informations à caractère personnel. Il leur faut aussi réactualiser leurs règles de confidentialité et de respect de la vie privée, de façon à englober collecte et exploitation de ces fichiers. L'information qui n'est pas recueillie ne peut pas être transmise ! **Dans une société libre et ouverte, les bibliothèques accessibles au public sont plus nécessaires que jamais.** *"La restriction apportée à la liberté de penser et à la liberté de parole est la plus dangereuse des perversions"*[21].

L'action des bibliothécaires américains[22] commence toutefois à porter ses fruits. La commission juridique du Sénat a approuvé en mars 2011 un projet de loi visant à modifier l'article 215 du "USA Patriot Act". Il interdirait aux enquêteurs d'obtenir des informations personnelles sur tous les usagers des bibliothèques, sans distinction. Les enquêteurs devraient au préalable prouver que les personnes visées sont manifestement des espions, des terroristes ou des personnes suspectées d'avoir des liens avec ceux-ci[23]. C'est donc un excellent début, avant le passage du texte au Sénat. Affaire à suivre… de près !

Exemple 2 : Évaluation des informations sur Internet[24]

On entend de plus en plus dire : *"Si c'est sur Internet, c'est que c'est vrai !"* Malheureusement, rien n'est moins vrai ! Une fois identifiées et localisées sur Internet, les informations doivent être jugées et évaluées. C'est l'étape incontournable pour avoir des informations fiables et non déformées !

La possibilité pour quiconque de diffuser des informations par ce biais et l'absence de contrôle et de contrainte éditoriale, telle qu'elle existe pour les livres et les articles de revues (comité de lecture, relecture par les pairs ou "Peer review"), doivent susciter la plus grande vigilance. Le site d'un organisme donne-t-il ses coordonnées, ses sources et ses objectifs ? Est-il mis à jour ? Les informations sont-elles vérifiées ? Voilà quelques-unes des nombreuses questions à se poser…

Ne perdons pas de vue qu'Internet n'est qu'une source d'informations parmi d'autres, ou plutôt un simple support de celles-ci, devenu, il est vrai, fort important à l'heure actuelle. On y trouve, hélas, le meilleur et le pire, des informations intéressantes, pertinentes, vraies, fiables, certes, mais aussi d'autres fantaisistes, farfelues, fausses, manipulées, voire malveillantes, dans des présentations séductrices ou trompeuses. Ne tenons donc pas une information trouvée sur le réseau comme une parole d'évangile…

Gardons aussi à l'esprit son caractère éphémère et volatil, qui contraste avec l'écrit imprimé (il est vrai moins rapidement mis à jour, en général)… Comme dit Dominique Maniez : *"L'abus du Web nuit à l'esprit critique"*[25] ! Tout est question de fiabilité, d'objectivité, de neutralité, de sérieux et de validité de l'information vérifiée. Il est donc primordial d'évaluer les informations consultées, surtout si elles sont d'origine commerciale. De la perspicacité, du bon sens, de la réflexion et un minimum d'esprit critique aident déjà à discerner le bon grain de l'ivraie. Pourtant, il peut se révéler très utile de suivre une méthode relevant systématiquement les points à considérer, d'appliquer une grille d'évaluation, ou encore de recourir à des analyses de sites faites par des spécialistes. Voici donc une méthodologie courte, mais précise et à jour.

Méthode éprouvée : *Le Détective de l'Internet*[26]

Ce cours interactif est une introduction aux problèmes de la qualité de l'information gratuite sur le réseau, destiné à tous ceux qui veulent des informations sûres. En deux heures, il fait le tour de la question et fournit un moyen systématique et efficace de détecter les sites Internet et de mesurer leur valeur.

Critères de qualité de l'information d'un site d'après *Le Détective de l'Internet*

Contenu

- validité, pertinence, originalité, fiabilité, objectivité, neutralité, révision et exactitude de l'information
- domaine : .ac.be,…, .gov, .org, .edu, plutôt que .com (en général)
- autorité, réputation, compétences, coordonnées, activités, crédibilité de l'auteur
- degré d'achèvement du document : table des matières, index, sources, typographie, orthographe, mises à jour,…
- couverture du sujet

Forme

- clarté
- facilité d'accès, de navigation (liens…)

- aide interactive à l'utilisateur
- technologies appropriées (orientées utilisateurs)

Traitement

- pérennité de l'information (dates de création et de mises à jour : pour un document PDF, dans "fichier" et "propriétés" ; pour un HTML, à l'aide de "bookmarklets", applications gratuites)
- pérennité du site (accessibilité,...)
- pérennité du système (serveur)

Autres outils de base

Si consacrer 2 heures à l'étude d'une méthode est jugé excessif, d'autres outils plus concis en format papier ou en ligne donnent de bons résultats, car ils nous amènent à poser les bonnes questions[27]. Signalons aussi les grilles d'évaluation basées sur le principe de l'analyse multicritère. Elles proposent des questionnaires et des échelles de cotation permettant (idéalement) de pondérer les réponses[28].

Conclusions

Du bon sens, de la sélectivité, de la discipline, de l'ordre et un solide esprit critique permettent déjà de contourner de nombreuses embûches. Si, en plus, on fait appel aux spécialistes compétents et si on respecte un certain nombre de règles élémentaires de survie, on pourra échapper à la noyade du "cyberdéluge" et de la "pollution informatique" et donc atteindre le rivage ! En outre, l'utilisateur économisera temps, argent et énergie et améliorera singulièrement la qualité et la productivité de son travail. Comme conclut Christian Vanden Berghen : *"Trouver de l'information n'est pas difficile sur Internet, mais trouver la bonne information demande de la technique, de l'intuition, de la perspicacité, une bonne connaissance des outils et des sources, du discernement et un esprit critique*" [29].

Mais, finalement, n'oublions surtout pas de relativiser tout ceci et de retenir cette vérité essentielle, formulée lucidement par Bernard Pochet : *"La connaissance est le fruit de l'expérience, le reste n'est que de l'information"*[30].

Exemple 3 : Publicité et marketing "verts" en substitution de produits dangereux et polluants

L'utilisation de produits chimiques constitue un danger pour l'environnement, la sécurité et la santé des utilisateurs. Des mesures de prévention sont nécessaires. La meilleure prévention s'applique à la source et consiste à éviter l'utilisation d'un produit dangereux ou à lui trouver un substitut moins dangereux. Chaque cas exige une étude spécifique bien documentée[31]. En outre, les "labels verts" (logos, emblèmes, symboles, gammes, allégations et mentions de toutes sortes) prolifèrent et sèment la confusion[32]. Souvent, il s'agit d'un marketing "vert", accompagné d'information partiale, essentiellement commerciale et non scientifique. Des solutions alternatives ont été et sont toujours proposées – parfois à la hâte – en guise de substitution aux produits nuisibles. Il est souvent apparu que les substituts "écologiques" proposés n'étaient pas totalement inoffensifs et comportaient même certains nouveaux risques pour la sécurité et la santé, par exemple :

- remplacement des PCB/PCT (Polychlorobiphényles et –terphényles) très peu inflammables en tant que liquides diélectriques pour transformateurs/condensateurs, par des huiles minérales ou d'autres liquides plus inflammables ;
- remplacement de l'amiante (ou asbeste), isolant incombustible, par des fibres aramides carbonées combustibles ou des fibres minérales synthétiques utilisées sans les précautions d'usage (et cancérigènes comme l'amiante !) ;
- remplacement des fréons ou CFC (Chlorofluorocarbones), ininflammables et peu toxiques, comme gaz de propulsion, par du butane, propane ou pentane, extrêmement inflammables et explosibles !

C'est aussi le cas pour certains "produits naturels", composés de produits chimiques tout comme les produits synthétiques ou classiques ! Exemple : le latex ou caoutchouc naturel (tiré de l'hévéa), en remplacement des synthétiques (caoutchouc nitrile, PVC, néoprène,...), comporte des protéines végétales fortement allergènes. D'où le bannissement du latex et son remplacement de nouveau par des synthétiques dans les hôpitaux ("latex free").

On ne dispose d'ailleurs pas encore du recul suffisant pour affirmer l'innocuité de certains "substituts". Pour l'utilisateur professionnel, la recherche de solutions alternatives consiste à collecter des informations et à comparer les risques via des "fiches de sécurité", qui permettent de comparer un produit et son substitut envisagé. Elles couvrent 6 aspects importants et indissociables : technique, économique, sanitaire, sécuritaire, humain et environnemental. Bref, *"aucune solution n'est parfaite et toute substitution nécessite une étude spécifique approfondie et documentée, avec balance des avantages et inconvénients pour les 6 aspects"*[33]. D'où l'appel

aux documentalistes et experts indépendants et compétents…

Test-Achats a montré que *"les fabricants rivalisent d'arguments pour convaincre le consommateur que leur produit est plus écologique que celui du concurrent. Que signifient ces allégations ? Les produits à image écologique le sont-ils réellement plus que les produits classiques ? Et si oui, sont-ils tout aussi efficaces ? Ce serait malheureusement trop beau pour être vrai…"*[34]. Les allégations publicitaires sont difficiles, voire impossibles à vérifier par le consommateur ; celui-ci peut donc facilement être dupé par les étiquettes. Exemple : le produit *"peut être incinéré sans nuisance pour l'environnement"*. Or, toute incinération est polluante, car elle émet des gaz toxiques (oxydes de soufre, d'azote et de carbone, composés organiques volatiles), des particules fines cancérogènes, etc. ! Certains fabricants ne font que maquiller en vert des produits classiques. Mais le consommateur individuel a bien du mal à séparer le bon grain de l'ivraie dans une publicité "verte" omniprésente, où même un 4x4 devient "écologique" ! Lors d'une enquête très récente, Test-Achats a décortiqué les allégations "écologiques" et recherché des informations de fond, objectives et scientifiques. Ce fut le plus souvent en vain ! Les fabricants devraient proposer des produits moins polluants et moins dangereux, preuves documentées à l'appui[35]. Suivant l'Association des Consommateurs, *"Il est regrettable qu'il n'existe aucune réglementation belge contraignante en matière de publicité écologique. Les fabricants utilisent strictement les arguments qu'ils souhaitent, sans contrôle officiel ! Et comme ces allégations sont généralement impossibles à vérifier par le consommateur, elles ne risquent guère d'être attaquées au titre de publicité mensongère, même si cette possibilité existe"*[36]. Toujours selon Test-Achats, le législateur devrait établir une liste d'allégations autorisées et interdire les autres. Les arguments écologiques autorisés devraient répondre à un cahier de charges précis et faire l'objet de contrôles. D'autre part, il faudrait faciliter la (lourde) procédure d'obtention de l'"écolabel" européen (fleur verte aux 12 étoiles bleues[37]), prenant en compte l'ensemble du cycle de vie du produit, pour que tous les produits qui le méritent puissent l'obtenir, sans que les fabricants ne soient freinés par des questions de temps et de coût. Le consommateur pourrait alors choisir en pleine connaissance de cause et en fonction de ses critères d'achat[38].

Un Code de la publicité écologique a été établi par la "Commission pour l'étiquetage et la publicité écologiques"[39]. Il s'applique à toute publicité se référant aux effets sur l'environnement. Celle-ci doit être honnête et claire et ne peut que présenter des arguments généraux à prouver scientifiquement. Finies donc (en principe) les affirmations du style *"bon pour l'environnement"* ou *"écologiquement sûr"*. Le Jury d'Éthique Publicitaire (JEP)[40] reçoit les plaintes et devrait veiller à l'autodiscipline du secteur, mais n'intervient que dans les cas flagrants (en marketing "vert" ou autre)[41].

Conclusions

La désinformation n'est pas un problème nouveau. Actuellement, elle prend toutefois des proportions démesurées, vu le développement surmultiplié des moyens modernes de communication, la rapidité et la mondialisation de la circulation des mots et des images. L'immédiateté de la communication fait qu'en même temps, dans le monde entier, on a les mêmes informations, les mêmes émotions, avec les mêmes mots et images. En découlent à grande échelle : uniformisation, mimétisme, manque de nuance, simplifications et généralisations à outrance, dissimulations, déformations, manipulations et désinformations. Il est donc urgent d'être vigilant et de réagir, afin de déceler les multiples tentatives de manipulations. Développer son esprit critique, ne pas "prendre tout pour argent comptant" (notamment par des méthodes permettant de se poser les bonnes questions et de faire des évaluations et comparaisons objectives), recourir aux professionnels : voilà quelques recommandations de "survie". Elles permettent de distinguer le vrai du faux et ne pas être noyé dans le tout venant : un déluge d'informations peu fiables, voire trompeuses. On en sortira "mieux informé", plutôt que fataliste et "désinformé"…

"Il est très facile d'empoisonner l'esprit des hommes avec une idée." (Honoré de Balzac).

Christiane De Craecker-Dussart
c.decraecker@skynet.be
Willy De Craecker
w.decraecker@skynet.be

Mai 2011

Christiane DE CRAECKER-DUSSART
Willy DE CRAECKER

Glossaire

- **Biométrie** : technique permettant de contrôler l'identité de quelqu'un par la reconnaissance automatique de certaines de ses caractéristiques physiques ou comportementales préalablement enregistrées (empreintes digitales, visage, voix, etc.).

- **Chiffre** : caractère d'une écriture de convention employé dans un code secret.

- **Codage** : application d'un code pour transformer un message ou des données en vue de leur transmission ou traitement.

- **Code :**
  - référence absolue : code moral, esthétique, d'honneur, social, ou vestimentaire ; clé pour être en adéquation avec son milieu ;
  - clé d'un chiffre, où l'on a caché, de manière délibérée, ce qui ne pourra être lu que par le possesseur du même code.

- **CPVP** : Commission de la Protection de la Vie Privée ou "Commission Vie Privée".

- **Cryptage** : opération par laquelle un message est rendu inintelligible à celui qui ne possède pas la clé permettant de retrouver le texte initial.

- **Cryptographie** : technique visant, via un code secret, à rendre un message incompréhensible pour toute autre personne que son émetteur ou son destinataire.

- **Désinformation** : Manipulation de l'opinion par des moyens détournés de traitement d'une information (véridique ou non).

- **Géolocalisation** : technique servant à déterminer la situation géographique précise d'un lieu ou, à un moment donné, d'une personne, d'un véhicule ou d'un objet.

- **Information** :
  - fait et/ou connaissance déduit(s) de données, par exemple générées et utilisées par ordinateur. La déduction des données est l'information, sous forme de mot(s) et/ou d'image(s). Les deux mots ne sont donc pas synonymes, bien qu'ils soient, à tort, souvent utilisés l'un pour l'autre ;
  - renseignement sur quelqu'un ou quelque chose, qu'on porte à la connaissance du public.

- **Logomachie** :
  - assemblage de mots creux ;
  - discussion sur les mots, dans laquelle les interlocuteurs utilisent les mêmes mots dans des sens différents.

- **Manipulation** :
  - manœuvre destinée à tromper ;
  - cf. Propagande.

- **Pensée critique** : raisonnement juste, pour ne pas (trop) s'en laisser conter.

- **Pensée unique** : ensemble des opinions dominantes, conventionnelles, des idées reçues, dans les domaines politique, économique et social.
  Exemple : certaines évolutions économiques de notre époque (chômage, déshumanisation des conditions de travail, inégalités, course effrénée à la compétitivité et au profit) sont présentées comme "fatalités inéluctables et naturelles", comme "résultats de lois économiques éternelles et scientifiques", afin de ne pas remettre en cause l'ordre (ou le désordre !) établi. C'est une pensée unique en économie.

- **Propagande** :
  - action systématique exercée sur l'opinion pour l'amener à avoir certaines idées politiques, sociales,..., à soutenir une politique, un gouvernement ;
  - action destinée à capter la sympathie d'un large public, voire à le rendre hostile à l'autre partie.
  -
- **RFID** : "Radio Frequency Identification".
  Technologie destinée à identifier et suivre des objets ou des êtres vivants, ayant souvent la forme d'une étiquette intégrant une puce et une antenne.

- **Rumeur** : bruit vrai ou faux qui se répand dans le public.

- **Secret** : connaissance que son détenteur rend inaccessible pour le cacher.

Notes

1 Verdon, Jean. *Information et désinformation au Moyen Âge*. Éditions Perrin, 2010. ISBN 978-2-262-02819-0.

2 Huyghe, Édith ; Huyghe François-Bernard. *Histoire des secrets de la guerre du feu à l'Internet*, Éditions Hazan, 2000. ISBN 2-85025-719-2.

3 Pergnier, Maurice. *La désinformation par les mots. Les mots de la guerre, la guerre des mots*. Éditions du Rocher, 2004. ISBN 978-2-268-05026-3.

4 Chomsky, Noam ; Herman, Edward. *La fabrication du consentement. De la propagande médiatique en démocratie.* Nouvelle édition. Éditions Agone, 2008. ISBN 978-2-7489-0072-9.

5 Berloquin, Pierre. *Code. La grande aventure*. Éditions Michel Lafon, 2010. ISBN 978-2-7499-1199-1.

6 Mattelart, Armand. *La globalisation de la surveillance*. Éditions La Découverte, 2007. ISBN 978-2-7071-5292-3.

7 Les formes, sources et moyens de désinformation potentielle sont très nombreux. Citons entre autres : affabulation, allégations, amalgame, arnaque, audimat, "bourrage de crâne", calomnies, campagne, caricature, censure, chantage, charlatanisme, chiffre, clichés, codes, complots, conditionnement, confidentialité, cryptage, cryptographie, cybercriminalité, délation, dénigrement, dénonciation, détournement de l'histoire, diabolisation, diffamation, dissimulation, double langage, écoutes, endoctrinement, espionnage, exagération, facétie, falsification, feinte, fichage, généralisation exagérée, idées reçues, images truquées, invective, langue de bois, lobbying, logomachie, manigance, manipulation, manœuvre, marketing trompeur, matraquage (répétition insistante), mensonge, message, mise en scène, pamphlet, pensée unique, perquisitions, polémique, préjugés, pressions, prétexte, propagande, publicité néfaste et/ou mensongère, réclame, rétention d'information, RFID, rumeur, satire, secrets, séduction, sensationnalisme, simplification à outrance et dirigée, slogans, stigmatisation, (hyper)surveillance, tromperie, trucage, violence verbale, vrai faux,....

8 De Craecker-Dussart, Christiane. La RFID : tous pistés ? *Athena. Recherche et développement technologique* [en ligne], mars 2008 (consulté le 9 mai 2011), n° 239, p. 346-348. <http://recherche-technologie.wallonie.be/fr/particulier/menu/revue-athena/par-numero/classement-par-annee/2008/n-239-mars-2008/reflexion/la-rfid-tous-pistes.html?TEXT=rfid>.

9 Bénilde, Marie. *On achète bien les cerveaux. La publicité et les médias.* Édition Raison d'agir, 2007. ISBN 978-2-9121-0731-2.

10 Salmon, Christian. *Verbicide. Du bon usage des cerveaux humains disponibles.* Éditions Climats, 2005. ISBN 978-2-8415-8269-3.

11 Baillargeon, Normand. *Petit cours d'autodéfense intellectuelle* [en ligne]. Éditions Lux, 2005 (consulté le 9 mai 2011). ISBN : 978-289596044-7. <http://olivier.hammam.free.fr/imports/auteurs/normand/cours1.htm>.

12 Duprat, Annie. Les images dans les sociétés démocratiques du XXe siècle : information ou manipulation ? [en ligne]. In Académie Rouen. *Conférences universitaires en Histoire Géographie*. Rouen, 10 mars 2004 (consulté le 9 mai 2011). <http://hist-geo.ac-rouen.fr/doc/cfr/isd/isd.htm>.

13 Durand, Charles Xavier. *La nouvelle guerre contre l'intelligence*, t. 2 : *La manipulation mentale par la destruction des langues.* Éditions François-Xavier de Guibert, 2002. ISBN 2-8683-9771-9.

14 Pélegrin-Genel, Élisabeth. *Des souris dans un labyrinthe - Décrypter les ruses et manipulations de nos espaces quotidiens*. Éditions La Découverte, 2010. ISBN 978-2-35925-021-3.

15 Morel, Christian. *L'enfer de l'information ordinaire*. Éditions Gallimard, 2007. ISBN 978-2-0707-7940-6.

16 Mattelart, Armand. *La globalisation de la surveillance*. Éditions La Découverte, 2007. ISBN 978-2-7071-5292-3.

17 *Commission de la protection de la vie privée* [en ligne]. <http://www.privacycommission.be/fr> (consulté le 9 mai 2011).

18 De Craecker-Dussart, Christiane. Pourquoi des bibliothèques à l'heure d'Internet ? *Athena. Recherche et développement technologique* [en ligne], septembre 2004 (consulté le 9 mai 2011), n° 203, p. 28-34 <http://recherche-technologie.wallonie.be/fr/particulier/menu/revue-athena/par-numero/classement-par-annee/2004/n-203-septembre-2004/reflexion/pourquoi-des-bibliotheques-a-l-heure-d-internet.html?TEXT=bibliothèques>.

19 De Craecker-Dussart, Christiane. Le “cyberdéluge” : règles élémentaires de survie, *Athena* [en ligne], février 2007 (consulté le 9 mai 2011), n° 228, p. 299-301. <http://recherche-technologie.wallonie.be/fr/particulier/menu/revue-athena/par-numero/classement-par-annee/2007/n-228-fevrier-2007/internet/le-cyberdeluge-regles-elementaires-de-survie.html?TEXT=cyberdéluge>.

20 Kranich, Nancy. Le USA Patriot Act : Conséquences sur la liberté d’expression. *BBF*[en ligne], 2004 (consulté le 9 mai 2011), n° 06, p. 61-67. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-06-0061-009>.

21 William O. Douglas, juge à la Cour suprême des États-Unis "The One Un-American Act" (discours prononcé le 3 décembre 1952 à New York, devant le conseil de la Guilde des écrivains qui lui décernait le prix Lauterbach 1951), *Nieman Reports*, janvier 1953, vol. 7, n° 1, p. 20 (cité par Kranich, Nancy : cf. note 20).

22 Mené notamment par l’American Library Association (ALA) et l’Association of Research Libraries (ARL). <http://www.wo.ala.org/districtdispatch/?s=patriot+act> et <http://www.arl.org/pp/pscl/patriot/index.shtml> (consultés le 9 mai 2011).

23 Battisti, Michèle. États-Unis. Un amendement au Patriot Act en faveur des bibliothèques [en ligne] <http://www.adbs.fr/etats-unis-un-amendement-au-patriot-act-en-faveur-des-bibliothèques-75265.htm> (consulté le 9 mai 2011).
USA PATRIOT Amendments Act of 2009 [en ligne].
<http://judiciary.house.gov/news/pdfs/PatriotAnalysis091020.pdf> (consulté le 9 mai 2011).
Voir les 2 communiqués des 10 et 11 mars, ainsi que l’appel du 31 mars 2011 (la date d’expiration, et donc de renouvellement avec ou sans amendement, du USA Patriot act est le 27 mai 2011) sur le site de l’ALA : <http://www.wo.ala.org/districtdispatch> (consulté le 9 mai 2011)

24 De Craecker-Dussart, Christiane. La qualité des informations sur Internet. *Cahiers de la documentation* [en ligne], juin 2003 (consulté le 9 mai 2011), vol. 57, n°3, p. 37-44 <http://www.abd-bvd.net/cah/2003-2_De%20Craecker-Dussart.pdf>.

25 Maniez, Dominique. *Les 10 plaies d’Internet – Les dangers d’un outil fabuleux.* Éditions Dunod, 2008. ISBN 978-2-10-051586-8.

26 *Le Détective de l’Internet* [en ligne].
<http://www.sites.univ-rennes2.fr/urfist/Supports/evaluationinfo/InternetDetective/1.html> (consulté le 9 mai 2011).

27 Mesguish, Véronique et Thomas, Armelle. *Net recherche 2010. Le guide pratique pour mieux trouver l’information utile et surveiller le Web*, ADBS, janvier 2010, ISBN 978-2-84365-124-3. Cet ouvrage de référence offre outils, méthodes, trucs, astuces et adresses utiles. Table des matières sur <http://www.adbs.fr/net-recherche-2010-le-guide-pratique-pour-mieux-trouver-l-information-utile-et-surveiller-le-web-82253.htm> (consulté le 9 mai 2011).
La FESec (Fédération de l’Enseignement Secondaire catholique belge), Commission «Français et Informatique», propose un vade-mecum pour aider "*à affiner l’acquisition du sens critique*". Il faut se poser six questions: Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? Mis à jour en 2003 [en ligne].
<http://users.skynet.be/ameurant/francinfo/validite/index.html> (consulté le 9 mai 2011).
Serres, Alexandre. Évaluer l’information sur Internet, in Noël, Élisabeth (dir.), *REPERE, Ressources Électroniques Pour les Étudiants, la Recherche et l’Enseignement*, Villeurbanne, ENSSIB (École Nationale Supérieure des Sciences de l’Information et des Bibliothèques), 2010 [en ligne] <http://repere.enssib.fr> (consulté le 9 mai 2011).
SAPRISTI ! (Sentiers d’Accès et Pistes de Recherche d’Informations Scientifiques et Techniques sur Internet), Insa (Institut National des Sciences Appliquées) de Lyon, mis à jour en 2007. Nombreuses questions [en ligne] <http://docinsa.insa-lyon.fr/sapristi/index.php? rub=1004> (consulté le 9 mai 2011).
Hervé Le Men (ENSMP – Serveur pour l’Information Scientifique et Technique des Écoles des Mines françaises SISTEM) donne des critères pour l’évaluation de l’information sur le web ; mis à jour le 9 juin 2006 [en ligne] <http://sistem.gemtech.fr/cours.php?Id=566&menu=1> (consulté le 9 mai 2011).

28 Grille conçue par Denyse Gilbert (Université de Laval, Canada), 13 août 2002. Elle permet, en 68 questions, d’aboutir à une appréciation globale très détaillée, les réponses se basant sur une échelle de 1 à 5 [en ligne] <http://aptic.ulaval.ca/guidew3educatif/pdf/GuideWebEducatif.pdf> p. 141-152 (consulté le 9 mai 2011). - Grille due à Christine Dufour et Francis Giguère, Collège des Grands Lacs, Canada, 2001 [en ligne] <http://www.cegepadistance.ca/cours/trousse/guide/index.html> 3 Analyse> Évaluation de l’information. C’est une petite grille d’évaluation d’une page, dans laquelle il suffit de pointer oui, non ou incertain, et la manière d’en interpréter les résultats (consulté le 9 mai 2011).

29 Vanden Berghen, Christian. Le Web pour les Nuls et les Professionnels. Comment les Trouveurs trouvent. *Athena* [en ligne], décembre 2010 (consulté le 9 mai 2011), n°266, p. 18-21
<http://recherche-technologie.wallonie.be/fr/particulier/menu/revue-athena/par-numero/index.html>.

30 Pochet, Bernard. *Méthodologie documentaire. Rechercher, consulter, rédiger à l'heure d'Internet ?* 2e éd. Éditions De Boeck, 2006.

31 De Craecker, Willy. Produits dangereux - À la recherche de produits de substitution. *Travail &bien-être,* mars 1998, p. 26-32.

32 De Craecker, Willy. Qu'y a-t-il sur l'étiquette ? Logos, emblèmes et labels... *Objectif prévention*, septembre 2005, n° 424, p. 12-14.

33 De Craecker-Dussart, Christiane. Chimie verte et ressources renouvelables. *Athena. Recherche et développement technologique* [en ligne], novembre 2007 (consulté le 9 mai 2011), n° 235, p. 177-179 <http://recherche-technologie.wallonie.be/fr/particulier/menu/revue-athena/par-numero/classement-par-annee/2007/n-235-novembre-2007/biotechnologies/chimie-verte-et-ressources-renouvelables.html?TEXT=chimie>.

34 Test-Achats. "Produits verts" : info ou intox ? Ils ne valent pas le détour. *Test-Achats magazine*, juillet-août 1998, n° 412, p. 37-42.

35 Test-Achats. "Publicité verte" : elle ne dit pas tout. *Test-Achats magazine*, janvier 2011, n° 549, p. 38-41.

36 Cf. note 34.

37 Communautés européennes. Règlement (CEE) n° 1980/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 établissant un système communautaire révisé d'attribution du label écologique ("écolabel"). *Journal officiel des Communautés européennes* [en ligne], 21 septembre 2000 (consulté le 9 mai 2011), n° L 237, p. 1-12 <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2000:237:0001:0012:FR:PDF>

38 Plus d'information sur l'écolabel européen : <http://www.ecolabel.be> (consulté le 9 mai 2011).

39 Code de la publicité écologique [en ligne] <http://economie.fgov.be/fr/spf/commissions/Etiquetage_Publicite_ecologiques/Code_publicite_ecologique> (consulté le 9 mai 2011).

40 JEP [en ligne] <www.jep.be> (consulté le 9 mai 2011).

41 Plus d'information dans la brochure "Logos – labels – pictogrammes ? Comment s'y retrouver ?" téléchargeable sur <http://www.ecoconso.be/Logos-labels-pictogrammes-comment> (consulté le 9 mai 2011).

ÉTHIQUE ET INFORMATISATION

Michel VOLLE
Économiste

▪ L'informatisation a donné naissance à un alliage entre le cerveau humain et l'ordinateur et fait émerger un continent, le "cyberespace", où se manifestent des possibilités et des risques nouveaux. Il en est résulté une transformation des techniques de production, du contenu des emplois, de la sociologie et de l'organisation de l'entreprise. Il en résulte l'exigence d'un "commerce de la considération" dans les rapports des entreprises avec leurs agents opérationnels, leurs partenaires, leurs fournisseurs et leurs clients. Rares sont cependant les entreprises qui ont pris la mesure du phénomène. Cette évolution, que l'on peut juger positive, s'accompagne par ailleurs de dangers nouveaux : la concurrence est très violente, la fraude et la criminalité tirent parti de l'informatique avec la complicité de quelques "pays voyous" et banques "fantômes". L'exigence éthique se manifeste donc en plein, qu'il s'agisse du corps des règles et des lois ou des comportements individuels.

▪ De informatisering bracht een legering teweeg tussen menselijk brein en machine waaruit een nieuw continent ontstond: "cyberspace" dat nieuwe mogelijkheden, maar eveneens risico's met zich meebracht. Dit alles resulteerde in een transformatie van de productietechnieken, van vacatures op het inhoudelijk vlak, van de sociologie en de organisatie van het bedrijf met een "overweginghandel" tot gevolg in de betrekkingen tussen de onderneming en haar operationele agenten, haar partners, haar leveranciers en tenslotte haar klanten. Schaars zijn echter de ondernemingen die de passende behoeftes van het fenomeen juist hadden ingeschat. Deze evolutie, die men als positief kan ervaren, wordt overigens vergezeld van nieuwe gevaren: de concurrentie is keihard, fraude en criminaliteit halen hun voordeel uit deze informatisering met de medeplichtigheid van een paar "schofterige landen" en "spookbanken". De ethische eisen uiten zich ten volle, of er nu sprake is van het geheel van regels en wetgeving of van individuele handelswijzen.

Étapes de l'informatisation

Pour poser correctement les questions d'éthique que soulève l'informatisation, il faut d'abord avoir une conscience exacte de la nature du phénomène et de sa situation historique.
L'informatisation des entreprises, qui dans les années 1960 se limitait à quelques grosses opérations de gestion, a vraiment démarré vers le milieu des années 1970. L'informatique s'est alors organisée en systèmes d'information[1] et elle est sortie des mains jalouses des informaticiens pour se mettre à la disposition des utilisateurs d'abord grâce à la dissémination de grappes de terminaux dans les bureaux, puis dans les années 1980 avec les réseaux locaux de micro-ordinateurs, dans les années 1990 avec l'Internet, dans les années 2000 avec l'informatisation du téléphone mobile et enfin dans les années 2010 avec ce que l'on nomme "l'Internet des objets".

Dès les années 1990 sont apparus des phénomènes qualitativement nouveaux : la messagerie électronique a introduit dans les entreprises et les services publics une communication écrite informelle et donc émancipée du canal hiérarchique ; avec la mise à disposition de la documentation électronique sur l'Intranet, les agents opérationnels ont pu disposer d'instructions techniques à jour et l'écart d'expertise entre la direction générale et les établissements locaux s'est réduit[2]. Avec la transformation du téléphone mobile en ordinateur, la ressource informatique professionnelle et personnelle atteint enfin l'ubiquité absolue : le corps de l'utilisateur lui-même se trouve informatisé, et non plus seulement son bureau.

L'alliage du cerveau et de l'automate

Ce rapide parcours suffit, si l'on prend le temps de le méditer, pour faire surgir les questions de savoir-faire et de savoir-vivre que peuvent susciter de tels changements sociologiques et relationnels. Cependant d'autres changements sont en cours dans le système productif : l'informatisation a en effet transformé la structure de l'emploi et la nature du travail.

Dans le système technique antérieur[3], la mécanique soulageait l'effort **physique** que demande la production ; dans le système technique contemporain, l'informatique soulage l'effort **mental** en prenant en charge toutes les tâches répétitives[4].

L'emploi quitte alors l'usine, qui s'est automatisée, pour se concentrer d'une part dans les tâches de conception et d'organisation qui précèdent la production physique, d'autre part dans les services (conseil, assistance, transport, maintenance, etc.) qui parachèvent la production physique en mettant le produit à la disposition du consommateur.

Ainsi la "main d'œuvre" a fait place à un "cerveau d'œuvre", et celui-ci agit en symbiose avec l'"automate programmable ubiquitaire" que forment l'ensemble des ordinateurs en réseau et de leurs logiciels.

Cet alliage du cerveau humain et de l'automate a fait émerger, dans le monde de la nature, une nouveauté aussi radicale que ne le furent en leur temps celle du bronze (alliage du cuivre et de l'étain), de l'acier (fer et carbone) ou de l'industrie (main et machine) – une nouveauté plus radicale même car elle touche à notre organe le plus précieux, celui où se condense notre mémoire et se forme notre personnalité[5].

Exigences éthiques

Cette émergence s'accompagne naturellement de phénomènes sociologiques (bouleversement des structures de pouvoir et de légitimité) et relationnels (transformation des supports et de la forme de la communication) : elle pose ainsi des questions éthiques concernant d'une part la qualité des règles et des lois qui encadrent l'action, d'autre part la qualité des jugements et comportements humains[6].

Dans l'entreprise mécanisée, le rapport avec le monde extérieur (qu'il s'agisse de la nature où elle puise ses ressources et déverse ses déchets, ou du marché dans lequel elle diffuse ses produits) était assuré par une petite équipe de dirigeants et d'ingénieurs, le gros des effectifs exécutant des tâches répétitives définies au préalable.

Dans l'entreprise informatisée, et tandis que les tâches répétitives sont pour l'essentiel réalisées par l'automate, le concepteur et l'agent de la première ligne sont tous deux au contact du monde extérieur, dont la complexité dépasse toujours ce que l'organisation aura pu prévoir. Le concepteur est placé à l'interface de l'entreprise avec le monde de la nature (physique, humaine et sociale), l'agent de la première ligne est placé à l'interface avec les clients, partenaires et fournisseurs.

Ils doivent tous deux traduire les phénomènes et incidents qu'ils constatent en des termes que l'entreprise puisse interpréter et assimiler. Or cette traduction ne peut avoir de conséquence que si l'entreprise écoute ces personnes ou, pour mieux dire, si elle les **respecte** c'est-à-dire **si elle les écoute en s'efforçant sincèrement de comprendre ce qu'elles disent**.

Dans l'entreprise contemporaine, le "commerce de la considération" est ainsi devenu nécessaire avec les concepteurs et agents de la première ligne. Il s'impose aussi avec les personnes du "back office" ("arrière boutique" où se font les opérations de gestion et d'administration) et des services de support (gestion des ressources humaines, informatique, documentation) car l'entreprise doit surmonter les frontières qui, avec l'extrême diversification des spécialités, s'érigent entre des corporations tentées de s'enfermer dans un jargon spécifique et protecteur.

C'est bien un "commerce" car il s'agit d'un **échange** et celui-ci doit être **équilibré** : il est impossible d'accorder durablement écoute et considération à quelqu'un qui, pour sa part, refuserait d'écouter et de considérer ceux qui lui parlent.

Si l'entreprise doit écouter les concepteurs et agents de la première ligne, c'est parce qu'elle doit accorder de l'importance au monde qui lui est extérieur et non se focaliser sur sa propre organisation. Le commerce de la considération doit donc en principe s'étendre à l'ensemble de ses relations extérieures, qu'il s'agisse des clients, des fournisseurs ou des partenaires.

Il se trouve que dans l'économie contemporaine presque tous les produits sont constitués par un assemblage de biens et de services dont la mise en œuvre suppose des compétences très diverses : il est alors efficace de les faire élaborer par un réseau d'entreprises. Le fonctionnement d'un tel réseau suppose une relation de **partenariat**, c'est-à-dire un échange équilibré et durable fondé sur la transparence du partage des coûts et des recettes – et cette transparence ne peut être obtenue que si l'on a assuré l'interopérabilité des systèmes d'information des partenaires.

Dans la relation avec les clients, l'efficacité exige que les services d'assistance, de dépannage, de maintenance (eux-mêmes fortement informatisés) soient réactifs et de haute qualité, car le client qui s'estime maltraité aura tôt fait de changer de fournisseur (sauf bien sûr s'il reste prisonnier d'un monopole…).

Il ne faut cependant pas voir dans le commerce de la considération quoi que ce soit de sentimental ou de "gnangnan" : il s'agit d'une contrainte pure, dure et rationnelle de l'efficacité. Si pour une fois une telle contrainte se concilie avec les exigences humaines de la morale, qui s'en plaindra ?

Refus des exigences

Certaines entreprises ont perçu cette exigence et commencé à mettre en pratique le commerce de la considération, mais elles tâtonnent car il s'agit

d'une démarche nouvelle. La plupart d'entre elles, marquées par les habitudes acquises dans le système technique antérieur, persévèrent cependant dans des formes d'organisation obsolètes.
Les cerveaux des salariés sont alors soumis à la torture, car l'entreprise leur délègue des responsabilités sans leur accorder la légitimité correspondante : le concepteur qui n'est pas écouté se tait puis cesse de réfléchir ; l'agent de la première ligne qui constate les défauts d'un produit ou d'une procédure commerciale, mais ne trouve personne à qui en parler, s'adapte à un monde qu'il juge absurde et se venge parfois sur le client : l'entreprise devient alors perverse. Ainsi s'explique l'épidémie de stress et les nombreux suicides à motivation professionnelle[7].

Par ailleurs, les fournisseurs et les sous-traitants sont maltraités : les grandes entreprises se comportent de façon impériale, leurs services achat s'efforçant de comprimer toujours plus le prix des approvisionnements. Les "économies" de bouts de chandelle que font beaucoup d'entre elles en délocalisant leur centre d'appel dans un pays à bas salaire où les opérateurs ont du mal à comprendre ce que le client leur dit, ou encore en confiant à des sous-traitants la maintenance des installations des utilisateurs, sont de ce point de vue contreproductives.

Le marketing reste une technique de vente "pied dans la porte", alors qu'il devrait être une "science des besoins" outillée par la statistique et qui contribue à la conception des produits comme à l'organisation de leur distribution.

Le côté noir de l'informatisation

Si des défauts se manifestent, ils tiennent semble-t-il seulement au conservatisme des entreprises, à la lenteur de leur adaptation à une économie informatisée, à leur inefficacité. Mais ce n'était là que le côté rose de l'informatisation : il nous reste à montrer son côté noir.

Les systèmes informatiques comportent des failles et il serait naïf de croire qu'elles ne seront jamais exploitées : les données personnelles peuvent être et sont parfois espionnées[8]. Tout utilisateur d'un téléphone mobile peut être géolocalisé en permanence ; des pirates ou des saboteurs peuvent s'introduire dans les systèmes d'information pour y commettre des dégâts. Déjà certains incidents donnent une idée ce que pourrait être la guerre dans le cyberespace.

Le risque est d'autant plus élevé que l'entreprise informatisée est "ultra-capitalistique", car elle utilise davantage de capital technique que de main d'œuvre. Comme la production physique est automatisée, l'essentiel du coût de production est dépensé dans la phase initiale de conception du produit et de dimensionnement des services qu'il comporte. L'informatisation ayant unifié le marché mondial, le résultat de cet investissement peut être anéanti par l'initiative d'un concurrent que l'entreprise n'aura pas vu venir. La concurrence est donc très brutale et tous les procédés peuvent sembler bons pour gagner un marché : l'économie informatisée est potentiellement "ultra-violente".

L'informatique a d'ailleurs offert à des criminels, à des prédateurs, un champ de possibilités qu'ils se sont empressés d'utiliser avec la complicité bienveillante de certains pays[9] (Liechtenstein, Monaco, Suisse, certaines dépendances de la couronne britannique, Luxembourg, etc.) et la complicité rémunérée de certaines banques. L'informatisation du secteur bancaire a rendu la fraude fiscale et le blanchiment des profits du crime pratiquement indécelables[10], ce qui a facilité la prise de contrôle par l'économie criminelle, fondée sur la prédation, de secteurs entiers de l'économie légale[11], voire du système judiciaire et du pouvoir politique lui-même en érigeant des dictatures ou en revenant à l'organisation féodale.

L'informatisation a enfin unifié la finance mondiale, accéléré les transactions et démesurément augmenté la "production d'argent" par les salles de marché. Le sentiment de sécurité qui en est résulté a miné la qualité de l'arbitrage entre rendement et risque : s'écartant de sa mission d'origine, la Banque provoque désormais des crises économiques répétées.

L'économie contemporaine est ainsi le théâtre d'une violence endémique qui introduit, dans l'intimité de ses rouages, le risque d'une inefficacité ou, comme disent les économistes, d'un "déséquilibre" analogue à celui que le système technique antérieur a connu dans les années 1930.

Conclusion

L'émergence de l'être nouveau que constitue l'alliage du cerveau humain et d'un automate programmable ubiquitaire a changé le monde de la nature telle que nous le connaissons. Elle nous fait pénétrer un continent dont nous découvrons progressivement les richesses et les dangers.

Tout comme les autres territoires où des êtres humains vivent en société, ce continent a besoin de règles civilisatrices. Il faudra que s'y instaurent des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire capables de garantir la fidélité des contrats, de lutter contre les entreprises criminelles, de sanc-

tionner les "pays voyous" et les banques "fantômes" qui facilitent le blanchiment, de protéger enfin la liberté des personnes et de leur offrir des chances raisonnablement égales.

Cette innovation institutionnelle de grande ampleur devra surmonter la réticence des États-Unis, que satisfait leur acquis historique d'arbitre mondial de l'informatique et de l'Internet. Dans cette attente, l'entreprise offre à plus petite échelle le laboratoire où pourrait, d'ores et déjà, s'esquisser une organisation efficace.
Mais il faut pour cela que les entreprises aient compris, assimilé, les exigences éthiques que comporte l'informatisation – notamment celle d'un "commerce de la considération" envers les salariés, clients, partenaires et fournisseurs ainsi qu'entre les salariés eux-mêmes.
Tant qu'elles ne l'auront pas fait, les sociétés subiront la violence endémique dans l'économie informatisée et connaîtront des crises tantôt latentes, tantôt virulentes.

Michel Volle
Charnavas
30450 Senechas
France
michel.volle@polytechnique.org
http://www.volle.com

Mai 2011

Bibliographie

1 Mélèse, Jacques. *L'analyse modulaire des systèmes de gestion.* Hommes et Techniques, 1972. ISBN 978-2-7057-0309-7.

2 Penny, Philippe ; Volle, Michel. La téléinformatique dans l'entreprise. *La Recherche*, juin 1993, n° 255.

3 Gille, Bertrand. *Histoire des techniques*. Gallimard, coll. La Pléiade, 1978. ISBN 978-2-07-010881-7.

4 Markoff, John. Armies of Expensive Lawyers, Replaced by Cheaper Software. *The New York Times*, 4 mars 2011.

5 Volle, Michel. *De l'informatique, savoir vivre avec l'automate*. Economica, 2006. ISBN 2-7178-5219-0.

6 Rawls, John. *A Theory of Justice, revised edition*. Harvard University Press, 1999. ISBN 0-674-00078-1.

7 Fraysse, Monique. Management à France Télécom : "les mentalités évoluent lentement". *Le Monde*, 29 avril 2011.

8 Türk, Alex. *La vie privée en péril : des citoyens sous contrôle*. Odile Jacob, 2011. ISBN 978-2-7381-2279-7.

9 Reverchon, Antoine. Le nouveau marché du crime organisé. *Le Monde*, 28 février 2011.
Le Moign, Caroline. Centres financiers offshore et système bancaire "fantôme". Centre d'analyse stratégique, note d'analyse n° 222, mai 2011. ISSN 1760-5733.
Peillon, Vincent ; Montebourg, Arnaud. *Rapport d'information n° 2311 sur la délinquance financière et le blanchiment des capitaux* [en ligne]. Assemblée nationale, 11 avril 2002 (consulté le 14 mai 2011). <http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/blanchiment.asp>

10 Robert, Denis. *Révélation$*. Les Arènes, 2001. ISBN 978-2912485281.

11 Saviano, Roberto. *Gomorra*. Gallimard, 2007. ISBN 978-2-07-078289-5.

LANCEURS D'ALERTE
Des vigilants parmi nous

Jacques TESTART
Directeur honoraire de recherches, Institut national de la Santé et de la Recherche médicale (Inserm)
Président, Fondation Sciences citoyennes

▪ Ceux qui révèlent le risque d'une certaine pratique ou d'un produit technologique pour la santé et l'environnement (les "lanceurs d'alerte") sont des "vigiles" qu'il importe de protéger de la répression, par justice sociale comme pour encourager de tels comportements. Mais il faut aussi protéger l'alerte elle-même c'est à dire évaluer sa pertinence et prendre des mesures proportionnées à la menace. Or, les intérêts particuliers, souvent économiques, qui font taire le lanceur d'alerte sont aussi présents chez ceux qui produisent l'expertise sur la dangerosité de la technologie suspectée. Il importe donc de disposer d'une autorité pouvant imposer à la fois des règles déontologiques pour assurer l'objectivité de toute expertise et la protection de tout lanceur d'alerte de bonne foi.

▪ Wie het risico voor de gezondheid of het milieu van een bepaalde praktijk of een technologisch product aanklaagt (zgn. "klokkenluiders") zijn als het ware "wachttorens" die vanuit een sociale rechtvaardigheid tegen vervolging beschermd moeten worden. Een dergelijk gedrag zal op deze manier worden aangemoedigd. Maar de waarschuwing dient ook opgevolgd te worden door het beoordelen van haar relevantie en het ondernemen van acties die evenredig zijn met de bedreiging. Echter de bijzondere belangen, meestal economische, die de mogelijke klokkenluider kunnen laten zwijgen, bestaan ook bij de experten die dienen te beoordelen over het vermoedelijk gevaar van het in vraag gestelde product. Het is dus belangrijk over een autoriteit te beschikken die deontologische regels kan opleggen om de nodige objectiviteit bij de expertise te bewaren en om de klokkenluider te beschermen.

Les lanceurs d'alerte peuvent être des employés, chercheurs, médecins, mais aussi des paysans ou des citoyens sans emploi. Ce sont "*des personnes qui diffusent de bonne foi une information intéressant la santé publique ou l'environnement... L'alerte peut concerner une information nouvelle ou une information existante mais controversée que le lanceur d'alerte veut voir analyser d'une manière renouvelée*"[1]. On sait que des alertes à l'amiante avaient été lancées au tout début du 20e siècle mais qu'elles ne furent reçues (en particulier par l'Académie des sciences, plus haute instance nationale française d'expertise...) qu'après des dizaines d'années, au prix de très nombreux morts dont beaucoup encore à venir. Qu'arrive-t-il au lanceur d'alerte ? Le plus souvent il est ostracisé au sein même de son entreprise, souvent même par ses collègues qui lui reprochent d'altérer l'image de leur institution (surtout en ces périodes de compétitivité économique intense...) et bien sûr par son patron, employeur public ou privé. Isolés, la plupart des lanceurs d'alerte abandonnent et l'alerte s'éteint. Mais ceux qui s'obstinent se retrouvent acculés par des procédures, souvent mis en accusation par leur entourage, y compris leur propre famille.

Évoquons quelques exemples de situations de gravité croissante

Irène Frachon, pneumologue, a dû faire face au mépris des institutions et aux menaces anonymes pendant des années avant que son alerte sur les risques d'un médicament (Médiator du laboratoire Servier) soit reconnue en 2010 et qu'on présente enfin ce médecin comme une personne éminemment responsable et courageuse.

Christian Vélot, chercheur en génétique, ou Gilles-Éric Seralini, professeur de biologie moléculaire, ont provoqué la colère des marchands de biotechnologies en affirmant que l'innocuité des plantes transgéniques n'est pas démontrée. Cela leur a valu une certaine "placardisation" professionnelle : diminution des crédits, des postes et des surfaces, manœuvres pour décourager les étudiants, c'est-à-dire un dispositif redoutable d'asphyxie du chercheur. Tandis que Christian Velot tente de résister face à cet environnement hostile, Gilles-Éric Seralini a repris l'initiative en attaquant pour diffamation une association de défense des biotechnologies qui avait mis en cause publiquement ses compétences et sa probité[2] . Et il a gagné son procès en janvier 2011.

Véronique Lapidès, mère de famille, a eu les pires ennuis pour avoir contesté dés 2001 la construction d'une école sur un terrain pollué par une ancienne industrie chimique. Malgré le nombre de cas de cancers significativement élevé chez les enfants fréquentant l'école, la municipalité comme l'industriel ont procédé par menaces pour nier la réalité. Véronique Lapidès et son association furent assignées en justice par la

mairie pour diffamation et furent finalement relaxée en juin 2008.

Pierre Meneton, chercheur à l'Inserm, avait reproché aux industriels d'introduire trop de sel dans les aliments, au risque de forte atteinte à la santé publique. Il fut attaqué en justice par le lobby du sel auquel il avait reproché ses actions de désinformation. Malgré le lâchage par son institution, il gagna son procès en mars 2008.

André Cicolella, chimiste, fut licencié d'un organisme public pour avoir alerté avec obstination de la dissémination des éthers de glycols, responsables de cancers. Il ne fut réintégré qu'à l'issue d'une longue procédure.[3]

Jacques Poirier, vétérinaire, était responsable du service "qualité produit" chez Sanofi puis Sanofi Aventis. À ce titre il refusa de cautionner l'importation depuis la Chine d'extraits d'intestins de porc servant à la préparation de l'héparine (un anticoagulant au chiffre d'affaire de 3 milliards d'euros chaque année), les conditions d'obtention de ces extraits présentant selon lui de forts risques sanitaires. Licencié en 2003, il n'attaqua son employeur aux prud'hommes qu'en 2010 car une centaine de personnes étaient décédées en 2008, aux États-Unis et en Allemagne, après traitement avec une héparine d'origine chinoise. Il fut cependant débouté en janvier 2011.

Jean-Jacques Melet offre l'exemple le plus dramatique. Ce médecin avait alerté dans les années quatre-vingts sur le danger d'intoxication présenté par les vapeurs de mercure libérées toute la vie à partir des plombages dentaires (qui comportent un alliage plomb-mercure). Attaqué autant par l'ordre des médecins ou l'Académie de médecine (qui parle de "délire collectif" dans un rapport de 2003) que par les lobbies de la dentisterie, il finira par se suicider.

Si nombre des cas évoqués ici connurent une fin heureuse, surtout dans la période récente, c'est grâce à la mobilisation organisée par des associations (au premier rang desquelles la Fondation Sciences citoyennes) pour faire connaître ces lanceurs d'alerte et leur fonction de vigilance au service du bien public. Mais nombre de lanceurs d'alerte n'ont pas même pu diffuser leur information avant d'être réprimés.

Lorsqu'on prend connaissance de tels faits, et de bien d'autres qu'on peut découvrir et approfondir dans un ouvrage de référence[4], une double réflexion s'impose. D'une part, on ne peut pas abandonner le lanceur d'alerte à son triste sort, ne serait-ce que pour ne pas décourager de tels comportements d'utilité publique. D'autre part, la nécessaire protection du lanceur d'alerte doit s'accompagner d'une analyse sérieuse de l'alerte elle-même. C'est pourquoi la rédaction d'une proposition de loi, en France, pour la protection des lanceurs d'alerte nous a amenés à proposer aussi une réforme des conditions actuelles de l'expertise.

Protéger le lanceur d'alerte

La fonction du lanceur d'alerte est de réduire le temps écoulé entre le signal de risque et la réaction induite. C'est donc un corollaire du principe de précaution et son effet est de limiter les drames pour la santé ou l'environnement. L'efficacité des instances d'évaluation se trouverait aussi augmentée en acceptant les informations complémentaires à celles des experts officiels. On désigne comme "alerte informelle" l'information portée par une personne non habilitée (n'appartenant pas à un organisme spécialisé dans l'étude des risques) telle que les lanceurs d'alerte évoqués plus haut, qu'ils soient fonctionnaires, employés du secteur privé, praticiens, ou sans profession. Apporter une protection au lanceur d'alerte permettrait d'augmenter le nombre d'alertes mais on conçoit que cette protection doit éviter les dérives que seraient des alertes "gratuites", ou des calomnies, et qu'il faut aussi éviter de construire une société d'alarme permanente. Des pays, comme les États-Unis ou la Grande-Bretagne, ont institué des mesures protectrices pour les lanceurs d'alerte, ce qui constitue une avancée démocratique, mais il apparaît que ces protections sont souvent illusoires comme en témoignent des experts retraités, menacés par des industriels puissants durant toute leur carrière[5]. Pour autant il ne s'agit pas de créer un "statut du lanceur d'alerte" qui aurait pour inconvénient de professionnaliser ces actions qui doivent demeurer des comportements citoyens.

Protéger l'alerte

Comme dit plus haut on ne peut protéger le lanceur d'alerte en négligeant l'alerte elle-même. Il s'agit donc d'expertiser l'alerte, une tâche qui exige au préalable de réformer le système d'expertise, actuellement insuffisamment codifié et laissant souvent place à des intérêts particuliers[6]. De nouveaux principes de l'expertise doivent comprendre la multidisciplinarité et le pluralisme afin d'assurer l'apport de savoirs variés, non exclusivement techniques, et la règle du contradictoire qui permet à des analyses divergentes d'être également soumises à examen. L'expertise devrait aussi assurer la transparence des conflits d'intérêts des experts. Ces principes

doivent être précisément codifiés par une instance spécifique qui aurait en charge aussi bien la définition de cette déontologie que le contrôle du respect, lors des expertises, des règles ainsi édictées. Ce "comité d'éthique de l'expertise" ne réaliserait lui-même aucune expertise. Cependant, cette même instance, que nous désignons comme Haute Autorité de l'Expertise et de l'Alerte (HAEA) serait aussi chargée du suivi des alertes.

Pour une Haute Autorité de l'Alerte et de l'Expertise

La HAEA serait composée de parlementaires, de représentants des organismes de recherche, des agences d'évaluation, mais aussi des syndicats et associations représentatives. Notre projet de loi[7] stipule que la HAEA définit et vérifie les principes de l'expertise, instruit les alertes informelles, tient un Registre de toutes les alertes qui lui sont signalées et réalise un rapport annuel pour le Parlement.

Selon ce projet, chaque entreprise d'au moins 10 salariés devrait constituer une cellule d'alerte interne chargée de la formation et de l'information du personnel, en liaison avec le Comité d'hygiène et de sécurité de l'entreprise. Ainsi tout salarié pourrait informer cette cellule interne de son alerte et demander une enquête interne, renforcée par un signalement à la HAEA. Si, dans un délai raisonnable, une solution n'est pas trouvée ou que persiste un désaccord entre le lanceur d'alerte et l'entreprise, une procédure d'instruction est ouverte par la Haute Autorité. Dans le cas d'une micro entreprise ou d'un lanceur d'alerte non salarié, celui-ci informerait directement la HAEA qui instruirait l'alerte selon les critères définis. Au cours de la procédure, le lanceur d'alerte doit respecter une obligation de confidentialité (en particulier ne pas intervenir dans les médias) afin d'éviter des atteintes à autrui qui pourraient ultérieurement se montrer injustifiées. Cette condition est le prix à payer par le lanceur d'alerte pour bénéficier de la protection accordée par la HAEA.

À l'issue de cette procédure, la HAEA fait connaître au lanceur d'alerte, à l'entreprise et aux autorités concernées, l'avis de la commission d'expertise qui a analysé l'alerte. Elle assure aussi un suivi de cet avis et s'assure de la non discrimination du lanceur d'alerte.

Alertes, alarmes et contestations

Il est important ici d'avancer deux réflexions qui sont complémentaires à cette loi de déontologie de l'expertise et de protection des lanceurs d'alerte.

Le cas des "alertes éthiques"

Quand on parle de "lanceurs d'alerte", c'est principalement pour désigner les alarmes lancées dans des domaines précis et bien concrets : essentiellement la santé humaine mais aussi l'environnement, souvent pour révéler des "notions de toxicité". Aussi ces alertes, surtout pour les risques sanitaires, touchent immédiatement et puissamment les gens pourvu qu'elles soient relayées jusqu'à eux : ils s'inquiètent car un danger immédiat les menace…Il existe une autre catégorie d'alertes qui portent sur les valeurs, la culture, les comportements,… et qu'on peut nommer "alertes éthiques". Ainsi ce qui va à l'encontre des valeurs de liberté, d'égalité, et de fraternité fondatrices de notre république mais partagées par l'ensemble des pays démocratiques, fait fréquemment l'objet de dénonciations : la condition pénitentiaire, la ségrégation scolaire, l'absence de parité, la non application du droit du travail, le fichage des personnes, les collusions entre lobbies et politiques, etc. Pourtant, il ne s'agit pas de qualifier d' "alerte" tout signalement d'un dysfonctionnement de la société, non seulement parce que chaque alerte se trouverait noyée dans un océan de lamentations mais aussi parce que les remèdes proposés (exemple : mesures de protection du lanceur d'alerte) ne pourraient plus dépasser le stade du discours dans un contexte politique acceptant ces situations. C'est pourquoi il serait justifié de réserver la qualification d'alerte éthique à des risques ou des dangers présentant au moins deux caractéristiques : la nouveauté et l'universalité.

- **Nouveauté** parce que si la critique sociale (qui hélas n'est pas d'invention récente) dispose de relais, surtout politiques et syndicaux, pour assurer plus ou moins bien la vigilance, ces relais peuvent être débordés quand apparaît une situation inédite. Ainsi la généralisation récente des fichiers électroniques potentiellement connectés entre eux, constitue une menace considérable sur les libertés et la dénonciation de cette menace relève bien d'une alerte "éthique", au même titre que la propagation soudaine des plantes transgéniques relevait d'une alerte "technique" pour ses menaces sanitaires, environnementales et économiques.
- **Universalité** parce que, pour accéder au statut d'alerte, la menace devrait concerner si ce n'est toute l'humanité au moins une partie importante des humains ou un groupe humain particulièrement exposé. Il en est ainsi de l'alerte pour défendre l'identité, la culture, la langue, voire la survie de peuples menacés

par l'actuelle mondialisation ou encore pour lutter contre les mirages des "transhumanistes" qui voudraient "améliorer" l'espèce humaine. La plupart des alertes éthiques sont inadaptées à la méthodologie usuelle (ou du moins celle envisagée) pour l'évaluation des alertes: on peut rarement démontrer les faits incriminés, utiliser des chiffres ou des mesures pour définir et situer dans le temps des seuils où le danger deviendrait catastrophe. Comment faire pour démontrer ce que l'on ressent comme un danger potentiel dans un futur plus ou moins proche, alors que le "chiffrage scientifique" de ces dangers n'est pas même montrable, et donc impossible à revendiquer ! Ainsi, je suis en attente depuis 25 ans d'une véritable expertise sur mon alerte d'un risque eugénique issu de la fécondation in vitro quand elle devient un moyen de trier les embryons "convenables"[8].

De telles alertes peuvent, au mieux, énoncer des faits qui contreviennent aux principes sur lesquels sont construites nos sociétés et qui constituent ainsi des menaces anthropologiques par la mise en cause de ce qui est propre à tous les hommes au sein de la série animale. Se référant à des valeurs, à la morale commune, à la culture, l'alerte éthique n'a pas le même pouvoir tranchant que la révélation d'un danger imminent mettant en jeu la survie des individus. C'est dire que, davantage que les alertes "matérialisées", elle laisse incrédules nombre d'experts, de décideurs et de citoyens. Ou plutôt, ceux-là se croient justifiés à différer non seulement les actions préventives mais aussi la réflexion et le débat sur les risques encourus. Aussi les alertes "éthiques" sont-elles encore plus négligées que les autres...

Le cas des controverses publiques

La frontière est parfois floue entre l'alerte, telle que définie ici, et la proclamation souvent militante d'une opposition à certaines pratiques pour des motifs qui n'auraient pas été suffisamment pris en compte par les institutions responsables. Il s'agit dans cette dernière situation d'une alarme plus ou moins organisée, disposant d'arguments déjà lancés dans l'arène publique, et dont le groupe qui les porte exige l'analyse, par exemple au nom du principe de précaution. Ainsi des controverses se développent au sujet de la dissémination des plantes transgéniques[9], des nanotechnologies, de l'industrie nucléaire, des ondes électromagnétiques, etc. Le traitement de telles alertes collectives ne peut évidemment pas relever de la procédure décrite plus haut pour les lanceurs d'alerte isolés. Pourtant ce traitement, tout aussi nécessaire que celui des alertes individuelles, implique aussi le recours à une expertise véritablement détachée des pressions d'intérêts particuliers. Il semble que la façon la plus efficace et démocratique de traiter ces controverses est de réunir un jury citoyen selon une procédure inspirée des conférences de citoyens. La Fondation Sciences citoyennes a codifié une telle procédure sous le nom de "convention de citoyens"[10] et elle a fait connaître une proposition législative[11] pour que l'avis de citoyens tirés au sort soit précédé d'informations exhaustives et suivi d'un débat parlementaire.

Jacques Testart
10 rue Hélène Roederer
92290 Châtenay-Malab
France
jacques.testart@free.fr
http://jacques.testart.free.fr

Février 2011

Bibliographie

1 Selon la définition qui figure dans le projet de loi évoqué plus loin.

2 Voir de nombreux documents sur le site :
Fondation Sciences citoyennes [en ligne]. <http://sciencescitoyennes.org/tag/lanceurs-dalerte-democratisation-de-la-science/> (consulté le 28 février 2011).

3 André Cicolella fut co-fondateur, avec l'auteur de ces lignes et quelques autres, de l'Association pour une Fondation Sciences citoyennes en 2002. Il est aussi responsable du Réseau Environnement Santé (RES)

4 Cicolella, A. ; Benoit Browaeys, D. *Alertes santé : experts et citoyens face aux intérêts privés*. Fayard, 2005. ISBN 2-213-61918-2.

5 Robin, M M. *Le monde selon Monsanto : De la dioxine aux OGM, une multinationale qui vous veut du bien*. La Découverte, Arte Éditions, 2008. ISBN 978-2-7071-5703-4.

6 On peut trouver de nombreux exemples de conflits d'intérêts dans le domaine de la santé sur le site : *Parmacritique* [en ligne]. <http://pharmacritique.20minutes-blogs.fr/> (consulté le 28 février 2011).

7 Sciences citoyennes. Projet de loi pour la déontologie de l'expertise et la protection des lanceurs d'alerte. *Fondation Sciences citoyennes* [en ligne], 21 octobre 2010 (consulté le 28 février 2011). <http://sciencescitoyennes.org/projet-de-loi-lanceurs-d'alerte/>

8 Testart, J. *L'œuf transparent*. Flammarion, 1986. ISBN 2-08-081157-6.

9 Testart, J. ; Chupeau, Y. *OGM : Quels risques ?* Éd. Prométhée, 2007. ISBN 978-2-916623-01-6.

10 Testart J. Des conventions de citoyens pour le démocratie. *L'encyclopédie du développement durable* [en ligne], s.d. (consulté le 28 février 2011). <http://www.encyclopedie-dd.org/Des-conventions-de-citoyens-pour>

11 Proposition de réforme de l'ordre juridique français en vue d'y insérer les Conventions de citoyens. *Fondation Sciences citoyennes* [en ligne], s.d. (consulté le 28 février 2011). <http://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/archives_doc/pdf/projetloi1206-2.pdf>

MÉSUSAGES INFORMATIONNELS ET PLAGIAT
Réflexions autour de quelques effets secondaires du Web 2.0

Daniel PERAYA
Professeur, Université de Genève – Unité des TEChnologies de Formation et d'Apprentissage
Claire PELTIER
Auxiliaire de recherche et d'enseignement, Université de Genève - Unité des TEChnologies de Formation et d'Apprentissage

▪ Face au phénomène du plagiat, les universités répondent le plus souvent par la détection et la sanction systématique des cas de fraude. Les causes possibles sont attribuées à l'apparente facilité d'accès à l'information aujourd'hui ainsi qu'aux mutations sociétale (consumérisme effréné) et académique (massification et hétérogénéité du public étudiant). Après avoir replacé le Web 2.0 dans le contexte d'évolution des techniques et des technologies et présenté leur impact sur les connaissances, nous montrerons que derrière le plagiat comme dénomination générique on trouve plusieurs formes de mésusages informationnels, intentionnels ou non, et que ceux-ci peuvent être considérés comme des effets secondaires négatifs, symptomatiques d'une surabondance d'information de qualité inégale et d'un manque de repères entraînant une mauvaise transposition des pratiques courantes du Web 2.0 dans la sphère académique. Enfin, nous évoquerons succinctement notre contribution à l'émergence d'une culture informationnelle chez nos étudiants de l'Université de Genève.

▪ De universiteiten reageren meestal tegen het verschijnsel "plagiaat" door het systematisch opsporen en bestraffen van fraudegevallen. De schijnbaar eenvoudige toegang tot informatie en de maatschappelijke (het ongebreideld consumeren) en academische (de toeloop en heterogeniteit van de studenten) veranderingen zijn mogelijke oorzaken van dit verschijnsel. Na het situeren van Web 2.0 in een context van technische en technologische ontwikkeling en het aantonen van hun impact op de kennis, tonen we aan dat achter het woord "plagiaat" als algemene benaming, meerdere vormen van informatief misbruik (al dan niet opzettelijk) schuilgaan. Ze kunnen beschouwd worden als negatieve neveneffecten, symptoom van een overvloed aan informatie van ongelijke kwaliteit en een tekort aan richtpunten die leiden tot een slechte overbrenging van de praktijk van Web 2.0 in een academische omgeving. Uiteindelijk zullen we het hebben over onze bijdrage tot de opkomst van een informatiecultuur bij onze studenten van de Université de Genève.

Les universités découvrent depuis quelques années l'ampleur d'un phénomène nouveau : le plagiat ou, en tous cas, un mésusage flagrant des citations et une moindre importance accordée au référencement des sources des concepts, des notions, des extraits ou même des méthodes scientifiques déjà publiés dans des travaux universitaires. De nombreux sites Web académiques - universités et bibliothèques universitaires - consacrent à ce thème de nombreuses pages : guide d'éthique académique, définition du plagiat, exemples de pratiques à proscrire et cas avérés, documentation (enquêtes, articles de presse, littérature juridique, etc.), guides de formation aux compétences informationnelles. Le problème dépasse toutefois le cadre relativement fermé des universités : on se rappellera la démission récente du Ministre allemand de la Défense Karl-Theodor zu Guttenberg accusé de plagiat dans sa thèse de doctorat et la controverse autour du dernier ouvrage de Patrick Poivre d'Arvor, une biographie d'Ernest Hemingway.

Les diverses sources consultées - la littérature professionnelle[1], les médias grand public[2] comme les enquêtes sur la vie et les pratiques étudiantes[3] - semblent proposer les mêmes raisons pour expliquer l'accroissement de ce phénomène : l'évolution du monde académique et une forte pression à la productivité, qui pèse autant sur les étudiants que sur les enseignants, le développement du Web et les énormes facilités qu'il offre dans l'accès à l'information, son extraordinaire facilité d'accès et d'usage, enfin, plus globalement, une mutation sociétale liée aux technologies numériques comme aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Certaines des causes avancées peuvent contribuer à faire du Web un "bouc émissaire", ainsi que présenté par Serres[4] (p. 8 et 9, à la suite de Stiegler[5] dans son analyse du rapport de l'école à la culture informationnelle.

S'agissant plus particulièrement des universités, la littérature pointe l'ouverture de celles-ci à de nouveaux publics, grâce notamment à la validation des acquis de l'expérience[6,7]. Par ailleurs, on observe une modification des conditions de vie des étudiants, qui sont de plus en plus nombreux à travailler et ce à un taux d'activité plus élevé qu'auparavant. Enfin, on assiste à l'émergence d'un comportement plus consumériste[8] et, comme le relève Michelle Bergadaà dans un entretien accordé au journal *Le Monde*[9], à un *"manque de repères des étudiants, à l'obsession de productivité et au désir d'immédiateté. Il est un symptôme de la mutation de notre société : nous voulons tout, tout de suite"*.

Face à ce phénomène, plusieurs postures – en réalité complémentaires – sont possibles. La première est celle des enseignants qui, confrontés au plagiat dans les travaux d'étudiants, expriment la nécessité de pouvoir assurer une évaluation équitable mais aussi de faire respecter l'éthique académique. La réponse institutionnelle à leur besoin consiste à mettre à la disposition de la communauté enseignante des logiciels de détection et d'analyse de similarité sémantique afin de les aider à débusquer les cas de plagiat et de leur apporter un soutien dans les procédures de sanctions qui en découlent. Mais il est vrai que les pratiques, selon les universités, sont encore loin d'être homogènes même si la conscience du phénomène et de la nécessité d'y trouver une réponse adéquate est largement partagée aujourd'hui.

La deuxième, celle que nous adoptons, est celle du chercheur : elle se veut donc compréhensive plutôt que prescriptive. Dans cette perspective, il nous semble important de comprendre et d'expliciter le lien entre technologies et plagiat. Plus globalement, il faut traiter comme une question de recherche la relation entre les nouvelles technologies, plus précisément celles du Web 2.0, et les conceptions de la connaissance, des modalités de leur production ainsi que de leur diffusion dans le contexte sociétal actuel, celui de la société de l'information et de la connaissance. Une autre question importante est celle de la définition de la notion de plagiat qui, de toute évidence, ne peut s'appliquer à toutes les pratiques rencontrées dans les travaux universitaires. C'est à ces questions que nous tenterons de répondre succinctement dans cet article[10].

La troisième posture, se veut formative. Elle prend en compte le fait qu'il y a vraisemblablement chez les étudiants de nombreux cas qui relèvent plus de l'ignorance que de l'intention de tricherie avérée. Aussi, dans le cadre de nos enseignements, avons-nous mis en place un certain nombre de mesures concrètes, que nous évoquerons en fin d'article, dans l'objectif de sensibiliser nos étudiants à la culture informationnelle (*information literacy*) et, plus largement, à un ensemble de cultures : la culture informatique (*computer literacy*) et la culture des médias (*media literacy*).

La fonction de médiation des objets techniques

Selon Albero[11], la technique doit être considérée comme une dimension constitutive de l'activité humaine. L'innovation technique, quant à elle, comporte des dimensions sociale et cognitive. Enfin, l'imaginaire constitue une composante essentielle du développement des techniques[12]. En synthèse, l'appropriation des objets techniques et le développement de leurs usages demandent *"un site d'accueil"* où *"trouver des points d'ancrage dans un milieu culturel, cognitif ou social qui lui préexiste"* (Béguin, cité par Fichez[13]).

De nombreux chercheurs, issus de toutes les disciplines des sciences humaines, ont tenté d'analyser les "fonctions de médiation des objets techniques", c'est-à-dire l'articulation entre les dimensions technologique, symbolique, sémiotique, cognitive, sociale et culturelle, cristallisées dans les différents dispositifs tels qu'ils sont conçus et tels qu'ils sont mis en œuvre à travers les usages tant sociaux qu'individuels.

En mettant à l'avant-plan l'importance de l'outil et de la médiation technique dans l'activité humaine, le paléontologue Leroi-Gourhan soulignait ainsi l'une des caractéristiques propres de l'humanité. Mais l'outil n'est pas nécessairement matériel, il peut être aussi de nature symbolique et cognitive comme l'a montré Goody[14] à propos de l'écriture et de son rôle dans le développement de la raison et de la pensée logique. En psychologie, les travaux de Vygotsky[15], souvent présentés comme fondateurs, comme ceux de Bruner[16] font une place essentielle à la médiation du langage et des systèmes sémiotiques dans le développement de la pensée et des fonctions cognitives supérieures. Enfin, les développements concomitants des technologies, dont l'informatique, et des courants cognitivistes ont permis de faire évoluer le concept : de nombreux chercheurs dont Jonassen[17] ou Norman[18] considèrent les artefacts technologiques comme des outils cognitifs : *"outil artificiel conçu pour conserver, exposer et traiter l'information dans le but de satisfaire une fonction représentationnelle"* (p.18).

Dans le domaine des sciences de la communication, dès les années 60, Mc Luhan[19,20] développait l'hypothèse selon laquelle les médias influencent nos comportements sociaux, relationnels, culturels et symboliques. À sa suite, Lévy[21] écrit à propos de l'imprimerie qu'elle *"a rendu possible une large diffusion des livres et l'existence même des journaux, fondement de l'opinion publique. Sans elle, les démocraties européennes ne seraient pas nées"*. (p. 66). Il n'est cependant pas possible d'envisager la technologie comme étant de l'ordre de la cause et la culture comme étant de celui des effets : leurs relations sont toujours complexes. Plus récemment, on trouve cette idée parfaitement exprimée par Caron et Caronia[22] : *"Les technologies fabriquent des champs d'action potentiels,*

des programmes narratifs possibles, elles élargissent les champs de possibilité des sujets humains. Et c'est dans ce sens et seulement dans ce sens que l'on peut affirmer que les technologies fabriquent la culture". (p. 58).

Pour rendre compte de cette articulation entre les médiations technologique, sémiocognitive et relationnelle nous avions, à l'époque, proposé la dénomination de dispositif techno-sémio-pragmatique (DTSP)[23]. Aujourd'hui, ce néologisme ne semble plus utile dans la mesure où le terme de dispositif implique dans sa définition même l'articulation entre ces différentes instances[24]. Aussi les termes plus génériques de "dispositif de communication médiatisée" ou de "dispositif médiatique" nous paraissent suffisamment explicites[25].

Technologies et comportement humain

Si l'on conçoit que les technologies modifient les différents aspects du comportement humain, on doit accepter aussi que le savoir et les connaissances n'échappent pas à cette évolution : *"le savoir change de statut en même temps que les sociétés entrent dans l'âge dit postindustriel et les cultures dans l'âge dit postmoderne"*[26]. Dans cet ouvrage visionnaire, Lyotard soulignait aussi l'incidence des technologies sur les principales fonctions du savoir et des connaissances : leur recherche, leur transmission et leur circulation[27].

Nous voici bien au cœur de notre problématique : quel pourrait être l'impact des technologies actuelles, celles d'Internet, du Web et particulièrement du Web 2.0 sur les pratiques de production et de diffusion des connaissances en milieu académique, qu'il s'agisse de celles des enseignants comme des étudiants ? En quoi et comment ces mêmes technologies pourraient-elles modifier les conceptions épistémiques et des enseignants et des étudiants autant que leurs pratiques professionnelles ?

Les deux générations du Web

La première génération du Web, le World Wide Web né du projet de Tim Berners Lee correspond bien à la vision de Lyotard : le Web 1.0, bouleverse les modalités de stockage, d'accès à l'information autant que celles de sa circulation puisqu'il permet de partager "mondialement" l'information. Le premier Web favorise une communication ainsi qu'une diffusion centralisées et hiérarchiques ("one to many") à la manière des médias de masse classiques. Très vite, le Web est considéré comme la plus grande bibliothèque du monde : selon l'enquête menée par l'Université de Lyon, pour 90 % des étudiants le Web constitue la première source d'informations dans le cadre de leurs travaux universitaires[28].

Pourtant, les chiffres d'estimation du nombre de pages disponibles sur le Web éclairent les difficultés que rencontrent tous les utilisateurs d'Internet, néophytes ou initiés, étudiants ou enseignants : la surcharge d'informations, appelée aujourd'hui "infobésité", conduit de facto au stockage d'informations inutiles et aboutit souvent à des quêtes thématiques aléatoires, de liens en liens, qui ne débouchent souvent sur la récolte d'aucun document pertinent, etc. À ce phénomène quantitatif de surinformation s'ajoute celui, bien connu des professionnels de l'information, du recueil d'une information de nature et de qualité très différentes. Il faut être déjà un utilisateur expérimenté pour retrouver sur une page Web les informations statutaires (type de publication et/ou collection, appartenance institutionnelle de l'auteur, date de publication. etc.) qui, habituellement rassemblées sur le paratexte ou/et le péritexte des ouvrages imprimés, font désormais souvent défaut[29]. L'étudiant pourrait enfin facilement adopter une *"attitude consumériste liée à l'impression que la connaissance lui est fournie "prête à l'emploi" à travers des mémoires et des thèses portant sur des sujets similaires aux siens et disponibles dans leur intégralité sur le Web. "Ce rapport des fournisseurs et des usagers de la connaissance avec celle-ci tend et tendra à revêtir la forme que les producteurs et les consommateurs de marchandises ont avec ces dernières. (Lyotard, 1979, p.14[30])""*[31].

Le Web 2.0 – une tentative de définition en a été proposée en 2005 par O'Reilly - constitue un changement de paradigme, une évolution qualitative du Web dans la mesure où elle transforme le Web en une véritable plateforme fournissant des applications aux utilisateurs. Il s'agit partiellement de nouvelles technologies, de nouvelles applications et de nouvelles interfaces plus transparentes et conviviales, mais aussi de nouveaux usages "centrés utilisateurs" qui favorisent la personnalisation des environnements, la collaboration, la participation active, l'échange, la mutualisation, la créativité, l'intelligence collective et le "crowdsourcing", enfin les réseaux sociaux. Le Web 2.0 constituerait avant toute chose une philosophie, une culture et un ensemble de comportements communicationnels – au sens où nous l'avons défini ci-dessus, soit cognitifs et relationnels -, *"an attitude not a technology"* (O'Reilly[32]) associés à de nouveaux services numériques dans une relation d'étroite interdépendance.

Contrairement au Web 1.0 destiné à "servir" de l'information, le Web 2.0 se définit comme un environnement participatif de lecture mais aussi de production ("read-and-write"), au sein duquel chaque utilisateur, en principe tout au moins[33], peut ou pourrait devenir un usager, un producteur actif de contenus. Cette double posture semble en effet favorisée par les affordances caractéristiques des environnements Web 2.0, appelé aussi Web social, qui suggèrent et encouragent l'interactivité, l'interconnexion, la création de contenus par des procédures de "remixing" et de "reuse", de recomposition et de réutilisation de fragments d'informations ou de contenus[34]. "Fragmentation et agrégation vont en effet de pair"[35] ; de nombreux usages basés sur des applications particulières relèvent de cette philosophie.

On comprend mieux dès lors l'assimilation du Web à un "pharmakon", à la fois remède et poison, comme le suggère Stiegler et, à sa suite, Serres[36]. Le Web, dans sa relation au monde scolaire et, ajouterions-nous, académique se définit en effet par une double nature. D'une part, il constitue une source d'informations incontournable et il offre un accès facile et rapide à celles-ci, enfin il assure une base technique à la créativité, à l'expression individuelle et collaborative, à cette intelligence collective "partout distribuée, sans cesse valorisée, coordonnée en temps réel, qui aboutit à une mobilisation effective des compétences"[37]. Mais d'autre part, il n'offre pas que des avantages. En effet, il rend possible un mode de production et de diffusion des connaissances ancré dans une pratique de la citation et de la recomposition, il induit un éclatement des espaces spécialisés de production d'informations et de connaissances habituellement réservés à la production de savoirs au profit de nouveaux espaces sociaux de communication, d'échange et de mutualisation. Quant aux résultats des recherches d'informations, les moteurs de recherches tels que *Google* entretiennent une indistinction statutaire entre les ressources proposées et, de ce fait, favorisent la confusion entre information et connaissance. Enfin, souligne Serres, les pratiques de webométrie (analyse de trafic, statistiques de consultation et de lecture, mesure d'audience dans la blogosphère, degré de popularité dans les réseaux sociaux, etc.) pourraient engendrer "une tyrannie de la majorité et de l'audience, le remplacement des médiateurs et des experts par l'opinion, les risques d'un conformisme généralisé"[38]. Le Web 2.0 se trouverait menacé des mêmes travers que ceux qui ont fait évoluer la télévision vers le modèle que l'on connaît aujourd'hui sur la majorité des chaînes commerciales pour lesquelles la mesure de l'audience constitue le critère de qualité.

Formes de savoir et mondes sociaux

Les caractéristiques du Web 2.0, telles que nos venons de les évoquer brièvement ne sont pas sans rappeler celles du savoir narratif analysées par Lyotard dans son ouvrage déjà cité. L'auteur considère que le savoir est un discours, et donc qu'il est le produit d'un processus de production discursive. À ce titre, les énoncés de savoir, comme tout autre énoncé, peuvent faire l'objet d'une analyse pragmatique qui chercherait à élucider les rapports et les enjeux entre les énonciateurs, les destinataires et le référent. C'est sur la base de cette approche qu'il va comparer les savoirs scientifique et narratif. Nous rappellerons brièvement les caractéristiques de l'un et de l'autre, essentielles à notre propos.

Si le discours du savoir scientifique est constitué d'énoncés dénotatifs qui doivent pouvoir être déclarés vrais ou faux, ils doivent encore *"être accessibles dans des conditions d'observation explicites"*, d'une part, et l'on doit pouvoir décider de l'appartenance de chacun d'eux *"au langage considéré comme pertinent par les experts"*, d'autre part[39]. Autrement dit, le premier critère d'acceptabilité des énoncés scientifiques réside dans leur valeur de vérité. Le scientifique est donc censé dire vrai à propos des objets, des phénomènes, du "référent", de l'objet dont il traite. Deuxièmement, le savoir scientifique, dans les formes que connaissent nos sociétés modernes, est devenu l'apanage des spécialistes, de professionnels, de "partenaires qualifiés" regroupés au sein d'institutions dont les universités constituent un exemple par excellence. Enfin, le savoir scientifique se veut objectif et objectivant et ne tolère aucune implication (éthique, morale, comportementale) du chercheur par rapport à la réalité décrite et ce même dans les sciences sociales.

La pragmatique du savoir narratif est toute différente. La nature vériconditionnelle du savoir et ses modes de validation ne sont plus de mise dans ce contexte. Quel que soit le contenu des propositions énoncées, celui-ci n'est jamais argumenté en terme de preuve, au sens où nous l'avons défini pour le savoir scientifique : *"un énoncé de science ne tire aucune validité de ce qu'il est rapporté"* alors qu'un énoncé relevant du savoir narratif trouve sa validation – sa valeur de vérité – dans le fait d'être rapporté, répété et réaffirmé au sein d'une communauté sociale qui en constitue l'espace de légitimation. Toute personne qui se trouve destinataire de ces énoncés peut devenir à tout moment leur (re)producteur[40]. Cette posture particulière permet d'expliquer le processus de circulation et de répétition des

contenus au sein d'un réseau ou d'une communauté, la répétition en assurant leur validation au sein de ceux-ci. On doit admettre qu'il existe d'autres types de savoir pour lesquels le consensus d'un corps social en fonderait la valeur de vérité. Il n'y a donc aucune institution légitime pour assumer, pour produire de tels savoirs qui se créent dans et par le lien social. On observe alors une inversion du rapport entre vérité et consensus et l'on doit admettre qu'il existe d'autres types de savoir pour lesquels le consensus d'un corps social en fonderait la valeur de vérité.

Pour poursuivre la comparaison, Lyotard s'attache à montrer que l'extériorité par rapport au référent n'existe pas dans le cadre des savoirs narratifs : l'énonciateur doit être partiellement en tous cas l'objet – et donc le référent – de son propre discours. Le savoir narratif apparaît comme une "forme incarnée" au sein de laquelle le sujet et ses diverses compétences se cristallisent.

On aura compris l'intérêt de cette analyse pour notre propos. Les pratiques de production, de diffusion et de circulation des contenus qui se développent dans les espaces Web, principalement dans leur version 2.0, relèvent plus des savoirs narratifs que des savoirs scientifiques dans la mesure où elles respectent les règles discursives des savoirs du premier type.

Ce qui fait l'originalité mais aussi la difficulté de la situation actuelle est que les mêmes dispositifs de communication médiatisée constituent les bases techniques communes aux pratiques du monde scientifique et à celles du monde social "ordinaire". Or chaque sujet appartient à des sphères différentes et évolue dans des instances sociales de coopération différentes : ses comportements, les usages des technologies et les conceptions qu'il développe varient donc nécessairement et peuvent être fort différents selon les sphères considérées. Mais on peut faire l'hypothèse que ces dispositifs médiatiques, dans la mesure où ils sont généralisés et donc communs aux différents mondes, constituent alors des ponts entre des mondes sociaux jadis complètement étanches, brouillant du même coup les règles discursives et pragmatiques, les comportements et les valeurs. Les étudiants importeraient donc, grâce à ces technologies, dans le monde académique des pratiques et des valeurs correspondant à l'usage de celles-ci dans leurs sphères privées et personnelles (famille, loisirs, etc.) ou sociales (réseaux professionnels) mais qui n'ont pas cours dans le monde académique, lequel semble assez prompt à considérer tout écart dérogeant au canon comme étant une pratique déviante à éradiquer.

Derrière le plagiat, des mésusages informationnels

Le plagiat constitue une réalité dont il ne s'agit ni de minimiser la gravité ni la récurrence au sein des institutions d'enseignement supérieur. Il nous importe toutefois de nuancer l'idée selon laquelle tout plagiat serait forcément intentionnel. Le plagiat volontaire ne constitue, selon nous, que l'une des facettes des mésusages informationnels. "Mésuser", dit *Le Petit Robert*[41], c'est *"faire mauvais usage d'une chose par méconnaissance mais aussi par abus"*. Partant de cette définition, nous pouvons donc distinguer deux facettes différentes du plagiat : le plagiat par méconnaissance, non intentionnel, et le plagiat par abus, intentionnel. Nous y ajoutons une troisième facette, celle du plagiat par négligence ; dans ce cas, le plagiaire est conscient de ne pas agir selon les règles mais ne peut identifier quelles seraient les "bonnes pratiques" pour s'y conformer et, surtout, ne se préoccupe pas de remédier à cette lacune. Nous pourrions donc considérer d'une part le plagiat comme une forme intentionnellement frauduleuse et d'autre part les mésusages informationnels, qui seraient plutôt de l'ordre du non intentionnel ou de la négligence.

Deux éléments nous semblent jouer un rôle non négligeable dans l'accroissement des mésusages informationnels : tout d'abord des différences profondes caractérisant la culture du Web 2.0 et celle de la sphère académique et scientifique. Ensuite, l'apparente facilité de la recherche d'information sur le Web (*"Google is your friend"*) générant une illusion de compétences chez bon nombre d'étudiants.

Deux paradigmes culturels différents

La culture du Web 2.0 est caractérisée selon Rebillard[42] par *"la primauté de l'horizontalité des échanges sur la verticalité des hiérarchies"*. Dans ce contexte, l'autorité de l'auteur n'est plus considérée comme étant l'un des critères de qualité et de fiabilité nécessaire à la validation d'une source d'information. La popularité d'une ressource, d'un propos, d'une information, constitue désormais un critère suffisant aux yeux des internautes[43]. De plus, le Web 2.0 encourage tout un chacun à enrichir le travail d'autrui dans une approche participative et anonyme (comme cela est le cas avec *Wikipédia*). Ces caractéristiques que nous mettons en avant, en complément de celles déjà évoquées plus haut, sont probablement à l'origine d'un certain nombre de cas de mésusages informationnels par méconnaissance ou par négligence que l'on observe aujourd'hui chez les étudiants.

Digitaux natifs : une illusion de compétences informationnelles

Les étudiants primo-arrivants ont, avec le Web et les technologies mobiles, une familiarité incontestable. Toutefois, les usages qu'ils développent sont peu diversifiés et souvent superficiels. De nombreuses études sur la question[44] montrent que les usages des 15-25 ans sont, en effet, circonscrits à un nombre restreint de technologies[45] : messageries instantanées (*Facebook* ou *MSN*),, téléchargement de musique, échange de fichiers multimédia, etc. et qu'il s'agit plus d'une familiarité instrumentale que d'une réelle appropriation intellectuelle[46].

Plusieurs travaux (notamment Gallezot, Roland et Araszkiewiez[47]) remettent en cause le modèle de la fracture numérique générationnelle selon laquelle les jeunes générations (les fameux "digitaux natifs" popularisés par Prensky dès 2001) seraient naturellement nanties des compétences nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences de la société de l'information et de la connaissance. Or nous constatons, à l'instar des professionnels de l'information, un manque criant de repères vis-à-vis des règles et des pratiques académiques, notamment en termes de recherche et d'identification des sources d'information scientifique.

Ces lacunes apparaissent particulièrement dans les études mesurant les compétences informationnelles des étudiants. Citons, par exemple, une enquête menée par Thirion et Pochet[48]. Celle-ci a mis en évidence les points faibles des étudiants primo-arrivants à l'université. Ces faiblesses portent principalement sur la distinction des différents types de documents, l'utilisation massive de moteurs de recherche généralistes à l'exclusion de tous autres outils de recherche, ainsi que sur la méconnaissance des bases de données bibliographiques en tant que source d'information spécialisée[49].

Nous faisons, pour notre part, des constats similaires auprès de nos étudiants de Bac 1 à l'Université de Genève, dans le cadre du cours d'introduction à l'usage pédagogique des technologies de l'information et de la communication (appelé "Us@TICE 74111")[50]. L'usage de ces primo-arrivants se restreint le plus souvent à quelques technologies isolées. Quant à leurs compétences informationnelles, elles sont effectivement peu développées. Les nombreuses questions posées à ce sujet dans l'un des forums de discussion que nous mettons à leur disposition dans l'environnement de cours[51] témoignent d'un réel souci de bien faire mais également d'une grande confusion dans la façon d'identifier la nature d'un document, de référencer les documents adéquats, de distinguer un article scientifique d'un article de blog ou de presse, de citer les sources utilisées, de reprendre les idées d'autrui dans les règles, etc. Pour illustrer cette confusion, nous prendrons pour exemple cet échange écrit, dans le forum de discussion du cours, avec un étudiant qui se questionnait tout d'abord sur la nécessité de citer ses sources à la fois dans le corps de son travail et à la fin dans une bibliographie récapitulative : *"Toutes nos sources sont mises dans la bibliographie".* Voici sa réponse après que nous lui ayons expliqué la nécessité de citer chaque emprunt direct ou indirect : *"Je n'avais jamais eu la coutume de faire ainsi, de citer à chaque phrase d'où venait ma source, étant donné que je me forçais de toujours changer mes phrases pour qu'elles ne soient pas identiques aux sources".* Nous voici donc indubitablement face à un cas de mésusage par méconnaissance[52].

On pourrait penser que l'inexpérience de ces étudiants et leur méconnaissance des codes et des règles régissant le travail académique et scientifique explique en partie ces lacunes. Or, une enquête menée en France auprès de doctorants[53] a mis en évidence des résultats relativement proches de ceux obtenus pour les étudiants primo-arrivants. Si les moteurs de recherche généralistes constituent également la source d'information première pour les candidats au doctorat (85 % des répondants utilisent *Google*), l'usage de *Google Scholar* (37 % des répondants) marque la différence avec les étudiants d'autres cycles d'études. L'enquête met également en lumière leur méconnaissance des outils de recherche d'information avancés (métamoteurs, outils de recherche thématiques ou disciplinaires, etc.), outils de veille. Enfin, cette enquête permet de constater chez ces doctorants une méconnaissance des nouveaux circuits de production et de diffusion de l'information scientifique comme l'"open access" par exemple.

Développer les compétences informationnelles des étudiants, une nécessité

Face à cette perte de repères généralisée et à ses effets secondaires négatifs (le plagiat par méconnaissance et par négligence notamment), il nous importe de proposer des balises à nos étudiants afin qu'ils acquièrent les compétences informationnelles minimales leur permettant de répondre aux exigences du premier cycle d'études à l'université. Pour ce faire, nous leur prodiguons des conseils de base destinés à les aider à mener une recherche documentaire efficace et ciblée, à leur permettre d'identifier la

nature des sources récoltées et à référencer celles-ci selon les normes requises. Tout au long de l'année, mais plus particulièrement en période de travaux, nous assurons un suivi en ligne afin de répondre à leurs questions spécifiques, relatives à la recherche, à l'identification et au référencement des sources d'information. En cela, nous espérons contribuer à la construction d'une culture informationnelle ("information literacy") nécessaire à leur réussite[54].

Les objectifs pédagogiques du cours Us@TICE 74111, déjà évoqué plus haut, sont toutefois plus larges et s'inscrivent dans l'idée du développement d'une forme de culture multidimensionnelle et transversale, la "transliteracy", évoquée notamment par Le Deuff[55].

Ces objectifs visent l'acquisition :

- de connaissances de base relatives aux médias ("media literacy") et aux environnements technopédagogiques ;
- de compétences instrumentales et techniques ("computer literacy") par l'immersion dans un environnement numérique relativement complexe, demandant l'appropriation de nouveaux usages et de savoir-faire techniques pour produire des travaux dans un wiki, communiquer via des forums thématiques, etc. ;
- de compétences relationnelles (par le biais de travaux collaboratifs de groupe) ;
- de compétences et métaréflexives (tenue régulière d'un journal de bord et rédaction de deux rapports réflexifs à l'issue de chaque semestre).

Si ces derniers objectifs n'entrent pas directement en lien avec la problématique qui nous occupe dans le cadre de cet article, nous pensons toutefois qu'il est intéressant de les mentionner car ils contribuent, à l'instar des buts visés par les compétences informationnelles, au développement de l'autonomie intellectuelle et à l'appropriation du "métier d'étudiant".

Notre exemple constitue, nous l'espérons, l'une des réponses possibles à la problématique des mésusages informationnels. Il montre bien, quoi qu'il en soit, que la question du plagiat à l'université est complexe à traiter et appelle sans doute des réponses plus nuancées que la seule sanction[56]. La multiplicité et l'accroissement exponentiel des sources d'information, ainsi que l'évolution rapide des technologies et des valeurs qui s'y rapportent, expliquent aisément la perte de repères et la multiplication des cas de plagiat par méconnaissance ou par négligence. Proposer aux étudiants des balises afin de les aider à s'orienter *"dans cet univers en expansion"*[57] constitue l'un des défis de l'enseignement supérieur auquel enseignants et professionnels de l'information sont confrontés aujourd'hui.

Daniel Peraya
Claire Peltier
Université de Genève –
Unité des TEChnologies de Formation et d'Apprentissage
40 Bd du Pont d'Arve
1211 Genève
Suisse
daniel.peraya@unige.ch
claire.peltier@unige.ch

Avril 2011

Notes

1 Par exemple, le site *Internet : Fraude et déontologie selon les acteurs universitaires* (<http://responsable.unige.ch>, consulté le 30 avril 2011) initié et maintenu par Michelle Bergadaà, Professeure à l'Université de Genève.

2 Notamment les émissions radiophoniques de la Radio Suisse romande, des dossiers et des articles de la presse écrite (notamment Contre-enquête, *Le Monde* du 11 novembre 2010). Ces divers documents sont disponibles sur le site <http://responsable.unige.ch>

3 On citera par exemple l'enquête menée par Six Degrés et Sphinx Développement (2007). *Enquête sur les usages d'Internet à l'Université de Lyon : de la documentation…au plagiat*, ainsi que les enquêtes régulières de l'observatoire genevois de la vie étudiante (OVE) dont les études sont disponibles à l'adresse <http://www.unige.ch/rectorat/observatoire/publications-etudes.html> (consulté le 30 avril 2011).

4 Serres, Alexandre. *L'école au défi de la culture informationnelle* [en ligne], 2009 (consulté le 01.06.2011), <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00274638/fr/>

5 Stiegler, Bernard. *Prendre soin : de la jeunesse et des générations*. Vol. 1. Flammarion, 2008.

6 Il s'agit, pour un apprenant, de pouvoir faire reconnaître son expérience professionnelle en vue de l'obtention d'une certification.

7 Lenoir, Hugues. La VAE : une nouvelle donne pour l'Université. *Connexions*, février 2002, n° 78, pp. 91-108.

8 Bergadaà, Michelle ; Dell'Ambrogio, Piera ; Falquet, Gilles ; McAdam, Daisy ; Peraya, Daniel ; Scariati, Renato. *La relation éthique-plagiat dans la réalisation des travaux personnels par les étudiants : rapport 2008* [en ligne]. Commission Éthique Plagiat, Université de Genève, 2008 (consulté le 30 avril 2011). <http://responsable.unige.ch/rapportunige/>

9 Jacqué, Philippe. Pourquoi le plagiat gangrène-t-il l'université ? *Le Monde*, 11 novembre 2010.

10 Une partie de ce texte s'inspire largement de notre contribution : Peraya, D. (2008). Technologies, mutations des connaissances et de l'apprentissage : impact sur les métiers d'enseignant et d'étudiant. In M. Bergadaà, P. Dell'Ambrogio, G. Falquet, D. McAdam, D. Peraya et R. Scariati (2008). *La relation éthique-plagiat dans la réalisation des travaux personnels par les étudiants*. (p. 19-31), Rapport 2008. Genève : Commission Éthique-Plagiat, Université de Genève.

11 Albero, Brigitte. Penser le rapport entre formation et objets techniques : repères conceptuels et épistémologiques. In Gilles Leclercq ; Renata Varga. *Dispositifs de formation et environnements numériques. Enjeux pédagogiques et contraintes informatique.* Hermès/Lavoisier, 2010, p. 37-70.

12 Flichy, Patrice. *L'innovation technique : récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation.* La Découverte, 1995.

13 Fichez, Elisabeth. Les logiques de production à l'œuvre dans l'espace éducatif. In Gilles Leclercq ; Renata Varga. *Dispositifs de formation et environnements numériques. Enjeux pédagogiques et contraintes informatique.* Hermès/Lavoisier, 2010, p. 71-90.

14 Goody, Jack. *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage.* Éditions de Minuit, 1979.

15 Vygotsky, L. *Pensée et langage*. La Dispute, 1997. (Édition originale 1934, Moscou).

16 Bruner, Jerome. *Toward a theory of instruction*. Harvard University Press, 1996.

17 Jonassen, David H. What are cognitive tools? In Kommers, Jonassen et Mayes, (eds.) *Cognitive Tools for Learning*. Nato ASI Series, 1992, Vol. 81, p. 1-6.

18 Norman, Donald A. Les artefacts cognitifs. *Raisons Pratiques*, 1993, n°4, 15-34. Traduction française partielle par F. Cara de "Cognitive artifacts", in J. M. Carroll (Ed.). *Designing Interaction*. Cambridge University Press, 1991, p. 17-38.

19 Mac Luhan, Marshall. *The Gutemberg Galaxy.* University of Toronto Press, 1962. Traduction française : *La galaxie Gutenberg face à l'ère électronique*. Mame, 1967.

20 Mac Luhan, Marshall. *Understanding Media.* McGraw Hill, 1964. Traduction française *Pour comprendre les média*. Mame/Seuil, 1968.

21 Lévy, P. *L'intelligence collective : pour une anthropologie du cyberespace.* La Découverte**,** 1994.

22 Caron, André H. ; Caronia, Letizia. *Culture mobile : les nouvelles pratiques de communication*. Presses universitaires de Montréal, 2005.

23 Peraya, Daniel. Théories de la communication et technologies de l'information et de la communication. Un apport réciproque. *Revue européenne des sciences sociales, Mémoire et savoir à l'ère informatique*, 1998, vol. XXXVI, n°111, p. 171-188.

24 Peraya, Daniel. Vers les campus virtuels. Principes et fondements techno-sémio-pragmatiques des dispositifs de formation virtuels. In G. Jacquinot et L. Monnoyer (éd.), *Hermès. Le Dispositif. Entre Usage et concept*. CNRS Éditions, 1999, numéro spécial, n° 25, p. 153-168.

25 Dans le champ des sciences de la communication, l'usage du terme « nouveaux médias » se maintient pour désigner les technologies de l'information et de la communication. Par contre, dans le domaine anglophone, on trouve le plus souvent le terme "média" pour désigner indifféremment tous les dispositifs qu'ils soient anciens ou nouveaux, analogique ou numériques.

26 Lyotard, Jean-François. *La condition post-moderne*. Éditions de Minuit, 1979, p.11.

27 Ibid., p.12.

28 Université de Lyon, Six Degrés et Sphinx Développement. *Enquête sur les usages d'Internet à l'Université de Lyon : de la documentation...au plagiat* [en ligne], 2007 (consulté le 25 avril 2011). <http://www.compilatio.net/files/sixdegres-univ-lyon_enquete-plagiat_sept07.pdf>

29 Belisle, Claire (éd.). *La lecture numérique : réalités, enjeux et perspectives*. Presses de l'ENSSIB, 2005.

30 Lyotard, op. cit. p.14.

31 Peraya, Daniel. Savoirs narratif et scientifique, digitaux natifs et migrants : un cadre d'analyse des rapports entre conception épistémique, comportements communicationnels et évolution des dispositifs numériques de travail. In F. Paquienseguy (éd.). *Les compétences à l'œuvre dans l'e-learning. Apprendre en communiquant*. L'Harmattan, (à paraître).

32 O'Reilly, Tim. *What Is Web 2.0.: Design Patterns and Business Models for the Next Generation of Software* [en ligne], septembre 2005 (consulté le 29 avril 2011) <http://oreilly.com/web2/archive/what-is-web-20.html>

33 La faiblesse du Web 2.0 serait le faible taux de participation des internautes à la production de contenus (Red Grove, 2008. Voir <http://www.scribd.com/doc/2422208/web-2-0-dans-le-elearning-et-le-partage-des-connaissances>).

34 Greenhow, Christine, Robelia, Beth, Hughes, Joan E. Learning, Teaching, and Scholarship in a Digital Age. Web 2.0 and Classroom Research : What Path Should We Take Now ? *American Educational Research Association*, 2009, n° 38, p. 246-259.

35 Peraya, Daniel (à paraître), op. cit.

36 Serres, Alexandre, op. cit. p.9.

37 Levy P., op. cit. p.29.

38 Serres, Alexandre, op cit. p.9.

39 Lyotard, Jean-François, op. cit. p.36.

40 Le préfixe "re" marquant la répétition est un ajout de notre part qui nous semble fondé à éclairer la problématique du plagiat et son contexte.

41 Édition 2011.

42 Rebillard, Franck. *Le web 2.0 en perspective : une analyse socio-économique de l'internet*. L'Harmattan, 2007.

43 Le Deuff, Olivier. *Autorité et pertinence vs popularité et influence : réseaux sociaux sur Internet et mutations institutionnelles* [en ligne], 2006 (consulté le 25 avril 2011). <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00122603_v1/>

44 Dont Lardellier, 2006, cité par Serres, 2008, p. 11.

45 Sous une apparente homogénéité, les usages des adolescents dépendent toutefois de critères liés à l'environnement socioculturel ; voir à ce sujet le chapitre rédigée par Fluckiger dans l'ouvrage de Granjon, Lelong et Metzger (*Inégalités numériques : clivages sociaux et mode d'appropriation des TIC*. Paris : Lavoisier, 2009).

46 Jacquinot-Delaunay, Geneviève. On ne naît pas internaute, on le devient... In Stenger, Thomas, Coutant, Alexandre (coord.). *Hermès 59 : Ces réseaux numériques dits sociaux*. CNRS Éditions, 2011. ISBN 978-2-271-07165-1.

47 Gallezot, Gabriel ; Roland, Michel ; Araszkiewiez, Jacques. La recherche floue. In Broudoux, E. et Chartron, G. (dir.) *Traitement et pratiques documentaires : vers un changement de paradigme ? Actes de la deuxième Conférence Document numérique et société, Paris, CNAM, 17-18 novembre 2008* [en ligne]. ADBS, 2008 (consulté le 23 avril 2011), p. 411-430. <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/34/08/35/HTML/>

48 Thirion, Paul ; Pochet, Bernard. Quelles compétences documentaires et informationnelles à l'entrée dans l'enseignement supérieur ? Résultats d'une enquête *Edu*DOC-CIUF en Communauté française de Belgique. *Cahiers de la documentation* [en ligne], décembre 2008 (consulté le 25 avril 2011), vol. 62, n° 4, p. 4-37. <http://www.abd-bvd.net/cah/2008-4_Thirion-Pochet.pdf>

[49] L'obtention d'un mauvais score à une question, corrélé à un indice d'incertitude particulièrement bas (comme cela est pour la question relative à la connaissance des bases de données bibliographiques) laissent entrevoir l'existence d'un sentiment d'illusion de connaissances (et, ajouterons-nous, de compétences) chez les répondants de l'étude (Thirion et Pochet, op. cit., p. 8).

[50] Ce cours à option est destiné aux étudiants de première année de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève. Descriptif disponible à l'adresse : <http://wadme.unige.ch:3149/pls/opprg/w_det_cours.debut?p_code_cours=74111&p_plan_is=0&p_langue=1&p_frame=N&p_mode=PGC&p_annee=2010&p_suffixe=&p_grtri=> (consulté le 30 avril 2011).

[51] La plateforme d'enseignement et d'apprentissage à distance *Moodle*.

[52] Lequel serait probablement considéré comme plagiat par l'institution et sanctionné comme tel.

[53] Henriet, Ottilia ; Malingre, Marie-Laure ; Serres, Alexandre. *Enquête sur les besoins de formation des doctorants à la formation scientifique dans les écoles doctorales de Bretagne* [en ligne], 2008 (consulté le 25 avril 2011) <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1793>

[54] Voir notamment les travaux de Coulon (1999), relatifs à l'affiliation intellectuelle des étudiants et au lien entre le suivi d'un module de formation à la recherche documentaire et la réussite aux études.

[55] Le Deuff, Olivier. *La culture de l'information en reformation* [en ligne]. Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication. Université Rennes 2, septembre 2009 (consulté le 23 avril 2011) <http://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00421928/en/>

[56] Les réponses actuelles des institutions vont plutôt dans le sens d'une détection systématique du plagiat par voie logicielle et l'application de sanctions administratives.

[57] Boisvert, Danielle. Participer au développement des compétences informationnelles : source de pouvoir et d'échange. In Boisvert, D. (dir.). *Le développement de l'intelligence informationnelle : les acteurs, les défis et la quête de sens*. ASTED, 2010, p. 57-79.

ALTERNATIEVE VORMEN VAN KERNFUSIE
Een merkwaardig geval van hebzucht

Mathieu SNYKERS
Doctor in de Wetenschappen

▪ Hebzucht kan zich ook in wetenschappers nestelen en dat kan een stevige deuk toebrengen aan het kritisch ingesteld zijn dat van hen verwacht wordt. Dat overkwam Pons en Fleischmann in 1989 toen ze meenden een nieuwe vorm van kernfusie te hebben ontdekt. In plaats van de gebruikelijke wijze van publiceren in een wetenschappelijk tijdschrift met zijn "peer review", gingen ze met hun nieuws naar de gewone media. Ook al was al snel duidelijk dat het onderzoek niet behoorlijk was uitgevoerd, geraakte een groot aantal wetenschappers in de ban van de hype van de koude fusie. Zelfs nu, meer dan twintig jaar later blijft een aantal onderzoekers erin geloven. De auteur – die op dat moment werkzaam was op het Studiecentrum voor Kernenergie te Mol – beschrijft hoe wetenschappers zich ook door hun eigen psychologische geaardheid op het verkeerde been kunnen laten zetten.

▪ Il arrive également que les scientifiques témoignent de cupidité, ce qui peut nuire à leur attitude critique. C'est ce qui s'est produit lorsque Pons et Fleischmann déclarèrent avoir trouvé une nouvelle forme de fusion nucléaire. Ils choisirent le media grand public et non la publication traditionnelle avec "peer review" dans une revue scientifique. Même s'il apparut assez rapidement que la recherche n'avait pas été effectuée correctement, un grand nombre de chercheurs furent captivé par le battage de la fusion à froid. Après plus de vingt ans certains chercheurs continuent à y croire. L'auteur – qui travaillait au Centre d'Étude de l'Énergie nucléaire, à Mol – décrit comment les chercheurs peuvent se faire induire en erreur par leur propre orientation psychologique.

Martin Fleischmann, een wereldvermaarde elektrochemicus van de universiteit van Southhampton, en Stanley Pons van de universiteit van Utah, berichtten op 23 maart 1989 op een persconferentie dat ze erin geslaagd zijn kernfusie in een bokaal te hebben gerealiseerd. Het experiment was zo simpel dat elke chemicus het in zijn labo kon overdoen. Je moest enkel over een bokaal met zwaar water beschikken, waarin je palladiumelektroden dompelde die je aan een gelijkstroombron koppelde. Bij het uitvoeren van deze proef werd een warmteontwikkeling geconstateerd die veel groter was dan kon worden verklaard met behulp van chemische processen. Ook neutronen werden gedetecteerd. Die metingen wezen in de richting van kernfusie. De eenvoud van dit experiment stond in schril contrast met de complexiteit waarmee de warme fusie had af te rekenen, de traagheid waarmee daarbij vooruitgang werd geboekt en de enorme budgetten die er voor nodig zijn.

Ze verzonden hun publicatie naar de *Journal of Electroanalytical Chemistry*, maar maakten het tegelijk bekend via een persconferentie, en een artikel in *The Economist*[1]. Ze faxten een bericht aan *Nature* na de persconferentie[2]. Een ongebruikelijke wijze van handelen in wetenschappelijke kringen, waar de kwaliteit van onderzoeksresultaten geëvalueerd wordt door collega's in wat men "peer review" of "de evaluatie door gelijken" noemt. De druk was blijkbaar te groot om eerst te zijn, zeker met de gedachte dat het relatief gemakkelijk te realiseren was, waardoor dat anderen hen wel eens konden voor zijn.

Energie door kernfusie

Kernfusie is het proces waarbij kleine atoomkernen met elkaar versmelten en een nieuwe, grotere kern vormen. Dat is een heel moeilijke klus gezien de atoomkernen eenzelfde elektrische lading hebben en elkaar afstoten. Als men erin slaagt, heeft men wel het uitzicht op een grote energieproductie.

Volgens recente beweringen moeten we niet over mastodonten van installaties beschikken, zoals de Joint European Torus (JET), om fusie te realiseren[3]. Sommigen beweren dat het ook zou kunnen in een kleine opstelling als men beroep doet op sonoluminescentie (bellenfusie - "acoustic inertial confinement fusion" (*AICF*).

Weer anderen zoal Pons en Fleischmann beweren dat het ook zou kunnen op kamertemperatuur, de zogenaamde koude fusie. Het staat in fel contrast met welgekende condities van kernfusie in sterren en in hoge-temperatuur-experimenten. Koude fusie werd al enige tijd gerealiseerd met muon gekatalyseerde kernfusie. Het toevoegen van een muon aan een deuteriumpaar vermindert de afstotende kracht tussen de atoomkernen zodanig dat kernfusie mogelijk is. Dit soort reacties werd al gerealiseerd maar kan niet lang genoeg worden onderhouden om voldoende energiewinst te krijgen.

Koude fusie volgens Pons & Fleischmann

De koude fusie door Pons en Fleischmann vermeld, zou tot stand zijn gekomen nadat het palladium zodanig fel met deuteriumkernen was beladen en de deuteriumkernen zo dicht bij elkaar werden gedrukt dat spontane fusiereacties konden optreden. Die hoge dichtheid werd bereikt in een elektrolyseopstelling zoals getoond in bijgevoegde figuur, waarbij het belangrijkste deel de kathode is, gemaakt uit palladium, die geplaatst is in zwaar water, water waarbij deuterium de plaats van het waterstof heeft ingenomen.

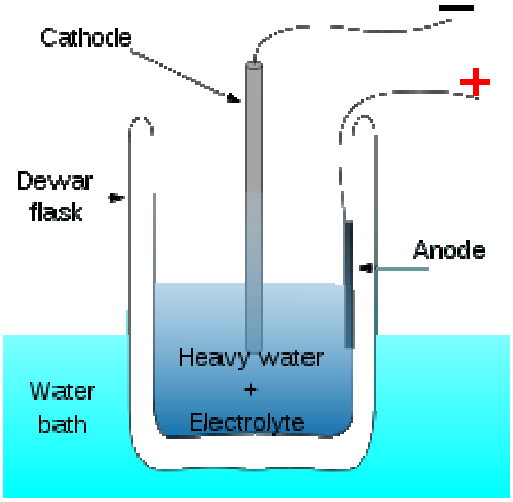

Fig. 1: Elektrolyseopstelling Pons en Fleischmann waarbij zogezegd 'koude fusie' gerealiseerd werd binnen een Dewarvat[11].

De vuistregel is dat elke toename van de spanning met 30 millivolt een vertienvoudiging van de effectieve druk tot gevolg heeft. Tegen deze achtergrond is te begrijpen dat Fleischmann op de persconferentie over drukken van 1027 atmosfeer sprak. De suggestie werd gewekt dat bij een zo hoge druk het deuteriumgas voldoende wordt gecomprimeerd om spontaan tot kernfusie te komen. Dergelijke drukken hebben echter geen enkele reële betekenis. Waar het voor het fusieproces om gaat is niet de druk maar de afstand die de deuteriumkernen tot elkaar hebben. Deze afstand is in een palladiumrooster circa driemaal zo groot als de afstand tussen de atomen in een deuteriummolecuul en zelfs daar treedt geen spontane fusie op.

Toch beweerden Pons en Fleischmann dat ze voldoende indicaties hadden dat kernfusie was opgetreden. Dat bericht sloeg in als een bom en ontketende een kettingreactie aan onderzoeken die de testen wilden overdoen.

Hebzucht nestelt zich in wetenschappelijke kringen

Toen duidelijk werd dat experimenten uitsluitsel moesten geven, meldden de journalisten zich massaal bij de laboratoria. Een deel van de betrokken onderzoekers (het waren er eigenlijk niet veel maar ze vielen wel erg op) voelde zich kennelijk zo vereerd door de ongebruikelijke belangstelling dat experimentele resultaten veel te vroeg werden prijsgegeven. In de eerste weken kon er zo een golf van experimentele bevestigingen van de Utah-proef ontstaan. Daartussen kon men heel merkwaardige berichten aantreffen, waarbij de volgende fel in het oog sprong. Een zekere Cassimi uit Abu Dhabi beweerde op 3 mei 1989 dat het experiment ook was gelukt met gewoon zeewater. De gamma-spectra, zoals getoond in een voorlopige versie van het rapport, werden bekeken door deskundigen van het Massachusetts Institute of Technology (MIT) (Boston, VS), die snel zagen dat er iets mis geweest moest zijn met de detector[4]. De piek in het spectrum bij een energie van 2,2 MeV (precies de energie die je zou verwachten voor gamma-straling afkomstig van fusiereacties) was te smal. Bovendien leek het instrument niet juist geijkt te zijn. Op wonderlijke wijze was de figuur die dit spectrum toonde in de definitieve versie van de publicatie dan ook aangepast! Dit was niet erg wetenschappelijk. Tenslotte bevatte het rapport een tabel met getallen van de gemeten warmteproductie. Het bleek mogelijk te zijn om hieruit de meetnauwkeurigheid van de calorimeter die Pons en Fleischmann hadden gebruikt af te leiden. Na analyse bleek dat van de twaalf metingen van aan fusie toegeschreven warmteproductie er hooguit één significant kon zijn. Deze nauwkeurigheidsanalyse werd later experimenteel bevestigd door Harwell (VK), waar met de originele calorimeters uit Utah werd geëxperimenteerd.

Aan verklaringen voor het onverklaarbare ontbrak het de eerste weken ook niet. Talloze artikelen met ongebruikelijke theorieën werden gelanceerd. De motivatie achter deze wetenschappelijke waaghalzerij was waarschijnlijk niet altijd even koosjer: Je kunt immers altijd nog zeggen dat je je vergist hebt, maar als het waar blijkt te zijn hoor je er in ieder geval bij als de Nobelprijzen uitgedeeld worden.

Een Italiaanse onderzoeksgroep die zich had ingegraven in een tunnel in het Gran Sasso- massief beschikte over misschien wel de meest geavanceerde neutronendetectoren in de wereld. Afgeschermd van de natuurlijke achtergrondstraling door het massief konden zij zeer nauwkeurige metingen doen maar zij vonden niets. Zij hebben hun installatie ter beschikking gesteld aan

iedereen die meende koude fusie-neutronen te zien. Er was echter weinig interesse.

Overal op aarde werd geëxperimenteerd. Velen berichtten positieve resultaten met warmte- en neutronenproductie. Resultaten die even later weer werden ingetrokken. Hebzucht sloeg overal om zich heen. Ieder onderzoeksteam wilde eerst zijn en in hun haast werden ze minder kritisch. Het typisch gedrag van de kansspeler die onder druk moet spelen en daardoor geneigd is meer risico's te nemen. Wetenschap kwam overal in de ban van het snelle succes. Het resultaat was een psychologisch spel waarbij de geest van de wetenschapper vertroebeld werd door hebzucht.

Dergelijke heisa moet ons niet verwonderen want het potentieel van palladium voor het absorberen van waterstof werd al in de negentiende eeuw vermeld evenals de transformatie van waterstof in helium, een kernreactie die met behulp van palladium opgang zou worden gebracht. Ze werd in de late jaren 1920 door twee onafhankelijke onderzoeksgroepen, een Zweedse en een van Oostenrijkse origine, vermeld. Die achtergrond stemden veel wetenschappers eerder hoopvol.

Verbijstering nam de plaats in van het aanvankelijke enthousiasme

In de maanden na de publicatie van de resultaten verschenen er steeds meer kritische publicaties. De belangrijkste bijdragen kwamen van de bekende laboratoria, zoals Los Alamos, Texas A&M, Lawrence Livermore en Caltech in de VS, en Harwell in Engeland.

Het aanvankelijke enthousiasme veranderde daardoor in scepticisme nadat alle pogingen om de experimenten over te doen, mislukten en het onderzoek uiteindelijk belandde in de rubriek pathologische wetenschap. Toch bleef een aantal laboratoria hun onderzoek verder zetten, waarbij sommigen zelfs positieve resultaten berichtten op wetenschappelijke congressen en in wetenschappelijke tijdschriften.

Om de negatieve sfeer te omzeilen die was ontstaan rond koude fusie, werd in enkele kringen "koude fusie" opnieuw boven de doopvont gehouden en kreeg het nieuwe benamingen zoals "low energy nuclear reaction (LENR) studies" of "vaste stof nucleaire wetenschap", waardoor gehoopt werd van de negatieve conotatie af te raken die inmiddels aan de term koude fusie was gekoppeld. Sindsdien verschenen er meerdere evaluaties van koude fusie, die echter allen negatief bleven.

Fleischmann en Pons verhuisden met hun onderzoek naar Frankrijk bij IMRA met een financiering van Toyota Motor Corporation. IMRA werd gesloten in 1998 nadat een budget van 12 miljoen Britse pond aan koude fusie was gespendeerd. Tussen 1992 and 1997, sponsorde het Japans Ministry of International Trade and Industry een "New Hydrogen Energy Program" met een budget van 20 miljoen US dollar voor onderzoek aan koude fusie. In 1991 stopte India zijn "koude fusie"-onderzoek.

Koude fusie kreeg een fatale klap toen bleek dat Pons en Fleischmann geen nucleaire reactieproducten hadden geproduceerd. Na verloop van tijd werd het duidelijk dat het de metingen waarop Pons en Fleischmann hun conclusies baseerden aan nauwkeurigheid ontbrak en dat duidelijk fouten werden aangetoond. Toch was dat ook geen reden om alle activiteiten te staken want er waren nog een aantal merkwaardige resultaten onverklaard gebleven. Sinds de eerste persconferentie zijn er veel verificatie-experimenten gedaan maar reproductie van het resultaat van Fleischmann en Pons laat nog op zich wachten.

De kampen van de believers en non-believers

De onderzoekers deelden zich op in twee kampen, de "believers" en de "non-believers", waarbij bitsige gevechten ontstonden. Een nobelprijslauretaat die wel nog in de koude fusie geloofde nam ontstlag van het lezerscomitée van *Physical Review Letters* nadat zijn theoretische ondersteuning van koude fusie er niet door aanvaard werd.

Nieuwe tijdschriften verschenen die het opnamen voor de koude fusie omdat de meeste publicaties over koude fusie niet aanvaard werden in de bestaande *journals*. De eerste *International Conference on Cold Fusion* (*ICCF*) werd gehouden in 1990 en werd verder elke 12 tot 18 maanden herhaald in andere landen. Op het ogenblik: *ICCF-16* Chennai, India, 2011.

Gezien de negatieve conotatie die koude fusie kreeg werden nieuwe organisaties opgezet met nieuwe namen en werden "koude fusie"-onderzoeken stiekem in zelfs gerenommeerde labo's, zoals het Space and Naval Warfare Systems Center van de U.S. Navy in San Diego, California van 1989 tot 2002 verdergezet. In 2009 verscheen er nog een rapport dat de productie van neutronen meldde[5].

Meerdere conferenties op hoog niveau werden georganiseerd die als doel hadden de "state-of-

the-art" van koude fusie te evalueren. Men kwam telkens niet verder dan een verhoogd scepticisme van de critici en een nieuw verzet vanwege de *believers*.

Koude fusie werd systematisch geweerd uit de gerespecteerde wetenschappelijke berichtgeving met als gevolg dat de onderzoekers van koude fusie zich beklaagden dat hen het recht op ernstig peer review werd ontzegd. Het werd een situatie die zich al had voorgedaan met alternatieve geneeswijzen. Nadat homeopathie er niet in slaagde om een positief resultaat, beter dan het placebo-effect, te halen bij dubbel blind testen, besloten homeopathen dat de "dubbel blind"-proef niet geschikt was om homeopathie te testen. Homeopathie zou werken volgens een ander systeem dan reguliere medicatie. Toen de homeopathen in Europa inzagen dat ze volgens de gewone weg hun gelijk niet konden halen, besloten ze de politiekers bij de Europese Gemeenschap in te zetten. Met wat lobbywerk en tweederangs wetenschappelijke argumenten die wel aansloegen bij de politici haalden ze hun slag thuis en bereikten ze uiteindelijk dat homeopathie als geneesmiddel in de landen van de Europese Gemeenschap diende aanvaard te worden. Een gelijksoortig scenario had zich al afgespeeld in de VSA, waar creationisten naar de rechtbank stapten om creationisme evenwaardig te doen verklaren met de evolutionaire biologie.

De octrooiaanvragen verscherpten de kritiek.

Het U.S. Patent and Trademark Office (USPTO) verwierp octrooiaaanvragen (patents) betreffende koude fusie op dezelfde basis als 'patenten' voor perpetuum mobile's waren verworpen, namelijk omdat ze niet werkten. Octrooiaanvragen moeten handelen over dingen die nuttig zijn en nuttigheid veronderstelt dat de claim werkt. Het bracht zijn eigen soort strijd op gang. Hier ook werd gepoogd via achterwegen toch een aanvaarding te krijgen, waarbij het verband met koude fusie werd verdoezeld. In Europa slaagde men er toch in een patent toe te kennen.

Koude fusie in België van binnenuit bekeken

Koude fusie was wereldnieuws. De week van het eerste persbericht van Pons & Fleischmann kwam koude fusie ook op TV in België en amper een week later kwam een tv-ploeg naar het Studiecentrum voor Kernenergie (SCK) er de activiteiten filmen. Zoals elk onderzoekscentrum kernenergie werd het SCK ook meegesleept in de hype die was ontstaan. Je kon niet anders want je kreeg met een heel kleine investering uitzicht op het grote lot. Op een mum van tijd werd een laboratorium koude fusie ingericht. Als hoofd van het fusie-onderzoek op het SCK kreeg ik van de directeur-generaal Carl Malbrain met een haast onbeperkt budget de opdracht om een activiteit te starten. We waren er ons wel van bewust dat een experiment koude fusie niet zonder gevaar was want indien de waargenomen opwarming door neutronenproductie was veroorzaakt, zou de kans klein zijn dat de experimentator het experiment overleefde. Maar Pons en Fleischmann (P&F) waren nog in leven, dus konden wij het ook wel riskeren.

We zouden eerst alles grondig analyseren en niet zomaar andere experimenten nadoen. Onze groep elektrochemie zou ons daarbij ondersteunen. We trokken zoals menig ander Europees onderzoeksteam naar Harwell in Engeland omdat ze daar al enkele weken bezig waren de experimenten van P&F over te doen. Veel wijzer werden we er niet van. We dachten aanvankelijk dat het het gevolg was van een gebrek aan openheid maar later leerden we wel beter.

Niet enkel het SCK werd in de hype meegesleurd maar onze politici zagen ook een opportuniteit om een graantje publiciteit mee te pikken. Er werd een nationale cel koude fusie opgericht, voorgezeten door onze staatssecretaris voor energie en met afgevaardigden van de voornaamste universiteiten.

Na twee weken hield ik het zelf voor bekeken. Gedurende een rit van Mol naar Brussel, waar we aan de vergadering van het nationale comité gingen deelnemen, probeerde ik onze projectleider Aimé Bruggeman ervan te overtuigen dat we op het verkeerde been waren gezet. Ik was van mening dat we ons hadden laten meeslepen door een hype en dat we beter ermee stopten. Die boodschap had een heel averechts effect. Ik kreeg eerst mijn huid volgescholden. Aimé vroeg me of ik wel goed bij mijn zinnen was om mensen te overtuigen om zelfs 's nachts en in de weekend te komen werken en dan zomaar voor te stellen om te stoppen.

Op de vergadering van het comité in Brussel wachtte me al niets beters. Ik bracht dezelfde boodschap om te stoppen maar het geleerde comité vond mijn mening maar niets. We dienden door te gaan in Mol.

Bij mijn terugkomst in Mol mocht ik verslag uitbrengen op een vergadering van de departementshoofden die net bezig was. Hier sloeg mijn bericht in als een bom. Ze bewoog onze directeur-generaal tot uitspraken die zelfs voor hem onge-

woon waren. *"Wat menen jullie kleine onderzoekertjes van Mol wel. Aan MIT, in Harwell, doen ze nog altijd voort. En nu willen jullie ons komen vertellen dat jullie het beter weten"*. Hier kreeg ik ook het deksel op mijn neus en de onbespreekbare aanbeveling om het onderzoek voort te zetten.

Dat was in feite een geluk bij een ongeluk, want dankzij die beslissing werden wij blijkbaar het enige labo dat een plausibele verklaring vond voor de mysterieuze warmteontwikkeling. We kregen daarvoor eerder toevallig de hulp van een specialist elektronica, Mark Loos. Hij zag onze proefopstelling niet als een elektrochemisch systeem maar wel als een elektronische schakeling en realiseerde zich dat de kring de rol van een antenne kon spelen, die signalen van elders kon opvangen. Hij ging naar zijn bureau deed wat rekenwerk op zijn computer. Na wat te hebben gespeeld met de parameters, kwam hij tot de vaststelling dat die kring bijzonder goed geschikt was om met 50 Hz golven in resonantie te komen.

Met die ervaring plaatste hij een zware elektromotor in de nabijheid van onze proefopstelling en inderdaad, na wat proberen slaagden we erin de temperatuur van ons zwaar water te doen stijgen. De energie daarvoor werd blijkbaar geleverd via de "antenne" door het 220 Volt net maar was voor de metingen van onze elektrochemische opstelling onzichtbaar omdat elektrochemici gewoon zijn om met gelijkstroom te werken en gelijkstroommeters geen wisselstroom detecteren. Maar het noodlot sloeg weer eens toe, we mochten namelijk onze resultaten niet publiceren van onze adjunct-directeur die ook elektrochemicus was en het resultaat wat te belachelijk vond. Het verslag bleef beperkt tot een intern rapport, met als gevolg dat het SCK nergens vermeld staat in de open literatuur over koude fusie, terwijl wij tot dusver de enigen zijn die een mogelijke verklaring hebben gevonden voor de mysterieuze opwarming van het water. Dat is niet enkel onze mening maar ook die van een lid van het comité voor koude fusie in de Verenigde Staten (een afgevaardigde van IBM), die op basis van onze gegevens het budget koude fusie in de Verenigde Staten liet decimeren. Dat gebeurde enkele dagen nadat ik hem had ingelicht[6].

Deze uitleg over de warmteproductie strookt met heel wat experimentele resultaten van andere laboratoria. Het levert een verklaring voor de warmteproductie opgemerkt door Cassimi uit Dubai, bij proeven met zeewater. Hij was niet de enige die een dergelijk resultaat bekwam. Er was helemaal geen zwaar water nodig om de kring in resonantie te brengen. Het levert ook een verklaring voor de niet-systematische warmteproductie door menig onderzoeker opgemerkt. Wij slaagden er ook niet altijd in de kring in resonantie te brengen.

De psychologie van slechte wetenschap

David Goodstein ontkracht in zijn recent boek *On Fact and Fraud: Cautionary Tales from the Front Lines of Science*[7] mythes rond wetenschap. Hij vermeldt daarin enkele opmerkelijke gezegdes: *"De overtuiging dat iedereen in wezen eerlijk is kan iemand meer ontvankelijk maken voor bedrog"*. *"Een wetenschapper mag nooit gemotiveerd zijn om wetenschap te doen voor eigen profijt, promotie of andere voordelen"*. "Wetenschappers *mogen nooit dogmatisch geloven in een idee of retorische overdrijving aanwenden om ze te promoten"*. *"Een wetenschappers moet altijd objectief zijn en niet partijdig zijn bij het verzamelen van gegevens"*. *"Wetenschappers zouden nooit hun oordeel mogen laten beïnvloeden door een autoriteit"*. Dat zijn heel vrome uitspraken maar zo werkt de wetenschapper niet. Een wetenschapper is maar een mens en is daardoor behept met de minder mooie kantjes van de mens. Wetenschappers zijn meestal erg gedreven door status en beloningen en laten zich daardoor soms gemakkelijker leiden door persoonlijk voordeel dan door ethische principes. Het is volgens Goodstein zelden de bedoeling van de bedrieger om de wetenschap zelf in diskrediet te brengen. Ze zijn er over het algemeen vast van overtuigd dat ze de waarheid brengen. Goodstein vermeld drie factoren die in bijna alle wetenschappelijke fraude aanwezig zijn. De daders:

"1. Stonden onder prestatiedruk;
2. *Wisten, of meenden dat ze wisten, welk het antwoord voor het probleem dat ze behandelden zou zijn als ze zich door alle moeilijkheden heen werkten om het werk behoorlijk te doen;*
3. *Werkten in een gebied waar individuele experimenten niet gemakkelijk precies herhaald kunnen worden"*.

Het wordt nog wat ingewikkelder als we moeten rekening houden met wat fraude nu juist inhoudt, of ze al dan niet bewust werd gepleegd en in hoeverre ze kan worden aangetoond.

Niet alle gevallen van fraude zijn even duidelijk/klaar. Er bestaat een aantal duidelijke fraudegevallen zoals: de tweelingstudies van de Britse psycholoog Cyril L. Burt die zijn tweelingen zelf schiep; William Summerlin, die bedrog pleegde met huidtransplantaties; de fysicus Victor Ninov die de ontdekking van het element 118 claimde en het fameuze Piltdown Man bedrog, waarbij het

kaakbeen van een orang-oetang voor dat van een mens werd genomen[8].
De grote fysicus Langmuir heeft in 1953 het begrip "pathologische wetenschap" ingevoerd en er enkele kenmerken van opgenoemd[9]. We geven ze hier kort weer.

- *De "pathologische" onderzoeker presenteert een resultaat dat niet eenvoudig in overeenstemming is te brengen met de bestaande theorie. In feite blijkt het resultaat zelfs op meer dan één punt strijdig te zijn met de gevestigde kennis.*
- *De ontdekkers van het wonderbaarlijke verschijnsel zijn buitenstaanders in het vakgebied waarop de ontdekking betrekking heeft.*
- *De onderzoeker heeft zijn resultaat in de openbaarheid gebracht voordat hij het aan een kritische controle heeft onderworpen. Dat kan zijn omdat hij bang was dat een ander hem voor zou zijn, of om wat voor reden dan ook, maar hij heeft niet de standaard wetenschappelijke tests gedaan, zoals het vaak herhalen van de proef, liefst in steeds iets andere omstandigheden.*
- *Wanneer zijn collega's hem dan vragen deze controles uit te voeren en de proef blijkt niet reproduceerbaar te zijn, verzint hij allerlei excuses waarom het mislukt en houdt de geïnteresseerden aan het lijntje.*

Toch werkt het wetenschappelijk systeem heel goed want het aantal belangrijke fraudegevallen is erg beperkt en bovendien bewijst de geschiedenis dat de kans groot is dat ze toch aan de oppervlakte komen. Dat is het gevolg van de grote openheid die in de wetenschappelijke wereld bestaat en waarbij iedereen er voordeel uithaalt als hij een theorie van iemand anders kan ontkrachten.

Fraude?

Er rest ons nu nog ons af te vragen of in het kader van fusie werkelijk fraude werd gepleegd? Hoewel het verhaal van Pons en Fleischmann voldoet aan de meeste kenmerken van mogelijk "wangedrag" van wetenschappers, die hiervoor werden opgenoemd, zijn er geen indicaties dat ze bewust fraude hebben gepleegd. Ze hebben zich blijkbaar laten leiden door overdreven optimisme maar er zijn geen indicaties dat ze bewust de wetenschappelijke wereld hebben willen misleiden. We kunnen hier dan ook niet van Fraude spreken. Dat kan niet worden gezegd van Taley-arkhan voor sonoluminescentie, waar wel degelijk bewijs is gevonden van wetenschappelijke fraude[10].

Mathieu Snykers
Boeretang 204 B41
2400 Mol
mathieu.snykers@skynet.be

Mei 2011

Bibliographie

1 Fleischmann, Martin; Pons, Stanley. Electrochemically induced nuclear fusion of deuterium. *Journal of electrochemical chemistry*, 1989, vol. 261, p. 301-308;
Fleischmann, Martin; Pons, Stanley et al. *Press conference of 23 March 1989. Audio recording* [online]. <http://www.newenergytimes.com/v2/audio/1989-UU-PressConference.mp3> (geraadpleegd op 12 mei 2011).

2 Vrij snel daarna verscheen in *Nature*: Fleischmann, Martin; Pons, Stanley; Hawkins, Marvin; Hoffman, R.J. Measurement of γ-rays from cold fusion. *Nature*, 29 juni 1989, vol. 339, p. 667.

3 Dean, Steven O. Status and objectives of Tokamak systems for fusion research. *Journal of fusion energy*, 1998, vol. 17, no. 4, p. 289-337.
Post, R.F. Fusion reactors as future energy sources. *Science*, 1 november 1974, vol. 186, p. 397-407.

4 Mallove, Eugene. MIT and cold fusion: a special report. *Infinite energy*, 1999, issue 24, p. 1-57.

5 Begley, Simon. Cold fusion isn't dead, it's just withering from scientific neglect. *Wall Street Journal*, 5 september 2003.

6 Bruggeman, A.; Craps, R.; Leysen, R.; Poortmans, F.; Van der Poorten, C.; Snykers, M. *In search of cold fusion during the electrolysis of D_2O. A survey of the experimental work performed at the Belgian nuclear research centre SCK/CEN in the period April-June 1989.* SCK/CEN, July 1989
Bruggeman, A.; Loos, M.; Van der poorten, C.; Craps, R.; Leysen, R.; Poortmans, F.; Verstappen, G.; Snykers, M. *Experimental evidence of erroneous heat production in cold fusion experiments. (FT/MOL/89-06).* SCK/CEN, September 1989.

7 Goodstein, D. *On Fact and Fraud: Cautionary Tales from the Front Lines of Science*. Princeton University Press, 2010. ISBN 978-0691139661.

8 Mackintosh, N.J. *Cyril Burt: fraud or framed?* Oxford University Press, 1995, 168p.
LaFollette, Marcel C. The evolution of the "scientific misconduct" issue: an historical overview. *Proceedings of the Society for Experimental Biology and Medicine*, 2000, vol. 224, p. 211-215.
Hixson, Joseph R. *The patchwork mouse*. Anchor Press, 1976, 228p.
Johnson, George. At Lawrence Berkeley, physicists say a collegue took them for a ride. *The New York Times*, 15 October 2002.
Overbye, Dennis. After two scandals, physics group expands ethics guidelines. *The New York Times*, 19 November 2002.
Russell, Miles. *Piltdown man: the secret life of Charles Dawson and the world's greatest archaeological hoax.* Tempus Publishing, 2003.
Weiner, Joseph S. *The Piltdown forgery: the classic account of the most famous and successful hoax in science.* Oxford University Press, 2003.

9 Langmuir, I. *Pathological science* [online]. <http://www.cs.princeton.edu/~ken/Langmuir/langmuir.htm> (geraadpleegd op 6 mei 2011).

10 Taleyarkan, R.P.; Block, R.C.; Lahey, R.T.; Nigmatulin, R.I.; Xu, Y. Nuclear emissions during self-nucleated acoustic cavitation. *Physical Review Letters*, 27 januari, nr 96.
Taleyarkan, R.P.; Block, R.C.; Lahey, R.T.; Nigmatulin, R.I.; Xu, Y. Taleyarkhan et al. Reply. *Physical Review Letters*, 6 october 2006, vol. 97.
Brumfiel, Geoff. Misconduct? It's all academic... *Nature*, 18 januari 2007, vol. 445, p. 240-241.
Als extra hierbij nog interessante literatuur rond de koude fusie-problematiek:
Broad William. Cold fusion claim is faulted on ethics as well as science. *New York Times*, 17 maart 1991.
Close Frank. *Too hot to handle. The race for cold fusion.* Princeton University Press, 1991.
Huizenga, John R. *Cold fusion: the scientific fiasco of the century.* University of Rochester Press, 1992.
Peat, F. David. Cold fusion: the making of ascientific controversy. Contemporary books, 1989.
Seife, Charles. *Sun in a bottle. The strange history of fusion and the science of wishful thinking*. Viking, 2008.
Taubes, Gary. *Bad science: the short life and weird times of cold fusion.* Random House, 1993.
Over fraude in wetenschap:
Judson, Horace Freeland. *The great betrayal. Fraud in science*. Harcourt, 2004.

11 Afbeelding komt voor op Wikipedia (<http://en.wikipedia.org/wiki/File:Cold_fusion_electrolysis.svg>, geraapleegd op 30 april 2011), Pbroks13, 13 May 2008, onder de bepaligen van de GNU-licentie voor vrije documentatie.

DOC EN STOCK
DOCS IN VOORRAAD

HET DOCUMENTATIECENTRUM VAN HET VLAAMS VREDESINSTITUUT
Meer dan een bibliotheekfunctie?

Dominique J.B. VANPÉE
Lid van het Publicatiecomité van *Bladen voor Documentatie*, Belgische Vereniging voor Documentatie (ABD-BVD)

▪ Ofschoon reeds deceninialang het idee leefde tot het oprichten van een instituut voor vredesonderzoek in Vlaanderen of in België ontstond pas in 2004 na tientallen voorstellen en na de regionalisering van de bevoegdheid voor exportlicenties inzake wapenhandel het Vlaams Instituut voor Vrede en Geweldpreventie. In dit artikel gaan we in op het ontstaan en de verdere ontwikkeling van dit Vlaams Vredesinstituut en zijn documentatiecentrum.

▪ Bien que, depuis des décennies, existait déjà l'idée de mettre en place un institut de recherche sur la paix en Flandre ou en Belgique, le Vlaams Instituut voor Vrede en Geweldpreventie n'a été créé qu'en 2004, après des dizaines de propositions et après que fut régionalisée la compétence d'octroi de licences pour l'exportation d'armes. Dans cet article, nous allons découvrir l'origine et le développement du Vlaams Vredesinstituut et de son centre de documentation.

De voorgeschiedenis van het instituut

Vlaanderen – maar ook België – is doorheen zijn geschiedenis vaak een slagveld geweest. In de huidige Vlaamse/Belgische samenleving zijn nog tal van sporen of littekens van de twee wereldbranden aanwezig en dit niet enkel fysiek maar ook mentaal. Ze maken nog onderdeel uit van de samenleving en ook van het erfgoed maar zorgden er tevens voor dat er in die maatschappij een grote gevoeligheid voor de oorlogsverschrikking en een sterke vredeswil groeiden. Dit neemt niet weg dat in de huidige Vlaamse/Belgische samenleving nog steeds gewelddreiging is en dat er bijlange niet overal vrede heerst in dit ondermaanse[1].

Vanuit het Belgische en Vlaamse wetgevingsinitiatief leeft reeds decennialang het idee tot het oprichten van een instelling voor vredesonderzoek. Tientallen voorstellen zijn destijds naar voor geschoven.

In 1973 werd een eerste formeel voorstel door leden van de toenmalige Cultuurraad van de Nederlandse Cultuurgemeenschap opgesteld. In het *Voorstel van decreet tot instelling van een interuniversitair studiecentrum voor polemologie* werd opgeroepen *"een instituut op te richten dat de interuniversitaire samenwerking in vredesonderzoek zou bevorderen"*.

Op Belgisch niveau waren er rond 1980 de *Dinsdagavondgroep* – een informele vereniging van Vlaamse prominenten – en tevens de ad hocgroep *Pétition au Roi* die een verzoekschrift aan de koning stuurden met een voorstel tot oprichting van vredesonderzoeksinstelling.

In 1981 werd door vertegenwoordigers van het middenveld een onafhankelijk centrum voor vredesonderzoek opgericht, de Internationale Vredesinformatiedienst vzw of International Peace Information Service (IPIS).

In 1982 dienden volksvertegenwoordigers Vic Anciaux, Marcel Colla, Wivina Demeester, Frank Swaelen en Jean-Louis Thys een *Voorstel van wet tot oprichting van een Belgisch Vredesfonds (BVF) en van een Belgisch Instituut voor Vredesonderoek (BIVO)* in. Dit voorstel circuleerde enkele jaren maar ondanks amenderingen haalde het het uiteindelijk niet.

Agalev en Volksunie plaatsten op het einde van de jaren 1980 en in de jaren 1990 een vredesinstituut op de agenda van de federale onderhandelingstafel maar het werd telkens afgewezen omwille van onenigheid inzake opzet en leiding.

Daarnaast werd op het Vlaams niveau de behandeling van een *Voorstel van decreet houdende oprichting van een Vlaams Vredesinstituut* van Nelly Maes dat gebaseerd was op het genoemde wetsvoorstel van Vic Anciaux, Marcel Colla en anderen uitgesteld bij de omschakeling van de Vlaamse Raad naar het Vlaams Parlement in juli 1995. Later in juni 1999 zou het samen met heel

wat andere decreetvoorstellen tussen de plooien vallen na de regionale verkiezingen.

De volksvertegenwoordigers Claudine Drion en Leen Laenens namen in maart 2001 nog een federaal initiatief met een *Wetsvoorstel tot oprichten van een centrum voor preventie van conflicten* maar er was te weinig politieke steun hiervoor.

In augustus 2003 werden de gewesten bevoegd voor de licenties voor de in-, uit- en doorvoer van wapens in de nasleep van de Nepal-crisis. De discussie over een vredesinstituut verschoof hierdoor terug naar het regionale niveau: *"De heren volksvertegenwoordigers Jan Roegiers, Herman Lauwers, Jos Bex en Dirk De Cock dienden op 8 september 2003 een voorstel van decreet houdende oprichting van een Vredesinstituut bij het Vlaams Parlement in. Tijdens hoorzittingen en gedachtenwisselingen in de Subcommissie Wapenhandel kwamen academicic, vertegenwoordigers van de vredesbeweging en andere betrokkenen aan het woord om het voorstel van decreet te evalueren. Uiteindelijk werd het voorstel geamendeerd tot een "voorstel van deecreet houdende de oprichting van het Vlaams Instituut voor Vrede en Geweldpreventie". Enerzijds werd de adviesfunctie van het instituut bijgestuurd (i.e. niet meer voor elke individuele exportlicentie), anderzijds werd geweldpreventie opgenomen in zijn titel. Op 20 april 2004 werd het voorstel goedgekeurd door de Subcommissie Wapenhandel en op 5 mei 2004 door de plenaire vergadering van het Vlaams Parlement. Daarmee is in Vlaanderen het eerste instituut voor vredesonderzoek, ingebed in de instellingen, een feit"*[2].

Het instituut – een paraparlementaire instelling

In januari 2005 werd de Raad van Bestuur van het Vredesinstituut geïnstalleerd door de voorzitter van het Vlaams Parlement. In 2005 waren er nog geen echte activiteiten van het instituut maar werd wel door de Raad van Bestuur de structuur van het instituut verder uitgewerkt en de opstart ervan actief gecoördineerd.

Het Vlaams Parlement stelde in het oprichtingsdecreet van het Vlaams Vredesinstituut[3] vier opdrachten vast voor deze nieuwe en ondertussen vierde[4] Vlaamse paraparlementaire instelling:

- een documentaire opdracht;
- een onderzoeksopdracht;
- een voorlichtingsopdracht en
- een adviesopdracht.

Uit het decreet blijkt duidelijk dat het Vlaams Vredesinstituut uitdrukkelijk het Vlaams Parlement, het middenveld én het brede publiek dient te informeren over vrede en geweldpreventie en over de resultaten van het uitgevoerde onderzoek inzake *"vredesvraagstukken in de breedst mogelijke betekenis van het woord. Dat impliceert onder meer activiteiten op het vlak van polemologie, sociale defensie, wapenbeheersing, internationale wapenhandel en vredeseconomie, vormen van vreedzame conflictbenadering en internationale samenleving"*.

"De Raad van Bestuur vertaalde de missie van het Vredesinstituut in een opdrachtverklaring: om te werken aan een meer vredevolle samenleving, bij ons en wereldwijd, is het nodig vredesvraagstukken ten gronde te analyseren en, na een open debat, de nodige maatregelen te nemen. Het Vredesinstituut staat garant voor het aanleveren van grondige analyses, het informeren en organiseren van het debat, en het aansturen op maatregelen voor het bevorderen van vrede en geweldpreventie"[5].

Om de samenwerking tussen het instituut en het Vlaams Parlement vlot te laten verlopen werd op 6 juni 2005 een *Protocol tussen het Vlaams Parlement en het Vlaams Instituut voor Vrede en Geweldpreventie betreffende de algemene logistieke ondersteuning van het instituut door het Algemeen Secretariaat van het Vlaams Parlement* ondertekend.

Jaarlijks kent het Vlaams Parlement aan het Vredesinstituut een werkingstoelage toe en keurt op voorstel van de Raad van Bestuur de begroting en de rekeningen van het instituut goed[6]. Dit belet het instituut niet om autonoom en onafhankelijk te zijn en in overleg opdrachten aan derden uit te besteden.

Het Vlaams Vredesinstituut schoot in 2006 uit de startblokken. Het eerste jaar werd al een aanzienlijke hoeveelheid wetenschappelijk werk verricht, een operationele organisatie uitgebouwd en krijtlijnen voor de ontwikkeling de instelling uitgetekend. Het organigram kent naast de Raad van Bestuur, het Uitgebreid Bestuur, het Dagelijks Bestuur, de Directeur, de Wetenschappelijke Raad en het Wetenschappelijk Secretariaat en dan natuurlijk de verbindingen met het Vlaams Parlement.

Bij de start in 2005-2006 waren er naast een directeur drie onderzoekers, een communicatieverantwoordelijke en een secretarieel medewerker actief. Deze laatste functie wordt in latere jaren anders ingevuld en als "office manager" omschreven. Het Vredesinstituut is tevens een stageplaats voor studenten en een werkomge-

ving voor researchers/onderzoekers uit andere instellingen[7].

Sinds eind 2010 telt het Wetenschappelijk Secretariaat zeven medewerkers: een directeur, vier onderzoekers[8], een kantoorbeheerder en een communicatieverantwoordelijke.

Ze publiceren onderzoeksrapporten, achtergrondnota's, adviesnota's, jaarverslagen en brochures in het Nederlands en het Engels[9].

De documentaire opdracht

Artikel 3 van het oprichtingsdecreet uit 2004 zegt hierover dat: *"het Vredesinstituut verzamelt en inventariseert relevante informatiebronnen en stelt ze ter beschikking van het brede publiek"*.

Leden van de Raad van Bestuur bezochten met het oog op deze documentatieopdracht van het instituut op 25 mei 2005 de Informatheek van het Vlaams Parlement. Uit het *Jaarverslag 2005* van het Vlaams Vredesinstituut blijkt echter: *"Hoewel de Informatheek een institutioneel verankerd en goed werkend documentatiecentrum is, bleek een samenwerking met het Vredesinstituut in het kader van zijn specifieke documentatieopdracht niet zonder meer evident, bijvoorbeeld met betrekking tot de ontsluiting naar het brede publiek"*.

Op dezelfde dag als dat het Protocol tussen het instituut en het Vlaams Parlement ondertekend wordt (6 juni 2005), werd evenwel op een vergadering door het Uitgebreid Bureau van het Instituut beslist dat *"het Vredesinstituut voor de uitbouw van zijn bibliotheekfunctie tot een samenwerking met de Informatheek dient te komen"*[10].

In 2006 is het Vredsinstituut met de Informatheek van het Vlaams Parlement begonnen aan de uitbouw van een documentatiecentrum met een collectie boeken, tijdschriften en andere media: *"Deze collectie staat ten dienste van de medewerkers van het Vredesinstituut, maar wordt in de Informatheek ook ontsloten voor het parlementaire personeel, volksvertegenwoordigers en het brede publiek,"* stelt het *Jaarverslag 2006*. Dit resulteerde in de "800 rubriek" als "Vredesonderzoek" in het catalogussysteem van de Informatheek Deze rubriek werd verder ingedeeld in negen subrubrieken:

(*801. Tijdschriften*)
810. Theorie en Methode
820. Internationale Betrekkingen
830. *(Vrede en) Economie*
840. *Samenleving en staat*
850. *Vrede- en conflictstudies*
860. *(Vredes)cultuur*
870. *Defensie en Wapens – Regio's en landen*
890. *Verhalende literatuur*.

Deze subrubrieken werden op hun beurt meestal ook nog eens onderverdeeld. Zo staat *875.1 Onderzoek en ontwikkeling* binnen 875. *Defensiegerelateerde industrie* terwijl binnen 830. *Economie* zich 839. *Technologie en infrastructuur* bevindt.

Aangekochte documentatie wordt ontsloten in het LIBIS-netwerk dat sinds 2005 gebruik maakt van ALEPH 500. Via de webstek van het Vredesinstituut is een zoekmachine ter beschikking om in de collectie van het Vredesinstituut of in de hele LIBIS-catalogus op zoek te gaan naar het gewenste boek of tijdschrift[11].

In 2007 werd de bibliotheek van het International Peace Information Service (IPIS vzw) gereorganiseerd: *"De organisatie besliste enkel een eigen gespecialiseerde werkbibliotheek te ontwikkelen en deed in dat kader zijn collectie wetenschappelijke werken over vredesonderzoek van de hand. De waardevolle collectie van meer dan 8000 werken werd geheel door het Vredesinstituut overgenomen. De meest relevante werken worden in de Informatheek in de rekken geplaatst en een deel ervan wordt gearchiveerd in het magazijn"* [12]. De hele collectie zal vanaf 2008 en nog steeds lopende in 2011 in de catalogus van het Vredesinstuut geïntegreerd worden en ontsloten in het LIBIS-netwerk. In 2008 zou de bibliotheekcollectie aangevuld zijn met referentiewerken en recente publicaties tot een collectie van ongeveer 9000 titels.

Wat betreft de uitleningen van de collectie van het Vlaams Vredesinstituut gaat het sinds 2007-2008 om een 170 à 180-tal per werkjaar: volksvertegenwoordigers (AS + PPI), fracties, medewerkers, andere(n) en interbibliothecaire leen (IBL) inbegrepen.

Ze hebben een beperkt aantal tijdschriften dat ze binnenkrijgen via onder andere het lidmaatschap van een vereniging. Andere gewenste tijdschriftliteratuur loopt voor hen via de Informatheek[13]. Hoe zeker is de onafhankelijke toekomst van dit instituut als men recente krantenartikels mag geloven[14]?

vlaams vredesinstituut

Vlaams Vredeinstituut
Parlementair Informatiecentrum
(voor de collectie van het Vlaams Vredesinstituut)

Vlaams Parlement
Huis van de Vlaamse
Volksvertegenwoordigers
Noordvleugel, verdieping -1
Leuvenseweg 86
1000 Brussel

Tel. 02/552.45.45
Fax 02/552.45.00
pi@vlaamsparlement.be
http://www.vlaamsparlement.be/pi
http://www.vlaamsvredesinstituut.eu

Openingstijden:
ma-do: 9u - 18u
vr: 9u - 17u
Tijdens recesperiodes: 9u - 17u

Noten

1 Baum, Tomas (voorwoord). *Vlaams Vredesinstituut jaarverslag 2005*. Vlaams Vredesinstituut, 2006, p. 6.

2 *Ibidem*, p. 10-11

3 Decreet houdende oprichting van een Vlaams Instituut voor Vrede en Geweldpreventie bij het Vlaams Parelement (NOTA : raadpleging van vroegere versies vanaf 18-08-2004 en tekstbijwerking tot 20-11-2006). [online], <http://vlex.be/vid/instituut-vrede-geweldpreventie-parlement-29640193> (geconsulteerd op 8 juni 2011).

4 De andere drie Vlaamse paraparlementaire instellingen zijn: Instituut Samenleving en Technologie, Vlaamse Ombudsdienst en Kinderrechtencommissariaat.

5 Vlaams Vredesinstituut. *Over het vredesinstituut* [online]. <http://www.vlaamsvredesinstituut.eu/index.php/het-instituut/over-het-vredesinstituut> (geraadpleegd op 8 juni 2011).

6 *Ibidem*, p. 7, p. 17-19, p. 20 en p. 38.

7 De Graeve, Wies; Baum, Tomas (red.). *Vlaams Vredesinstituut jaarverslag 2006*. Vlaams Vredesinstituut, 2007, p. 6, p. 43 (schema), p. 48-49.
De Graeve, Wies; Baum, Tomas (red.). *Vlaams Vredesinstituut jaarverslag 2007.* Vlaams Vredesinstituut, 2008, p. 67.

8 Mondelinge mededeling van Tomas Baum.

9 Bijvoorbeeld: De Graeve, Wies (red.); Baum, Tomas (voorwoord). *Vlaams Vredesinstituut jaarverslag 2009*. Vlaams Vredesinstituut, 2010, p. 76-79.

10 Baum, Tomas (voorwoord). *Vlaams Vredesinstituut jaarverslag 2005.* Vlaams Vredesinstituut, 2006, p. 32 en p. 20.

11 De Graeve, Wies; Baum, Tomas (red.). *Vlaams Vredesinstituut jaarverslag 2006.* Vlaams Vredesinstituut, 2007, p. 33 en materiaal ons bezorgd rond de indeling van de collectie tijdens ons bezoek.

12 De Graeve, Wies; Baum, Tomas (red.). *Vlaams Vredesinstituut jaarverslag 2007.* Vlaams Vredesinstituut, 2008, p. 46.

13 De Graeve, Wies; Baum, Tomas (red.); Baum, Tomas (voorwoord). *Vlaams Vredesinstituut jaarverslag 2008*. Vlaams Vredesinstituut, 2009, p. 44.
De Graeve, Wies (red.); Baum, Tomas (voorwoord). *Vlaams Vredesinstituut jaarverslag 2009.* Vlaams Vredesinstituut, 2010, p. 39 en mondelinge mededeling van Tomas Baum.

14 Samyn, Steven. Opheffing dreigt voor Vredesinstituut en Kinderrechtencommissariaat. *De Morgen*, 3 mei 2011, p. 14.

ARCHIMAG
Nº 242 (mars 2011)

▪ *Gouvernance : y-a-t'il un pilote pour l'info ?* – Dossier – Divers auteurs – Dossier – p.18-24.

SerdaLab a défini la gouvernance documentaire comme "la stratégie et l'organisation mise en place afin de gérer, sécuriser, partager, conserver, valoriser et maîtriser l'information et la connaissance au sein d'une organisation et de son environnement externe afin d'améliorer l'efficacité". Si l'on analyse le chiffre d'affaire des entreprises, le coût de la gestion documentaire est estimé de 1 à 3%. Mener une stratégie globale de l'information devient une activité presque incontournable dans le secteur privé, et les professionnels de l'information souhaitent la création d'une fonction de document and information manager capable de prendre en charge cette stratégie et donc apte à développer et défendre la sécurité et l'intégrité du patrimoine informationnel de l'entreprise. Le laboratoire SerdaLab confirme par le bais d'une étude, les attentes des professionnels de l'information et les projets actuellement en cours.

(N.W.)

▪ *La numérisation se développe durablement* – Guillaume NUTTIN – p.26-28.

Archimag se penche sur la numérisation et ses implications en matière de développement durable. La dématérialisation est ici abordée dans ses dimensions à la fois écologiques, économiques et sociales.

(N.W.)

▪ *Mettez un community manager dans votre réseau* – C. ERTZSCHEID – p.40-41.

Pourquoi faire appel à un "community manager" ? Les raisons sont nombreuses ! La fonction ne s'improvise pour autant pas. L'auteur détaille ici cinq paramètres à considérer
Lorsqu'une une entreprise souhaite développer la fonction de "community manager" pour faire vivre son site web et optimiser sa présence sur les réseaux sociaux.

(N.W.)

▪ *Données à caractère personnel : obligation légale* – D. FROCHOT – p.42-43.

La loi française *Information, fichiers et libertés* du 6 janvier 1978 dans la mise en oeuvre du traitement de données à caractère personnel est encore fortement ignorée par les entreprises. Il s'agit pourtant d'une obligation pour protéger l'intimité et la vie privée des citoyens. Ces entreprises, lorsqu'elles ignorent cette loi, risquent des sanctions pénales attachées. Les principales dispositions de cette loi sont ici présentées.

(N.W.)

ARCHIMAG
Nº 243 (avril 2011)

▪ *Professionnels de l'Infodoc : le web est notre métier* – Dossier – Guillaume NUTTIN – p.13-18.

Les professionnels de l'information ont vu leur quotidien changer avec l'arrivée d'Internet. Le web est-il pour autant devenu le métier des bibliothécaires, documentalistes et archivistes ? De même, ne considère-t-on pas Internet comme un danger pour la profession ? Quelles conséquences a eu l'arrivée d'Internet sur nos métiers ? Quelles compétences ont dû être développées ? Le web est-il l'essentiel de notre travail ? Autant de questions auxquelles tente de répondre ce dossier, tout en présentant quelques interventions de très jeunes professionnels de l'information (p. 15 et 18).

(N.W.)

▪ *Quand histoire et infocom mènent au community management* – Guillaume GUENEZ – p. 15.

Le community management est aujourd'hui pour bon nombre d'entreprises, le meilleur moyen de se faire connaître sans passer par une campagne promotionnelle trop coûteuse. Guillaume Guenez partage ici ses deux expériences en la matière.

(N.W.)

▪ *Expernova : veille en ligne presque automatique* – Michel REMIZE – p. 17.

Présentation de cette société créée en 2008, à destination des industriels pour leur permettre d'identifier des experts dans leur domaine.

(N.W.)

▪ *Référenceuse avec un zeste d'esprit doc* – Claire RUFFIN – p. 18.

La très jeune auteure de cet article présente son parcours de référenceuse et l'énergie qu'elle déploie pour analyser les besoins des internautes.

(N.W.)

▪ *La médiation numérique, ça s'apprend* – Bruno TEXIER – p. 20-22.

La médiation numérique est devenue le nouvel Eldorado des bibliothécaires et plus largement des métiers de l'information-documentation. L'offre de formation s'étoffe elle aussi, mais il est conseillé de l'intégrer dans un projet déjà avancé.

(Archimag)

▪ *Logiciels pour bibliothèques* – Marc MAISONNEUVE – p. 23-25.

Après une baisse de 5 % en 2009, le marché de l'équipement informatique des bibliothèques reste stable en 2010, à 40 millions d'euros. Une stabilité qui ne doit pas cacher les mouvements de restructuration des acteurs, voire les disparitions.

(Archimag)

▪ *Grands et petits pas du marché du livre numérique* – Michel REMIZE – p. 26-27.

Peu à peu, un marché du livre numérique se construit. Tandis que différentes tendances observées sur huit pays sont soulignées par l'Idate, nombre d'acteurs français semblent encore faire preuve d'une certaine retenue. Éclairages recueillis à l'occasion du Salon du livre.

(Archimag)

▪ *Scanners à livre ouvert* – Michel REMIZE – p. 28-31.

Protéger des ouvrages et permettre un accès en ligne, disposer en numérique d'un contenu écrit sur papier : derrière la nécessité de numériser, les motivations d'un achat de scanner répondent à des projets divers. L'offre est assez large pour correspondre à chaque besoin.

(Archimag)

▪ *Calcul du ROI dans un projet de dématérialisation* –Slim BARKETI – p. 32-33.

Faut-il à tout prix se lancer dans un projet de dématérialisation ? Facilité des échanges, capacités technologiques, reconnaissances juridiques poussent dans ce sens. Mais un argument de poids peut suffire à emporter la décision : le retour sur investissement. Aspects stratégiques et méthodologiques.

(Archimag)

▪ *"La bibliothèque doit devenir un lieu accueillant, ouvert et décomplexé"* – Entretien de Bruno TEXIER – p. 38-39.

Bruno Texier s'entretient avec Marie-Françoise Bisbrouck, bibliothécaire et ancien conservateur général, spécialiste en construction, aménagement et équipement des bibliothèques, à propos de son ouvrage *Bibliothèques d'aujourd'hui – à la conquête de nouveaux espaces*.

(N.W.)

▪ *Voyage dans les archives de l'Église de France* –Bruno TEXIER – p. 40-41.

Le Centre national des archives de l'Église de France (Cnaef) abrite les archives administratives de l'Église de France, mais c'est pour ses nombreuses archives religieuses qu'il est reconnu. Ces documents concernent la liturgie, la catéchèse et les relations avec les autres religions. Coup d'œil sur une institution méconnue.

(N.W.)

ARGUS – LA REVUE PROFESSIONNELLE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE
Vol. 39, n° 3 (hiver 2010)

▪ *Si tu ne viens pas à la bibliothèque, la bibliothèque viendra à toi !* – Dossier – Xavier GALAUP

Ce numéro d'Argus présent un dossier très étoffé sur la médiation, thématique à la mode dans les milieux culturels. En bibliothèque, la médiation est une approche sociale du service offert aux usagers, afin de développer les rencontres et les expériences entre les gens et/ou les documents.

Différents médiateurs alimentent ce dossier coordonné par Xavier Galaup en proposant diverses approches originales du métier : la médiation à vélo, la création littéraire, le numérique, les collections vivantes, les publics plus difficiles d'accès.

(N.W.)

▪ *L' expérience du Biblio-vélo, livres et libertés pour s'imaginer* – Ramon VITESSE – p..

Créativités individuelles et communautaires sont au cœur de cet article qui fait la part belle

au Biblio-vélo, outil de médiation culturelle actif sur la rue, dans les parcs et sur les trottoirs. Lectures et discussions, ateliers d'arts... autant d'activités proposées à l'aide de cet outil original.

(N.W.)

▪ *Projet pilote de bibliothèque ouverte à Cowansville* – Ramon VITESSE

En suite à l'article sur le Biblio-vélo, l'auteur nous propose une réflexion cowansvilloise sur base de l'expérience du Biblio-vélo et du projet de BiO (Bibliothèque Ouverte). Le but ? Renouveler les liens avec l'usager, et l'inviter à devenir acteur de sa bibliothèque ainsi que d'un espace culturel ouvert en partageant ses savoirs d'amateur, au sens noble du terme.

(N.W.)

▪ *Les médiations en bibliothèque, une logique de service public ?* – Madjid IHADJADENE et Bernadette DUFRENE

L'accès à l'information évolue très rapidement sous l'impulsion conjointe des mutations du document, de la technologie et des usages. Nous discuterons dans cet article la question de la médiation dans les bibliothèques, en l'envisageant sous l'angle du service et en en montrant le lien avec la place des bibliothèques dans l'économie de l'information.

(Argus)

▪ *Une bibliothèque est aussi un lieu physique, la rénovation de la bibliothèque de la Faculté des Sciences à l'Université de Genève* – Jean-Philippe ACCART

Le lancement d'un projet comme la construction ou la rénovation d'une bibliothèque représente toujours un défi, défi à la fois professionnel et personnel, architectural, culturel et souvent politique. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'une rénovation, celle de la Bibliothèque de la Faculté des Sciences à l'Université de Genève, sise au rez-de-chaussée de la Faculté, au bord d'une rivière – l'Arve, affluent du Rhône – en pleine ville de Genève, dans l'un de ses quartiers populaires peu connus des touristes fortunés et des hommes d'affaires, la Jonction. L'article décrit la réflexion qui a présidé à cette rénovation, puis la démarche projet mise en place, ainsi que le travail d'étroite collaboration mené entre la Fondation Schmidheiny, qui a financé la rénovation, les bibliothécaires et la Faculté des Sciences dans son ensemble.

(Argus)

BBF – BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE

Vol. 56, nº 1 (janvier-février 2011)

▪ *Valorisation et production des savoirs en bibliothèque* – Dossier – Divers auteurs – p. 6-64.

Dans ce dossier est abordée la question de l'exploitation des collections en bibliothèque et des offres aux publics. Y sont envisagées, les modèles de production, de valorisation des savoirs et présente quelques réalisations dans ce domaine.

(N.W.)

▪ *Constituer une bibliothèque, constituer des savoirs* – David-Georges PICARD – Dossier – p. 6-9.

Comment une collection est-elle productrice d'un savoir ? Par quels rassemblements, quels rapprochements ? La bibliothèque est-elle intrinsèquement constitution de savoir ? Comment une collection parvient-elle à faire sens ? La création d'une bibliothèque, la constitution de collections, physiques ou numériques, sont, par elles-mêmes, une démarche de constitution d'un savoir dépassant la seule somme des contenus. Au prisme des bibliothèques, les savoirs s'organisent différemment : la classification choisie est ainsi susceptible de connecter des connaissances voire de susciter l'interdisciplinarité ou, à l'inverse, de neutraliser le croisement des sources. Dans le cadre de la bibliothèque numérique, le choix de l'organisation et des outils permettant la connexion des documents est l'élément qui déterminera l'exploitation des sources : une approche du savoir non pas tant universelle que par matière s'avère un moyen efficient pour susciter des liens "riches" entre les sources et l'interdisciplinarité.

(BBF)

▪ *Défiances et production : les bibliothèques françaises et Wikipédia* – Rémi MATHIS – Dossier – p. 10-13.

Alors que *Wikipédia* fête ses 10 ans, cet article vise à faire le point sur l'implication des bibliothèques dans le projet d'encyclopédie collaborative. *Wikipédia*, production dont le processus de validation est original, a longtemps eu mauvaise presse dans une profession où la fiabilité de l'information est une valeur essentielle. Cependant, l'auteur voit cet état de fait évoluer au niveau individuel, ce qui permet à des bibliothécaires et wikipédiens d'agir de concert. Si la production institutionnelle existe, elle demeure peu importante – seule la BnF a un véritable projet abouti. En revanche, il est possible

que les tutelles encouragent à une plus grande implication dans un avenir proche – dans le cadre d'une volonté de mise en valeur des institutions françaises et de leurs fonds. La production de contenu sur *Wikipédia* n'est toutefois pas une fin en soi, mais doit prendre place dans une stratégie plus large de diffusion et de présence sur internet – prenant en compte non seulement les voeux de l'institution mais également sa capacité à produire une connaissance de référence.

(BBF)

▪ *Bibliothèques et archives ouvertes* – Annaig MAHÉ – Dossier – p. 14-18.

Dès les débuts du mouvement du libre accès à l'information scientifique et technique et des archives ouvertes, les bibliothèques s'engagent concrètement et politiquement, à différents niveaux, local, national et international. Au fil des années et des réalisations, il devient évident que, si les bibliothèques ne sont pas les seuls acteurs concernés, elles jouent un rôle majeur et central dans le développement des archives ouvertes : de la sensibilisation des communautés dans les institutions à la mise en place de plateformes logicielles jusqu'aux actions collectives de lobbying et de réflexion, l'implication des bibliothèques est à la fois basée sur leur mission et leurs compétences fondamentales, mais aussi sur l'innovation et l'expérimentation de nouveaux modèles documentaires, tant sur le plan technique qu'économique. Ces nouveaux défis représentent une opportunité pour définir une nouvelle légitimité des bibliothèques au sein de leurs institutions de recherche.

(BBF)

▪ *Action culturelle et production de contenus* – Emmanuèle PAYEN – Dossier – p. 20-25.

L'action culturelle en bibliothèque joue un rôle prépondérant dans la production des savoirs proposés aux publics de nos établissements ; elle a pour mission première de valoriser les contenus documentaires à l'oeuvre dans la bibliothèque et de les mettre en dialogue avec les contenus scientifiques et intellectuels du monde contemporain. Mais elle est aussi une source importante de production de connaissances, compte tenu du caractère exemplaire et éphémère de sa programmation. Cet aspect est d'autant plus renforcé que se met en place une politique de collecte et de valorisation des traces de ces manifestations (numériques et éditoriales) associée à une politique d'animation ambitieuse et structurée.

(BBF)

▪ *La politique des traces* – Bernard HUCHET – Dossier – p. 23.

Cet article traite de la programmation en bibliothèque, et relève les revers des actions culturelles. Les dépenses financières et humaines et les résultats observés remettent souvent en cause la rentabilité de poursuivre une politique d'animation. La question reste toujours celle de toucher les publics et non-publics de la bibliothèque et d'évaluer à quel point ces publics ont été ou non touchés.

(N.W.)

▪ *Valorisation de la production académique : collecte, conservation, diffusion* – Séverine DABERNAT ; Marianne GILOUX ; Isabelle MAUGER-PEREZ ; Anne-Laurence MENNESSIER – Dossier – p. 26-33.

La réorganisation récente du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a occasionné le transfert à l'Abes d'un certain nombre de missions, notamment relatives aux thèses. Ce transfert conforte l'intérêt et l'expertise de l'Abes, opérateur national, dans un champ qu'elle a investi depuis sa création en 1994, avec le développement de multiples applications. En 2010, l'agence hérite de la gestion du Fichier central des thèses qui permet de signaler les sujets de thèses en cours de préparation pour les disciplines de sciences humaines et sociales. L'application est toutefois appelée à disparaître, sous sa forme actuelle, avec l'extension du signalement des sujets à toutes les disciplines et l'ouverture d'un portail des thèses. Par ailleurs, l'application Star est ouverte en 2006 pour permettre aux établissements de déposer, sous forme électronique, l'ensemble des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat. Dernière mission en date confiée à l'Abes en 2008 par la Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (MISTRD), le projet de portail des thèses, dont l'ambition est de proposer en 2011 un guichet unique, très attendu, pour l'ensemble des thèses, et une meilleure visibilité de la recherche doctorale française.

(BBF)

▪ *Plus elles se répandent, plus les bibliothèques deviennent centrales* – Bruno LATOUR – Dossier – p. 34-36.

L'auteur propose, quant à la place des bibliothèques dans le monde du savoir, cinq thèses sur la "machine bibliothèque", "sphère dont le centre est partout et la circonférence nulle part". Pour lui, la bibliothèque est de plus en plus matérielle et de moins en moins virtuelle, où le livre, cependant, perd rapidement sa

prééminence. Elle est plus importante que jamais, et les bibliothécaires et les formateurs doivent apprendre et dispenser des savoirs nouveaux, qui n'ont plus rien à voir avec le monde "d'avant".

(BBF)

▪ *Nouveau dépôt des thèses, nouveau positionnement pour les bibliothèques ? Les retours d'expérience des services communs de la documentation de Lille 2 et Valenciennes* – Solenn BIHAN ; Perrine CAMBIER-MEERSCHMANN ; Sabrina GRANGER – Dossier – p. 37-40.

L'adoption du dépôt électronique national des thèses joue le rôle de catalyseur pour les bibliothèques en les incitant à redéfinir leur positionnement par rapport à la recherche. Les bibliothèques, en tant qu'actrices réglementaires du dépôt, du signalement, de la reproduction, de la diffusion et de la conservation des thèses selon l'arrêté du 7 août 2006, jouent de fait un rôle central dans la mise en place du nouveau circuit de dépôt. Comment la dynamique induite par l'adoption du dépôt électronique des thèses peut-elle se traduire sur le terrain pour les bibliothèques ? Les exemples des services communs de la documentation de Lille 2 et de Valenciennes constituent autant d'illustrations.

(BBF)

▪ *Histoire de la santé et contenus électroniques : la bibliothèque numérique de la BIUM (Paris)* – Guy COBOLET – Dossier – p. 42-44.

La bibliothèque numérique de la Bibliothèque interuniversitaire de médecine (BIUM), portail patrimonial constamment enrichi, constitue une collaboration exemplaire basée sur une relation rénovée entre bibliothécaires et usagers. Elle se décline en un grand nombre de produits et services différents, comme *Medic@*, base de documents en ligne, des banques d'images, des expositions virtuelles, des actes de congrès, etc. et, dernier mis en place, *Medicina*, produit hybride qui conjugue base de données bibliographiques, textes en ligne, annonces de congrès et liste de discussion.

(BBF)

▪ *Collections, savoirs et savoir-faire à la Cinémathèque française* – Joël DAIRE – Dossier – p. 45-52.

L'article s'attache à montrer pourquoi, au sein d'une institution patrimoniale comme la Cinémathèque française, la question du développement des savoirs et de leur gestion au sein du système documentaire est devenue un enjeu majeur de la politique de valorisation des collections. À travers deux exemples concrets (la création d'un Conservatoire des techniques cinématographiques et la mise en place d'une politique de coopération avec le monde de la recherche), il explique comment la Cinémathèque a tenté de répondre à ce nouveau défi.

(BBF)

▪ *Pour des bibliothèques engagées dans la diffusion des savoirs de l'université : l'exemple de l'Institut national polytechnique de Toulouse* – Sandrine MALOTAUX – Dossier – p. 54-59.

Les bibliothèques universitaires disposent aujourd'hui de facteurs favorables pour jouer un rôle majeur en matière de diffusion des savoirs : le développement du numérique, bien entendu, et le développement parallèle du mouvement pour le libre accès à l'information scientifique sont autant d'opportunités offertes aux bibliothèques universitaires d'occuper une place centrale dans la diffusion des connaissances, en assumant un rôle d'"éditeur". La création de services "virtuels" liés à la diffusion des savoirs produits par l'université (archives ouvertes des publications, thèses et cours en ligne) peut être également l'occasion de valoriser la bibliothèque "comme lieu", d'y implanter de nouvelles activités et d'en faire un véritable espace d'échanges entre tous les acteurs du savoir, favorisant activement la construction des connaissances. L'expérience menée à l'Institut national polytechnique de Toulouse montre comment la mise en place d'entrepôts d'archives ouvertes, et l'organisation d'une gestion déconcentrée de ces services, permet de créer dans les bibliothèques de nouvelles fonctions, contribuant ainsi à les mettre au coeur du processus pédagogique et de recherche.

(BBF)

▪ *Le Graal à la BNF ou "La Légende du Roi Arthur" : une exposition érudite accessible à tous* – Anne-Hélène RIGOGNE – Dossier – p. 60-64.

La Légende du roi Arthur, exposition de la BnF, a permis sans aucun doute une plus large diffusion du savoir sur la littérature arthurienne. Elle a bénéficié de la synergie du partenariat entre trois bibliothèques, la BnF et les bibliothèques municipales de Rennes et de Troyes. Un grand nombre de dispositifs d'accompagnement du public a été déployé pour que cette exposition valorise à la fois les collections de manuscrits et un contenu scientifique exigeant.

(BBF)

▪ *De Mériadeck 1 à Mériadeck 2 : requalification profonde et mutations subtiles* – Marie-Claude JULIÉ – p. 66-72.

Vingt ans après l'ouverture de la bibliothèque Mériadeck à Bordeaux, un important chantier

de requalification du bâtiment a été engagé. Après un rappel du projet initial, ambitieux mais inabouti, et le bilan dix ans après l'ouverture, l'auteur expose l'origine et le contenu du projet de requalification. Elle explique comment cette modernisation architecturale (au cours d'une première phase) a été accompagnée et amplifiée par toute une dynamique de changements internes (optimisation de l'organisation interne, diversification et valorisation documentaire, reconfiguration des espaces, renforcement de la communication et de l'action culturelle).

(BBF)

BBF – BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE
Vol. 56, n° 2 (mars-avril 2011)

▪ *Politique(s) et bibliothèques* – Divers auteurs – Dossier – p. 6-68.

Dans ce dossier sont exposés les liens étroits entre politique(s) et bibliothèques, ainsi que les difficultés et contraintes liées à ces relations dans le quotidien des bibliothèques. Diverses réflexions et actions sont abordées, après une introduction consacrée à la Loi. La dernière partie du dossier nous offre une vue de quelques situations à l'étranger.

(N.W.)

▪ *Une loi sur les bibliothèques : ni pour, ni contre (bien au contraire)* – Danielle OPPETIT ; Matthieu ROCHELLE – Dossier – p. 6-12.

Après un bref rappel historique du projet de loi sur les bibliothèques, ardemment défendu par les bibliothécaires par la voix des associations professionnelles, les auteurs analysent avec précision les arguments en faveur d'un tel texte et ceux qui s'y opposent. De manière nuancée, ils prennent position pour une stratégie du contournement, considérant que, dans le contexte sociopolitique actuel, une loi nouvelle n'est pas l'outil le mieux adapté aux difficultés et aux dysfonctionnements rencontrés et constatés par les bibliothécaires. Ils estiment que le véritable enjeu est celui de l'affirmation d'une politique – choisie et revendiquée – de développement de la lecture publique, dans le respect des valeurs démocratiques, accompagnée de moyens et de ressources suffisants et adaptés. La question essentielle est, selon eux, celle de la responsabilité de chacun – élu ou professionnel – ou de chaque institution, qui doit jouer à plein, avec les outils réglementaires existants, dans la reconnaissance des mérites de sa politique culturelle ou, à l'inverse, de ses insuffisances.

(BBF)

▪ *Trop loin, trop proche : les politiques et la bibliothèque* – Benoît TULEU – Dossier – p. 14-17.

Comment mobiliser à nouveau les politiques sur la question des bibliothèques ? En prenant appui sur les bibliothèques territoriales où le rapport au politique est le plus direct, l'article commence par analyser une situation où la juste distance entre la bibliothèque et le politique est difficile à contrôler. Ensuite, pour connecter efficacement et durablement l'une et l'autre, l'article montre trois pistes de travail : d'une part, la formalisation d'une politique de promotion des bibliothèques auprès des décideurs, notamment par sa prise en compte des professionnels dès la formation initiale ; d'autre part, la nécessité que soient énoncées clairement les missions des bibliothèques, ce qui n'a jamais été le cas dans le cadre administratif et juridique en France ; enfin, la nécessité d'inviter les usagers à prendre part à la décision sur des équipements qu'ils fréquentent, en inventant la structure qui permettrait de sortir du face à face entre le bibliothécaire et l'élu, tout en affirmant la dimension pleinement politique des bibliothèques.

(BBF)

▪ *Les bibliothèques publiques et le modèle politique français* – Cristina ION – Dossier – p. 18-22.

La "culture politique de la généralité" qui caractérise, selon Pierre Rosanvallon, le modèle français, n'est sans doute pas sans conséquences sur la relation entre la bibliothèque publique et la société. Les mutations actuelles de la bibliothèque portent à croire qu'une étape supplémentaire est en train d'être franchie dans cette relation, qui fait basculer la légitimité des bibliothécaires vers les publics. Plusieurs questions se posent. Comment évoluent les attitudes des professionnels ? Quel est le projet politique qui accompagne cette évolution ? La bibliothèque publique est-elle soluble dans la fiction d'une société autorégulée ?

(BBF)

▪ *À quoi sert une bibliothèque ?* – Stéphane WAHNICH – Dossier – p. 23-26.

Une bibliothèque est bien plus qu'un lieu de lecture d'offre documentaire. C'est un lieu qui structure l'espace urbain et qui peut donner une identité à la collectivité et aux habitants. Par son architecture, son organisation spatiale et sociale, la décision de (re)construire une bibliothèque est d'abord un acte politique. À tra-

vers les exemples des projets de Mérignac et Sotteville-lès-Rouen, l'auteur montre que la bibliothèque peut devenir ou redevenir un lieu de sociabilité, à la symbolique sociale forte, et qui peut servir d'exemple pour témoigner de l'attractivité d'un territoire.

(BBF)

▪ *L'arbre, la décentralisation des bibliothèques et le concours particulier* – Thierry ERMAKOFF, François ROUYER-GAYETTE – Dossier – p. 27-30.

Lorsque Jean Gattégno, ancien directeur du livre et de la lecture, déclarait, en novembre 1981, que "la décentralisation c'est quelque chose que nous ne maîtrisons pas encore", il parlait d'or. Trente ans après, les liens entre les bibliothèques territoriales et l'État central, représenté par la direction puis par le service du livre et de la lecture, se sont distendus, mais, pour autant, ils n'ont pas disparu. Symbole, symptôme de cette permanence, le concours particulier, qui a survécu à toutes les tempêtes.

(BBF)

▪ *Pour Cécil Guitart* – Gérald GRUNBERG – Dossier – p. 31.

Hommage à Cécil Guitart, Grenoblois, conservateur général, il fut l'un des artisans du développement de la lecture publique en créant en 1970 le réseau de lecture publique de Grenoble qui comprenait notamment l'innovante bibliothèque Grand'Place.

(N.W.)

▪ *La réforme du concours particulier : une évolution dynamique des textes réglementaires au profit des investissements des collectivités dans les bibiothèques territoriales* – Laure COLLIGNON ; Christophe SÉNÉ – Dossier – p. 33-36.

Le concours particulier des bibliothèques de la dotation générale de décentralisation est l'outil principal de soutien de l'État aux investissements des collectivités en faveur des bibliothèques. Profondément réformé en 2009, il vient d'être modernisé et complété par de nouvelles aides pour suivre au mieux l'évolution des besoins qui se font jour dans les établissements de lecture publique (mise aux normes des bâtiments, dont l'accessibilité, développement des services numériques, etc.) et contribuer ainsi à leur attractivité.

(BBF)

▪ *Développement des bibliothèques et de la lecture publique en Colombie : une politique ambitieuse concertée* – Marc SAGAERT – Dossier – p. 38-44.

La Colombie a mis en place ces dernières années une politique active et déterminée en faveur des bibliothèques et de la lecture, organisée autour d'un plan national associant partenaires publics et privés : ouverture de grands établissements, renforcement des bibliothèques régionales, formation des personnels, coordination en réseaux. Le but avoué est de faire de la Colombie un pays de lecteurs en agissant pour le développement socioculturel : des livres pour sortir du cycle effréné de la violence et de l'exclusion.

(BBF)

▪ *Le "cas" des bibliothèques britanniques : du Library Act à la Big Society, portrait d'une politique de lecture publique tout sauf intrusive* – Ophélie RAMONATXO – Dossier – p. 46-50.

Un millier de bibliothèques britanniques sont menacées de fermeture dans le courant de 2011, conséquence de la mise en oeuvre d'un important plan de réduction des dépenses publiques, mis en place dans le cadre de la Big Society par le nouveau gouvernement. L'article rappelle les causes de ce plan, les modalités de sa mise en oeuvre, et détaille les campagnes de soutien mises en place en réaction, campagnes qui associent auteurs, lecteurs et organisations professionnelles britanniques comme le Chartered Institute for Libraries and Information Professionals (Cilip), le National Literacy Trust, la Reading Agency ou le Booktrust.

(BBF)

▪ *La coopération française en matière de lecture publique au Burkina Faso* – Guillaume JUIN – Dossier – p. 51-55

Depuis près de vingt ans, la France mène d'ambitieux programmes de lecture publique dans différentes régions du monde afin d'accompagner le développement des réseaux de bibliothèques dans le cadre d'accords de coopération bilatéraux signés avec des états partenaires. Instrument privilégié de cette politique, les fonds de solidarité prioritaire (FSP) du ministère des Affaires étrangères et européennes permettent cet accompagnement sur le long terme. Un FSP "Appui au réseau des bibliothèques de lecture publique" est ainsi en cours depuis 2006 au Burkina Faso, dont l'article décrit la mise en oeuvre, les réalisations et l'évaluation.

(BBF)

▪ *Les bibliothèques nationales et l'Europe* – Élisabeth FREYRE – Dossier – p. 56-59.

Regroupées au sein de la Conférence des directeurs de bibliothèques nationales euro-

péennes (CENL), les bibliothèques nationales s'investissent fortement dans les projets mis en oeuvre par l'Union européenne et la Commission européenne, projets liés à la société de l'information, et tout particulièrement aux chantiers de numérisation. *The European Library*, *Europeana*, *Europeana Regia* font partie des projets de numérisation de contenus dans lesquels la Bibliothèque nationale de France est impliquée et qui sont évoqués ici. Cet article fait aussi le point sur des projets connexes comme *Arrow*, *Keep*, *Impact*, en rappelant le contexte stratégique de développement à l'échelle européenne.

(BBF)

▪ *Une histoire politique de l'archivage du web : le consortium international pour la préservation de l'Internet* – Gildas ILLIEN – Dossier – p. 60-68.

Cet article s'intéresse aux nouvelles organisations internationales qui, dans le domaine de la préservation numérique, sont les tremplins de la coopération entre bibliothèques nationales. À partir d'une étude de cas, le consortium international pour la préservation de l'internet, IIPC, fondé en 2003, il décrit les forces et dispositifs en présence pour assurer l'archivage du web mondial par la fédération d'initiatives patrimoniales nationales. L'histoire du consortium IIPC, approchée sous l'angle de la sociologie des organisations, révèle une dynamique typique de l'innovation où un besoin initialement technique devient progressivement l'enjeu de mobilisations politiques avant de (re)devenir un sujet bibliothéconomique. Elle montre également comment le développement logiciel, les actions de communication et l'invention de nouvelles pratiques documentaires contribuent à la réussite de l'innovation tout en créant potentiellement des situations de concurrence entre les communautés d'ingénieurs, de bibliothécaires et de décideurs.

(BBF)

▪ *Le catalogue collectif de France, pour quoi faire ? État des lieux et évolutions à venir* – Xavier BORDA ; Véronique FALCONNET ; Jérôme SIRDEY – p. 71-76.

Après dix ans de fonctionnement, le catalogue collectif de France (CCFr) n'a-t-il pas été dépassé par les évolutions récentes du paysage documentaire français ? Un bilan de ses contenus, de ses évolutions récentes et à venir laisse apparaître que le CCFr reste un outil fondamental pour la recherche d'information mais aussi pour la coopération entre institutions de tous types. Le signalement des imprimés se poursuit et s'amplifie, celui des manuscrits s'organise et celui des partitions anciennes débute.

(BBF)

▪ *La bibliothèque musicale peut-elle jouer sa partition à l'heure du MP3 ?* – Laurent MARTY – p. 77-82.

La disparition annoncée du disque et la déshérence du public des discothèques de prêt nous forcent à remettre en question les modèles actuels pour imaginer ce que pourrait être réellement un espace de musique répondant aux nouveaux usages qui se dessinent. Pour cela, il est important de se pencher d'abord sur la question de la mise en espace de la musique, c'est-à-dire de réfléchir aux schémas intellectuels et culturels à l'oeuvre dans notre représentation de cet art, pour en exposer la complexité. Puis de comprendre comment l'espace de la bibliothèque et de la collection peuvent se construire pour rendre compte de cette complexité par un jeu d'équivalences structurelles, véritable discours de la collection. Sans oublier que seule l'appropriation de cet espace par l'usager lui donnera son sens. Au bibliothécaire, alors, de suggérer des pistes, de mettre en scène des dissonances qui établiront le dialogue entre le public et la matière, pour en restituer toute la profondeur.

(BBF)

BIBLIOTHÈQUES EN CAPITALE
N° 36 (avril-juin 2011)

▪ *La Bibliothèque du Homborch* – R. TROETSLER – p. 2.

Une nouvelle venue dans le réseau de Bruxelles 1 nous est ici présentée : la Bibliothèque du Homborch, remplaçant feue la bibliothèque d'Uccle-Tomberg depuis ce début 2011. D'abord bibliothèque paroissiale, la Bibliothèque Homborch n'est devenue communale qu'il y a cinq ans. Aujourd'hui, c'est une toute nouvelle bibliothèque qui s'offre aux lecteurs uccloisqui trouveront certainement beaucoup de plaisir à fréquenter ce lieu lumineux et chaleureux.

(N.W.)

▪ *Cap sur les Médiathèques d'Issy-les-Moulineaux. Au programme : tablettes, liseuses et livres numériques* – Chantal STANESCU – p. 3-5.

Retour sur l'expédition d'une délégation bruxelloise à Issy-les-Moulineaux, cité comptant deux médiathèques et une BCD, bibliothèque centre documentaire.

(N.W.)

DOCUMENTALISTE – SCIENCES DE L'INFORMATION
Vol. 48, nº 1 (mars 2011)

▪ *Hommage à Jean Meyriat* – Viviane COUSINET ; Martine PRÉVOT-HUBERT ; Paul-Dominique POMART ; Regina MARTELETO ; Bernard MIÈGE – p. 4-7.

Jean Meyriat a contribué au développement des notions de document et de documentation. Décédé fin 2010, cet hommage réunit des textes de personnes ayant eu l'opportunité de le côtoyer durant son parcours professionnel. On y découvre Jean Meyriat formateur, praticien, rassembleur et directeur d'études, chercheur, et on termine enfin en développant l'héritage de ce grand homme des métiers de l'information.

(N.W.)

▪ *L'enquête Métiers-Salaires 2010 de l'ADBS* – Loïc LEBIGRE – p. 8-9.

Cet article présente les résultats de l'enquête menée en novembre 2010 par l'ADBS sur le métier et les salaires des professionnels de l'information.

(N.W.)

▪ *Comment l'outil de travail peut devenir l'élément fédératif d'une communauté de pratique* – Fanny DEDET ; Isabelle MASSART ; Diane LE HÉNAFF – p. 10-13.

ProdInra est une archive ouverte créée par l'INRA pour ses besoins internes. Ses contributeurs et usagers exercent tous en réseau au sein du même organisme de recherche, ils alimentent, utilisent et font vivre le même outil de travail pour constituer leur fonds commun de savoir, scellant ainsi une véritable communauté de pratique.

(ADBS)

▪ *Un musée peut-il interdire de photographier ?* – Anne-Laure STÉRIN – p. 14-15.

Quelles règles juridiques un musée peut-il invoquer pour interdire les prises de vues dans son enceinte ? Partant de l'exemple du musée d'Orsay, voici cette interdiction passée au crible du droit d'auteur, du droit du propriétaire sur l'image de son bien, du droit de la domanialité publique et du droit des données publiques.

(ADBS)

▪ *La négligence caractérisée ou la question du filtrage de l'accès à Internet* – Michèle BATTISTI – p. 16-19.

Quel impact peuvent avoir, pour les personnes morales, les décrets d'application des lois Hadopi, égrenés tout au long de l'année 2010 ? Si on souscrit volontiers à l'idée de séparer le bon grain de l'ivraie pour se débarrasser des virus, des spams et d'autres embarras et menaces, que penser du filtrage labellisé, objet du décret du 23 décembre 2010 ?.

(ADBS)

▪ *Veille et innovation : s'informer pour conquérir de nouveaux territoires* – Divers auteurs – Dossier – p. 22-61.

La concurrence est rude dans le monde des entreprises et ces dernières doivent sans cesse innover si elles veulent rester au top ! La veille est devenue pour ces entreprises une sorte de remède miracle. Mais, cela reflète-t-il bien la réalité ? Ce dossier, coordonnée par Serge Chambaud, aborde les rapports entre veille et innovation dans le développement des entreprises et éclaire le sujet de quelques expériences et témoignages

(N.W.)

▪ *Les techniques de veille au service du développement des entreprises* – Serge CHAMBAUD – Dossier – p. 22-23.

Dans cet article, l'auteur montre *comment "le développement de la veille peut en grande partie être attribué aux besoins de l'innovation"*.

(ADBS)

▪ *Fondements et enjeux* – Divers auteurs – Dossier – p. 24-37.

Dans ce premier chapitre sont définis les notions d'innovation et d'innovateur ainsi que le contexte historique lié à ces notions. Les fondements et les enjeux de la veille pour l'innovation y sont exposés.

(N.W.)

▪ *Quatre approches de l'innovation* – Patrice NOAILES – Dossier – p. 24-27.

Sont ici définis les notions d'innovation et d'innovateur ainsi que le contexte historique lié à ces notions. Enfin, l'innovation comme progrès économique d'une société voit sa valeur et sa mesure analysées.

(N.W.)

▪ *Les défis de l'innovation contemporaine pour les entreprises* – Gilles GAREL – Dossier – p. 28-29.

Désormais intensive, marquée d'instabilité identitaire, soumise aux exigences de l'actionnariat, ouverte et collaborative, l'innovation contemporaine a changé de statut

au sein de l'entreprise, obligeant celle-ci à réinventer ses modes d'organisation et ses critères de performance.

(ADBS)

▪ *Architecture d'un plan de veille au service d'une vision systémique de l'innovation* – Hervé DANIEL ; Nicolas MOINET – Dossier – p. 30-31.

Comment s'articulent veille et innovation ? L'innovation doit s'inscrire dans un processus continu d'anticipation et d'adaptation au cœur duquel la veille, démarche d'anticipation, doit être structurée. Un schéma systémique permet de construire une telle démarche, de la collecte de l'information utile à la génération de connaissances stratégiques.

(ADBS)

▪ *L'entreprise innovante : un espace privilégié de veille… et d'intelligence* – Corinne DUPIN ; Alpha DIALLO – Dossier – p. 32-37.

Quelles sont les relations entre les acteurs de l'innovation et les praticiens de la veille ? Quels types de profils sont impliqués ? Comment s'organise (ou non) la mobilisation des différentes compétences info-documentaires ? Quels axes d'évolution font converger les démarches informationnelles et opérationnelles ? Cet article propose une analyse, sous un angle socio-organisationnel, de quelques spécificités identifiées du positionnement, des activités et des compétences de la fonction veille dans des entreprises résolument inscrites, pour tout ou partie de leurs activités, dans des dynamiques d'innovation.

(ADBS)

▪ *Innover, oui mais comment ?* – Divers auteurs – Dossier – p. 38-49.

Dans ce deuxième chapitre sont présentés les outils de la veille et leur utilisation dans un cadre d'innovation. On découvre notamment comment ces outils sont impliqués dans le processus décisionnel de même que leur évolution au sein des NTIC, et en particulier le Web 2.0.

(N.W.)

▪ *La veille, outil de l'innovation* – François LIBMANN – Dossier – p. 38-40.

Les sources et outils, notamment électroniques, sont légion pour réaliser et contribuer aux innovations. L'innovateur voit sa créativité profondément stimulée et peut alors concrétiser ses nouvelles créations.

(N.W.)

▪ *Les outils 2.0 de la veille* – Pierre BREESÉ – Dossier – p. 41-43.

Nombreux sont les éléments favorisant l'évolution des outils et méthodes de veille en entreprise innovante : les principaux outils Web 2.0 sont ici présentés.

(N.W.)

▪ *Les outils de veille technologique au service de la décision stratégique dans les organisations* – Valérie MÉRINDOL ; David VERSAILLES – Dossier – p. 44-49.

Cet article montre la diversité des outils de veille technologique ainsi que leurs usages variés. Les implications dans la prise de décision stratégique au sein des organisations est également abordée.

(N.W.)

▪ *Approches sectorielles* – Divers auteurs – Dossier – p. 50-61.

Le dossier s'achève par cette troisième partie présentant divers témoignages par les utilisateurs sur le terrain : sont-ils satisfaits ? Comment ont-ils intégré les outils au sein de leur organisation ? Autant de questions auxquelles ce chapitre s'efforce de répondre. Deux pages de sources et ressources sont également présentées.

(N.W.)

▪ *La veille sur la propriété industrielle* – Jacques MICHEL – Dossier – p. 51-52.

Pour avoir exercé au sein de l'Office européen des brevets, c'est en expert de la veille sur la propriété industrielle que Jacques Michel apporte ici son témoignage. Après avoir insisté sur la nécessité de compétences spécifiques pour mener ce type de veille, il détaille les diverses formes que peut prendre la recherche d'information sur les brevets et évoque de nouveaux outils permettant de combiner veille technologique et veille juridique.

(ADBS)

▪ *Le rôle et la place d'un fournisseur de données spécialisées* – Pierre BUFFET – Dossier – p. 52-54.

Pour illustrer les propos de Jacques Michel dans l'article précédent, cette contribution présente, à partir de l'exemple de Questel, de multiples aspects que peut recouvrir la fonction de veille sur les brevets selon les acteurs concernés et en faisant appel aux nouvelles technologies.

(ADBS)

▪ *La veille juridique : périmètre, écueils, sources* – Marion DEPADT-BELS – Dossier – p. 56-57.

Une veille au service de l'innovation qui ferait l'impasse sur le droit serait inefficace et dangereuse. Cet article expose ce qu'en la matière il faut et ne faut pas faire. Après avoir identifié les éléments fondateurs de cette veille juridique et exactement défini son périmètre, le veilleur devra utiliser avec discernement les outils fiables, exhaustifs et à jour qui sont à sa disposition sur l'Internet.

(ADBS)

▪ *La veille dans le processus d'innovation chez Sanofi Pasteur* – Joël BRUN – Dossier – p. 58-59.

Dans le secteur étendu et en constante évolution des sciences du vivant, la veille scientifique et technologique est une des toutes premières mailles du processus d'innovation. Dans ce témoignage émanant d'une entreprise de l'industrie pharmaceutique, Joël Brun présente les derniers progrès en matière de veille réalisés au niveau des équipes projets (nouveaux vaccins et technologiques), ainsi que le démarrage d'un réseau de veilleurs transverse en amont des projets à venir.

(ADBS)

▪ *Les collégiens et la recherche d'information sur Internet : entre imaginaires, pratiques et prescriptions* – Anne CORDIER – p. 62-69.

Considérant que l'acculturation à Internet est intimement liée au contexte dans lequel est utilisé ce médium de recherche d'information, l'auteure de cette étude adopte une approche "écologique" pour mettre en lumière une opposition entre les recherches menées dans un cadre formel et prescriptif et celles effectuées dans un cadre non formel et familier. Elle insiste sur les dangers qu'il y aurait à creuser l'écart constaté entre la recherche d'information opérée à l'école et chez soi. Appuyé sur une minutieuse étude de terrain, cet article sur les pratiques informationnelles des élèves de collège aborde plus largement la question de l'appropriation de la culture numérique et celle de la fonction des professionnels de l'information en milieu scolaire. Au-delà de cet environnement particulier, il intéressera l'ensemble des médiateurs confrontés à l'évolution des outils, des références et des pratiques.

(ADBS)

DOCUMENTATION ET BIBLIOTHÈQUES
Vol. 57, n° 1 (janvier-mars 2011)

▪ *Le Web 2.0 dans les bibliothèques : vers un nouveau modèle de service* – Houda BACHISSE ; Christine DUFOUR

Cet article introduit le concept du Web 2.0 pour définir celui de "bibliothèque 2.0". Il suggère que les réflexions récentes sur l'évolution de l'offre de service des bibliothèques passent par une connaissance des technologies et de la philosophie qui sous-tendent le Web 2.0. L'objectif d'une telle démarche est d'explorer de nouvelles approches de fonctionnement des bibliothèques qui coïncident avec les nouvelles approches de recherche et d'appropriation de l'information des usagers. Les technologies comme les blogues, les sites Wikis, les fils RSS ou encore les outils de réseautage sociaux jouent un rôle important dans cette évolution de prestation de service. Notre exploration passera entre autres par la présentation d'une nouvelle conceptualisation du fonctionnement des bibliothèques où les notions de co-création, de service évolutif et d'interdépendance constituent les maîtres mots, voire l'échafaudage d'une bibliothèque "écosystème". En se basant sur la notion de co-création, nous étudierons la place de l'utilisateur dans cet "écosystème" ainsi que les changements à effectuer tant du point de vue des usages, de l'organisation que des missions.

(Documentation et Bibliothèques)

▪ *Exploitation d'une cartographie sémantique à des fins de validation : application à l'indexation experte de corpus documentaires* – Eric KERGOSIEN ; Marie-Noëlle BESSAGNET ; Mauro GAIO

Notre approche vise à aider le travail d'indexation des bibliothécaires via les concepts provenant d'un vocabulaire contrôlé par des relations de sens contenues dans les notices descriptives. Dans notre travail de recherche, nous définissons automatiquement le thésaurus TERRIDOC en exploitant les spécificités du corpus liées à des termes qui "ont fait sens" au bibliothécaire lors de la constitution de la notice descriptive. Une phase de conceptualisation a permis dans un premier temps de définir en détails les différents modules pour créer automatiquement la structure sémantique représentant le travail d'indexation des experts, puis dans un second temps de proposer des interfaces représentant visuellement ce travail à des fins de validation du travail d'indexation des bibliothécaires et de naviga-

tion dans le fonds documentaire. Suite à l'analyse et la création de ce premier outil, nous proposons des moyens de contrôler et de valider le travail d'indexation. Notre travail s'inscrit dans le champ de la classification documentaire et de ses usages en environnement "réseauté".

(Documentation et Bibliothèques)

▪ *PHARE : une expérience de veille informationnelle : (où Borgès rencontre Netvibes et Delicious)* – Dominique LAPIERRE, Valérie BOUCHARD

L'article décrit la mise en place de PHARE, un service de veille informationnelle dédiée à la clientèle professorale de l'Université Laval. Deux services Web, soit *Netvibes* et *Delicious*, sont utilisés de façon combinée afin de créer un espace numérique qui permet aux professeur(e)s d'être informé(e)s sur les plus récentes publications de périodiques fréquemment consultés ainsi que des nouvelles acquisitions par domaine de recherche. L'initiative s'inscrit dans cette fonction essentielle de la bibliothéconomie qui est d'assurer constance, prévisibilité et pertinence dans la recherche.

(Documentation et Bibliothèques)

▪ *Collections d'images et questions posées à l'iconologie* – Gérard RÉGIMBEAU

De problématiques cruciales liées à l'élaboration d'une mémoire historique aux enjeux moins investis socialement – du moins en apparence – d'une recherche de poster décoratif, les collections d'images suscitent de multiples intérêts et attentes pour devenir un objet majeur de réflexion autant pour les établissements et services qui les conservent et les diffusent que pour les historiens analystes ou le citoyen usager. En observant la mise en ligne de collections d'images, on peut relever certains traits singularisant des pratiques du web qui construisent une forme de scène énonciative toujours utile à décrypter pour comprendre les caractéristiques de l'information et de la communication attachées à la mise en visibilité du document et à l'offre documentaire. Sous la forme traditionnelle référée au modèle d'une collection de bibliothèque ou sous la forme de sites utilisant les possibilités de la coopération et de l'indexation sociale, ou encore quand l'image joue du paradoxe privé-public dans le cas des blogs individuels, les usages et réceptions actuels des images ne peuvent qu'interroger une iconologie soucieuse d'étudier non seulement leurs contenus mais aussi, au travers des exemples multiples de mises en relation, la pratique même de la collection.

(Documentation et Bibliothèques)

▪ *RDA ou le catalogage repensé pour l'ère du numérique* – Daniel PARADIS – p. .

Cet article compare le code de catalogage *RDA : Resource Description and Access* aux *Règles de catalogage anglo-américaines* auxquelles RDA succède, en décrivant les principales différences entre les deux codes ainsi que les raisons qui ont motivé les changements apportés.

(Documentation et Bibliothèques)

INFORMATION– WISSENSCHAFT & PRAXIS
Vol 62, Nr 2-3 (Januar-März 2011)

▪ *Informationelle Städte in 21. Jahrhundert* – Wolfgang G. STOCK – p. 71-94.

Des villes informationnelles sont des villes prototypes de la société du savoir. Elles sont, en tant que villes informationnelles du monde les nouveaux centres du pouvoir. Selon Manuel Castells les "Spaces of Flow" (c'est-à-dire les flux de capitaux, du pouvoir, et de l'information) sont dominants à côté des "Spaces of Place".
Une fonction centrale revient à l'infrastructure des télécommunications et à l'infrastructure cognitive (la base de la ville du savoir et de la ville créative) ainsi qu'à la gestion du savoir au niveau de la ville. Des bibliothèques numériques donnent l'accès au savoir explicite du monde : pour la stimulation des courants d'informations locaux implicites, la ville informationnelle crée elle même des clusters créatifs et des lieux de contacts personnels. Dans ces villes règnent les polarisations des revenus et des professions au profit de la main d'œuvre bien éduquée. La structure industrielle de ces villes est dominée par des services financiers ; des firmes industrielles high-tech de haute intensité cognitive, des firmes d'économie de l'information, ainsi que d'autres fournisseurs créatifs et de haute intensité cognitive. Des institutions attractives pour la culture, les loisirs et la consommation forment des facteurs de localisation faibles. La volonté politique et l'établissement de normes régulatrices (e-gouvernement) sont des facteurs essentiels pour la construction d'une ville informationnelle. L'article élabore des indicateurs à partir desquels on peut déterminer le niveau informationnel d'une ville et il essaye d'établir une hypothèse basée sur les principes de l'économie du réseau selon laquelle certaines villes arrivent à faire le passage vers une ville informationnelle tandis que d'autres (qui tom-

bent dans une in-signification relative) n'y arrivent pas.

(H.M.)

▪ *Job Polarisierung in informationelle Städten* – Ramona DORNSTÄDTER, Susanne FINKELMEYER, Niransana SHANMUGANATHAN – p. 95-102.

La polarisation des métiers est un phénomène qui change le monde du travail et par là des métiers par l'automatisation et l'utilisation d'ordinateurs. Elle accompagne la société du savoir Des tâches routinières, souvent exécutées par la classe moyenne, sont souvent remplacées par des programmes informatiques ou des machines. La classe moyenne se répartit alors entre la classe aisée et la classe pauvre, ce qui provoque la naissance d'une fracture entre les pauvres et les riches et entre les éduqués et les non-éduqués. Les techniques de l'information donnent aux entreprises la possibilité de remplacer la main d'œuvre bien formée et non-éduquée ou bien de faciliter leurs tâches. L'auteur a mené une étude empirique qui se concentre sur les thèses de la polarisation des métiers au niveau des villes. Il analyse les villes de Singapour, Londres et Düsseldorf et leur développement au niveau du marché de l'emploi pendant les dix dernières années.

(H.M.)

▪ *Informationelle Weltstädte: Indikatoren zur Stellung von Städten im "Space of Flow"* – Bettina NOWAG ; Maredith PEREZ ; Merle Stuckmann – p. 103-110.

Jusqu'à aujourd'hui les thèses de John Friedmann de 1986 forment la base de la recherche concernant les villes du monde. Friedmann s'y est focalisé sur l'économie et les finances. D'autres réflexions comme celles de Saskia Sassen incluent également ces aspects, mais elles se penchent – surtout dans un contexte de globalisation – aussi sur la formation de réseaux dans les villes et sur leur séparation de la dimension de l'espace. Les technologies de l'information et de la communication qui font naître une toute nouvelle sorte de villes, les villes informationnelles, y ont une influence capitale. Nous analysons les flux du pouvoir, des finances et des informations des villes exemplaires de Düsseldorf, Londres et Singapour tout en nous basant sur la recherche existante et sur les modèles des "Spaces of Flow" de Manuel Castells. Nous espérons avoir trouvé ainsi un modèle opérationnel utilisable de la définition des villes du monde et des villes informationnelles.

(H.M.)

▪ *Singapur: prototyp einer informationelle Stadt* – Sviatlana KHVESHCHANKA ; Agnes MAINKA ; Isabelle PETERS – p. 111-121.

Les villes sont des formes urbaines de la société du savoir. Selon Castells elles sont reconnaissables par la dominance de leurs flux du capital, du pouvoir et de l'information bien au-delà de leurs frontières. Mais le concept de ville informationnelle ne se limite pas seulement à cette caractéristique. Il y a une multitude d'autres aspects qui sont typiques pour une ville informationnelle. Ainsi une telle ville est toujours une ville du savoir et de la créativité où – à côté d'une bonne infrastructure de l'information et de la communication – des facteurs faibles de localisation, comme par exemple l'offre de consommation et de loisirs, jouent un rôle essentiel. La recherche explique les différents aspects d'une telle ville par rapport aux différents candidats au statut de ville informationnelle. Mais jusqu'à présent il y a très peu d'études de cas qui se concentrent sur des aspects informationnels d'une seule ville. Dans cet article l'auteur se base sur la théorie de Stock pour appliquer les indicateurs d'une telle ville sur Singapour qui est considérée comme un prototype d'une ville informationnelle. Les résultats se basent sur des recherches intensives, l'analyse de statistiques ainsi que des interviews de représentants d'instituts scientifiques menées en juin 2010 à Singapour.

(H.M.)

LECTURES
Vol. 30, n° 169 (janvier-février 2011)

Ce numéro s'ouvre avec le compte rendu des *Deuxièmes journées du livre numérique du SGLL* (Service Général des Lettres et du Livre) du 28 septembre et du 4 octobre 2010. Bien que la plupart des noms de personnes et d'entreprises actives dans ce domaine nous soient déjà pour la plupart connus, il n'est pas inintéressant de suivre au jour le jour le développement d'un secteur dont on ne sait trop s'il va progressivement remplacer les autres modes de diffusion ou bien si sa place restera longtemps encore marginale. Quoi qu'il en soit, par sa seule existence, le livre numérique modifie certaines pratiques des bibliothécaires et des lecteurs. Des chercheurs s'attachent à étudier les conséquences de l'introduction de ce support et des juristes entendent baliser les conditions de sa production et de sa diffusion afin de ne pas laisser le seul producteur imposer par contrat des dispositions contraires à l'intérêt général.

Dans la série des centres de documentation thématique, nous visitons cette fois avec Michel Joris et Carole Druez le Centre de Documentation de l'Association des Parents d'Enfants déficients auditifs francophones (APEDAF). C'est d'abord l'association qui est présentée puis l'évolution du centre depuis ses origines jusqu'à ses réalisations récentes et ses projets futurs.

Philippe Allard introduit le RFID en bibliothèque. La technologie d'identification par radiofréquences vise à améliorer le service rendu aux usagers et la gestion des collections. Elle existe depuis une dizaine d'année mais sa progression est lente en communauté française et on comprend vite pourquoi. La société 3M et quelques autres diffusent cet équipement qui comme tous les systèmes qu'il est censé remplacer a un coût et c'est sans compter celui du temps pris par le remplacement des systèmes antivol antérieurs. Le vol paierait donc mais pas celui qu'on croit. L'auteur répond aussi à des questions concernant la santé, le respect de la vie privée et l'incidence sur le fonctionnement.

(S.J.)

LECTURES
Vol. 30, nº 170 (mars-avril 2011)

Ce numéro comprend un copieux et, ma foi, passionnant dossier sur l'architecture des bibliothèques publiques. Certes voilà un sujet qui a priori n'intéresse que de façon marginale les documentalistes. Pas sûr. S'il est vrai que la lecture de délassement côtoie de plus en plus souvent la documentation et même la formation, elle fait aussi appel à de nouveaux supports et s'adresse à de nombreux publics. On ne peut plus penser la bibliothèque publique aujourd'hui comme il y a seulement 30 ou 40 ans. Le bibliothécaire n'a plus la même vision de son métier et les questions qu'il se pose; ont souvent une parenté proche avec celles que se pose le documentaliste.

Ce dossier, rehaussé de très belles photos, est donc intéressant à plus d'un titre. Voyage dans l'espace, on passe d'un lieu à un autre, mais aussi dans le temps, ce qui était pensé hier n'a plus de sens aujourd'hui et il est des bibliothèques qu'il faudra raser plutôt que de tenter une rénovation coûteuse pour une solution forcément inadaptée.

À côté de ce copieux dossier, nous retiendrons le compte rendu de la Sixième Journée du Livre numérique du SGLL (Service Général des Lettres et du Livre). De nombreux intervenants, français pour la plupart, ont fait le point sur un support qui peine à marquer des points dans le public. Plus que jamais nous dirons qu'il s'agit d'une histoire "à suivre".

Florence Richter, l'éditrice de *Lectures*, fait le point sur des sujets d'actualités très disputés.
GoogleBooks : la saga continue est évoqué au travers de plusieurs livres qui ont abordé les différents aspects de ce projet dont les arrière-pensées commerciales se cachent bien mal derrière une pseudo-philanthropie.
Pour ou contre les réseaux sociaux (professionnels) jette, à travers la lecture d'articles spécialisés, un regard pas du tout complaisant sur l'amitié low-cost, son conformisme et son obsession de l'instantané.

Des codes QR dans votre bibliothèque ? demande Philippe Allard. Qu'est-ce ? Le code QR pour "Quick Response" est un code bidimensionnel destiné à supplanter le code à barres puisqu'il peut stocker plus de 4000 caractères alphanumériques, là où ce dernier ne peut en reprendre que de 10 à 13. Il fut créé au Japon en 1994 et publié sous licence libre. Son expansion est liée à celle des smartphones. Les possibilités d'application sont nombreuses et l'auteur en fait une longue liste tout en renvoyant, comme il en a l'habitude, à des sites qui vous donneront de plus amples informations.

(S.J.)

LECTURES
Vol. 30, nº 171 (mai-juin 2011)

J'ai écumé pour vous un numéro presque exclusivement dédié à la lecture publique à la recherche de ce qui peut intéresser le documentaliste.

Sans surprise, l'article de Philippe Allard *Le "cloud computing" ou l'informatique en nuage !* a retenu mon attention. Le principe de cette forme de gérance de l'informatique est simple puisqu'il s'agit de transférer sur des serveurs distants des traitements habituellement localisés sur un serveur local ou sur le poste client de l'utilisateur. Remarquons néanmoins que c'est avec du vieux qu'on fait du neuf puisque dès la fin des années 70, il était possible d'interroger à distance d'énormes bases de données à partir de simples consoles équipées de modems. Bien sûr, les capacités des serveurs et du réseau étaient nettement plus faibles que ce qui est disponible aujourd'hui et surtout le service était restreint à une seule fonction. Ce qui diffère, c'est qu'une panoplie d'applications peut être mise au service de l'utilisateur par une entreprise qui en gèrera les outils.

Aussitôt apparaissent des problèmes qui n'ont rien d'anodin. Quel est le prix d'une telle offre ? Quelles sont les garanties données concernant la confidentialité, le respect des données personnelles, la sécurité et la pérennité des données, la qualité du service, etc. ? Et quand on sait que les principaux acteurs du côté de l'offre sont actuellement Google et Microsoft, d'autres questions se font jour : a-t-on vraiment à faire avec un espace de concurrence ou une fois de plus s'agira-t-il de monopoles ou d'oligopoles à peine déguisés ?

Plus anecdotique mais révélateur d'une personnalité scientifique, l'interview par Jean Sloover de Jean-Pascal van Ypersele est sous-titré *Tout ce qui est vivant palpite dans un système gigantesque, dense, complexe où tout est lié*.
Pour terminer, je retiendrai encore dans la rubrique *Faits et gestes*, le billet de Sylvie Vandamme sur *La gestion documentaire des périodiques* qui parle de l'état d'avancement du plan de conservation partagée des périodiques pour les bibliothèques de la Communauté française.

(S.J.)

META, TIJDSCHRIFT VOOR BIBLIOTHEEK & ARCHIEF
Nr 2 (februari 2011)

▪ *Vreemd van ver: prospectie en registratie van het erfgoed van het migrantenmiddenveld* – Piet CREVE; Karim ETTOURKI – p. 8-13.

In november 2008 startten KADOC – Documentatie- en Onderzoekscentrum voor Religie, Cultuur en Samenleving – en Amsab – Instituut voor Sociale Geschiedenis (ISG) – het project 'Stafkaart van het migrantenmiddenveld en zijn erfgoed in Vlaanderen 1830-1990: een prospectie en registratieronde van het migrantenerfgoed in de regio's Gent, Antwerpen en Genk'. Met dit project, dat gefinancierd werd door het FWO-Max-Wildiersfonds, vullen de twee centra een hiaat op binnen de bestaande culturele erfgoedwerking in Vlaanderen.

(META)

▪ *Lolita brengt literair erfgoed in kaart* – Interview door Julie HENDRICKX, met Lies GALLE; Isabelle VAN ONGEVAL; Jan ROBERT; Jan STUYCK – p. 14-19.

La Maison des littératures (Letterenhuis) d'Anvers est le principal centre d'archives pour le patrimoine littéraire de Flandre. Depuis janvier 2004, la Letterenhuis est reconnue comme centre d'archives culturelles flamand. Cette reconnaissance entraîne de nouvelles missions et de nouveaux projets tels que la mise en carte du patrimoine littéraire flamand. Ce projet pilote porte le nom de *Lolita*, pour *LOkalisatie van LIterair Archief*. Rencontre avec les collaborateurs de la Letterenhuis.

(N.W.)

▪ *Archief en Democratie: de eerste virtuele tentoonstelling van het Rijkarchief* – Geertrui ELAUT – p. 20-23.

Fin novembre 2009, les Archives générales du Royaume (AGR) se lançaient dans la réalisation d'expositions permanentes virtuelles. *Archief en Democratie* est une exposition trilingue, accessible en ligne sur <http://www.archief-democratie.be>, riche en interactions, animations, photos, courts-métrages, et bien entendu, des documents d'archives !

(N.W.)

▪ *Openbare bibliotheek Hove* – Rita MACHIELS; Jos MASSY – p. 26.

In deze rubriek staat elke maand een team in de kijker. Deze keer mag de Openbare Bibliotheek van Hove zich voorstellen. Het is mooi dat ook kleinere bibliotheken zich via META kunnen presenteren aan de collega's. Hove is een klein dorp met ongeveer 9000 inwoners, gelegen tussen Antwerpen en Mechelen. De bibliotheek werkt op een niet-alledaagse manier.

(META)

▪ *De sectie Openbare Bibliotheken van Mexico* – Helen LADRÓN DE GUEVARA COX – p. 28-29.

META donne la parole à ses collègues de l'étranger à travers cette rubrique où est présentée l'association nationale des bibliothécaires mexicains. L'association vient juste de créer une section pour les bibliothèques publiques, l'occasion pour *META* de se pencher sur les raisons de cette création et sur les activités des membres de cette association.

(N.W.)

▪ *De bibliothecaris als stakeholdermanager* – Bruno VERBERGT – p. 32-34.

Dans la tendance "tout manager" installée depuis quelques années, nous voici à l'heure du management des "stakeholders", entendez, parties prenantes de la bibliothèque. C'est la bibliothèque publique et son rapport avec ses intervenants qui sont ici analysés, dans un contexte plus général de "management culturel".

(N.W.)

META, TIJDSCHRIFT VOOR BIBLIOTHEEK & ARCHIEF
Nr 3 (maart 2011)

▪ *Gratis toegang tot ons geheugen?: opensourcesoftware ICA-AtoM op de testbank* – Inge ROOSENS; Bart SAS – p. 8-13.

Aujourd'hui, la plupart des salles de lecture sont vides car les utilisateurs d'archives aiment, autant que possible, consulter les archives en ligne. Nos voisins des Pays-Bas l'ont bien compris et ont développé les sites internet de leurs institutions d'archives dans ce sens. Si la Flandre aimerait suivre ce mouvement, c'est sans compter les barrières dues aux investissements à effectuer, et notamment en ce qui concerne l'acquisition d'un logiciel de description d'archives, souvent très onéreux. L'occasion de se pencher ici sur les alternatives open-source.

(N.W.)

▪ *Samenwerking met de BAD-sector kann tot vruchtbare dingen leiden, zeker als iedereen vanuit zijn of haar discipline bijdraagt tot nieuwe inzichten* – Interview door Johan EECKELOO; Julie HENDRICKX, met Heidi MOYSON; Ellen KEMPERS – p. 14-18.

Naar aanleiding van de publicatie Achter de muziek aan. Muzikaal erfgoed in Vlaanderen en Nederland – een samenwerking tussen Resonant, centrum voor Vlaams muzikaal erfgoed en het Nederlands Muziek Instituut – sprak META met Heidi Moyson (Resonant) en Ellen Kempers (tot voor kort bibliothecaris bij het Nederlands Muziek Instituut). Een recensie behoorde ook tot de mogelijkheden maar dat zou afbreuk doen aan het belang van deze publicatie. Muzikaal erfgoed is tenslotte geen gespreksonderwerp van alle dag.

(N.W.)

▪ *De thesaurus, met uitsterven bedreigd? Nieuwe regelwerken thesaurusbouw en de uitdaging van de eigenzinnige praktijk* – Piet DE KEYSER; Egbert DE SMET – p. 19-23.

Les thésaurus et la théorie quant à leur construction, leur alimentation,... sont bien vivants ! Ainsi, les institutions telles que l'ISO, l'IFLA ont encore récemment revu leurs normes quant aux thésaurus, et cet article a pour vocation de dresser un panorama de ce qui se trame en la matière, tant en Flandre que dans le monde.

(N.W.)

Écrire pour les *Cahiers*

Les *Cahiers de la documentation* sont alimentés par leurs auteurs. Si vous souhaitez partager avec l'ensemble des membres de l'ABD votre expérience dans un domaine ou vos connaissances d'un sujet ou faire le compte rendu d'une conférence à laquelle vous avez assisté, n'hésitez pas à prendre contact avec le Comité de publication : <cahiers-bladen@abd-bvd.net>

Afin d'assurer une présentation cohérente de notre périodique, nous demandons aux auteurs de respecter les instructions aux auteurs disponible sur <http://www.abd-bvd.be/cah/instr-aut_fr.pdf>

Schrijven voor de *Bladen*

Bladen voor Documentatie bestaat dankzij de auteurs. Indien u uw ervaringen binnen een domein of uw kennis van een bepaald onderwerp wilt delen met alle BVD-leden of een verslag wilt maken van een studiedag waaraan u heeft deelgenomen, aarzel dan niet om het Publicatiecomité te contacteren via <cahiers-bladen@abd-bvd.net>

Om een coherente presentatie van ons tijdschrift te verzekeren, vragen wij de auteurs de auteursaanbevelingen te respecteren : <http://www.abd-bvd.be/cah/instr-aut_nl.pdf>

ABD
BVD

ASSOCIATION BELGE
DE DOCUMENTATION

BELGISCHE VERENIGING
VOOR DOCUMENTATIE

asbl créée le 21 mars 1947
vzw opgericht op 21 maart 1947

600 professionnels de l'information
et de la documentation

600 informatie- en documentatie-
specialisten

http://www.abd-bvd.be

Correspondance

Chaussée de Wavre, 1683
1160 Bruxelles
Belgique
Fax : 02/672.74.46
abdbvd@abd-bvd.be

Briefwisseling

Waversesteenweg 1683
1160 Brussel
België
Fax: 02/672.74.46
abdbvd@abd-bvd.be

Tarif anciens numéros

Prix au numéro : 20 EUR
Prix par article : 10 EUR

Tarief vorige nummers

Prijs per nummer: 20 EUR
Prijs per artikel: 10 EUR

Commandes

tresorier-schatbewaarder@abd-bvd.net

Bestellingen

tresorier-schatbewaarder@abd-bvd.net

ABD BVD
ASSOCIATION BELGE DE DOCUMENTATION
BELGISCHE VERENIGING VOOR DOCUMENTATIE

INFORUM 2012

OVER AUTEURSRECHT

SUR LE DROIT D'AUTEUR

10.05.2012 of/ou 24.05.2011

KBR·be